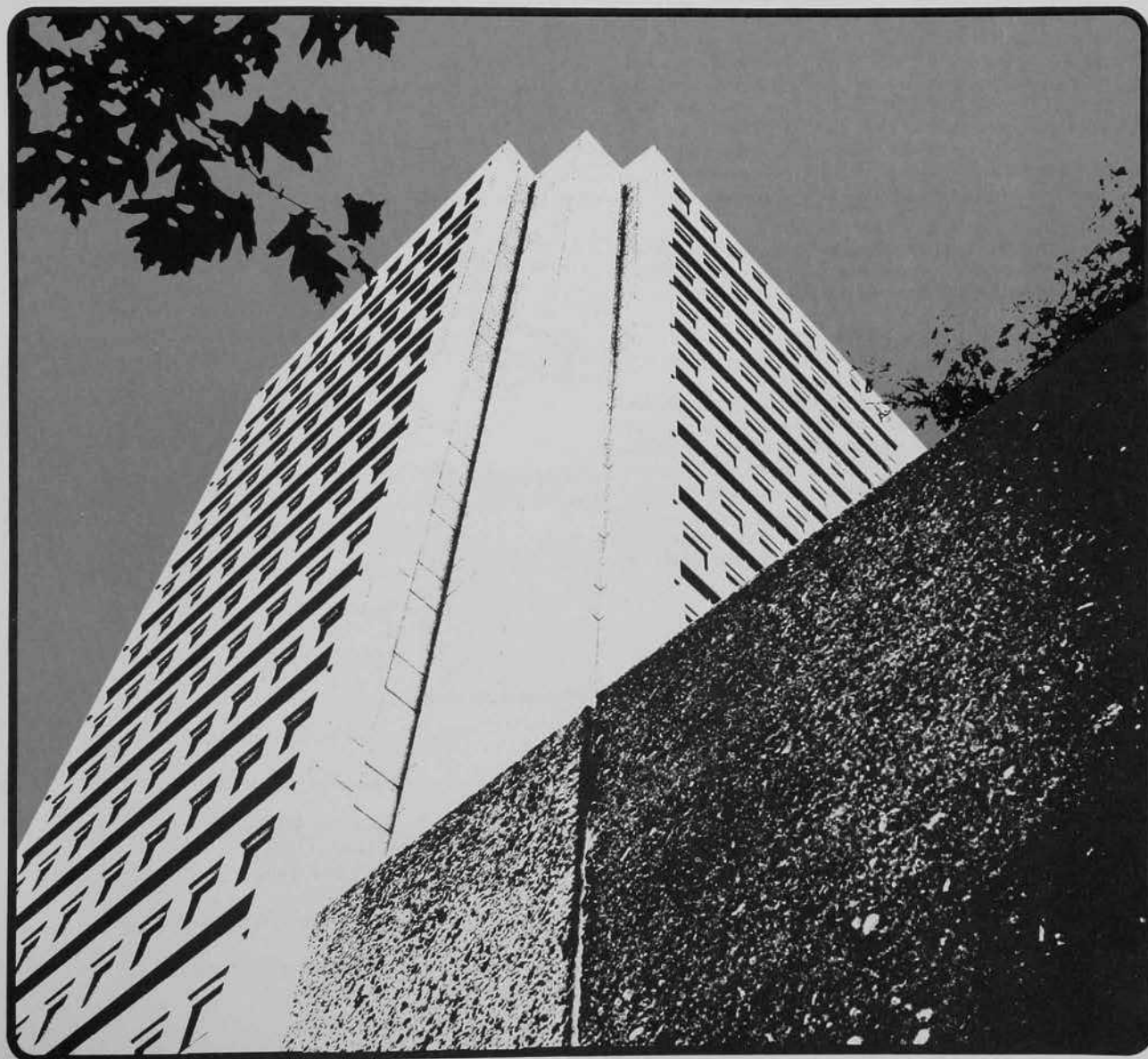


AVIS JURIDIQUES
PARTIE 1

108^e ANNÉE
7 AOÛT 1976
N^o 32

 **GAZETTE
OFFICIELLE
DU QUÉBEC**
OFFICIAL
GAZETTE



PARTIE I

AVIS AUX ANNONCEURS

1. La *Gazette officielle du Québec* est composée de deux parties conformément aux dispositions du règlement régissant sa publication.

2. La Partie I contient des avis généraux et est publiée au moins tous les samedis en langue française sauf pour les exceptions prévues au règlement (A.C. 2517-75). L'ultime délai pour la réception des avis, documents ou annonces, expire à midi, le mardi, à moins que ce jour ne soit un jour férié. Dans ce cas, l'ultime délai expire à midi, le lundi. Les avis, documents ou annonces reçus en retard sont publiés dans une édition subséquente. De plus l'Éditeur officiel du Québec a le droit de retarder la publication de certains documents, à cause de leur longueur ou pour des raisons d'ordre administratif.

3. Prière d'adresser aux bons soins de l'Éditeur officiel du Québec, Québec, toute communication d'avis destinée à la Partie I de la *Gazette officielle du Québec*.

4. Indiquer le nombre d'insertions.

5. Payer comptant et avant publication le coût des annonces, suivant le tarif ci-dessous, excepté lorsque ces annonces doivent être publiées plusieurs fois. En ce cas, l'intéressé doit acquitter la facture sur réception et avant la deuxième insertion: sinon, cette dernière insertion est suspendue, sans autre avis et sans préjudice des droits de l'Éditeur officiel du Québec, qui rembourse chaque fois, s'il y a lieu, toute somme versée en plus.

6. L'abonnement et l'achat de documents, entre autres des tirés-à-part, sont strictement payables à l'avance.

7. Tout paiement doit être fait par chèque ou mandat à l'ordre du ministre des Finances du Québec.

8. Toute demande d'annulation ou tout paiement sont soumis aux dispositions de l'article 7.

9. Si une erreur typographique se glisse dans une première insertion, les intéressés sont priés d'en aviser l'Éditeur officiel du Québec avant la seconde insertion et ce, afin d'éviter de part et d'autre des frais onéreux de reprise.

TARIF DES ANNONCES, ABONNEMENTS, etc.

Première insertion: 40 cents la ligne agate, pour chaque version, (14 lignes au pouce, soit 220 lignes par page, pour les deux versions).

Insertions subséquentes: 20 cents la ligne agate pour chaque version

La matière tabulaire (liste de noms, de chiffres, etc.) est comptée double.

Traduction: \$5 les 100 mots.

Exemplaire séparé: \$1 chacun.

Feuilles volantes: \$3 la douzaine.

Le prix de l'abonnement annuel à la *Gazette officielle du Québec* Partie I est de \$20 et le prix d'un exemplaire de \$1.00. Prière d'adresser les commandes à l'Éditeur officiel du Québec, Québec.

N.B. — Les chiffres placés au bas des avis ont la signification suivante:

Le premier nombre réfère à notre numéro de facture: le deuxième à celui de l'édition de la *Gazette* pour la première insertion: le troisième à celui du nombre d'insertions, et la lettre « o » signifie que la matière n'est ni de notre composition ni de notre traduction. Les avis publiés une seule fois ne sont suivis que de notre numéro de facture.

L'Éditeur officiel du Québec,
CHARLES-HENRI DUBÉ.

Cité Parlementaire.
Québec, 9 juillet 1975.

Pour toute demande de renseignements concernant la publication d'avis, veuillez communiquer avec:

GEORGES LAPIERRE
Gazette officielle du Québec
Tél: (418) 643-5195

Tirés-à-part ou abonnements:

Tél.: (418) 643-5150

Adresser toute correspondance au bureau de

l'Éditeur officiel du Québec,
1283 ouest, boul. Charest
Québec G1N 2C9, Qué.

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe (permis no 107)

L'Éditeur officiel du Québec, CHARLES-HENRI DUBÉ

AVIS JURIDIQUES

Commission des transports du Québec

Aux fins de faciliter la recherche, la Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi des transports (L.Q. 1972, c. 55 et ses amendements) et au Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne (A.C. 2619-73 et ses amendements). Ces rubriques sont identifiées de la façon suivante:

I — Avis de la Commission « proprio motu » (Règlement 2, a. 2.24):

- 1 — Vérification de permis (a. 2.59).
- 2 — Autres affaires.

II — Avis d'introduction de requêtes (Règlement 2, a. 2.3):

- 1 — Demande de permis ou de modification de permis.
 - a) transport général de personnes.
 - b) transport général de choses.
 - c) transport de matières en vrac.
 - d) transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses).
- 2 — Demandes de vérification de permis (a. 2.59).
- 3 — Demandes de modification ou d'annulation de contrat de transport d'écoliers (a. 2.60).
- 4 — Autres affaires.

III — Avis d'opposition à une modification de certains tarifs (a. 2.64).

IV — Avis de désistement.

V — Avis de décisions rendues:

- 1 — Dans les affaires introduites par la Commission « proprio motu ».
 - a) vérification de permis.
 - b) autres affaires.
- 2 — Dans les affaires introduites par requêtes.
 - a) affaires contestées.
 - transport général de personnes.
 - transport général de choses.
 - transport de matières en vrac.
 - transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses.)
 - b) affaires non contestées.
 - i. membre siégeant seul.
 - transport général de personnes.
 - transport général de choses.
 - transport de matières en vrac.
 - transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses.)
 - ii. au moins trois membres.
 - transport général de personnes.
 - transport général de choses.
 - transport de matières en vrac.
 - transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses.)
 - c) vérification de permis.
 - d) annulation ou modification de contrat de transport d'écoliers.
 - e) * permis spéciaux.

* Dans certains cas de demandes de permis spéciaux, les publications peuvent avoir été faites dans les journaux de la région.

Catégorie	Sous-catégories	Codes		Couleurs	Numéros de dossiers
Transport public	Voyageur	MPV	QPV	Rose	M 00001 à M 002000 Q 00001 à Q 001000
	Écolier	MPE	QPE	Rouge foncé	M 10001 à M 103000 Q 10001 à Q 102000
	Taxi	MPT	QPT	Jaune orange	M 20001 à M 210000 Q 20001 à Q 205000
Transport général	Camionnage régulier	MCR	QCR	Orange brûlé	M 30001 à M 303000 Q 30001 à Q 302000
	Camionnage spécialisé	MCS	QCS	Vert pâle	M 40001 à M 402000 Q 40001 à Q 401000
	Transport en vrac	MCV	QCV	Vert foncé	M 50001 à M 504000 Q 50001 à Q 503000

Catégorie	Sous-catégories	Codes	Couleurs	Numéros de dossiers
Location	Location	ML QL	Bleu pâle	M 600001 à M 601000 Q 600001 à Q 600500
Transport spécialisé	Maritime	MSM QSM	Bleu foncé	M 700001 à M 700500 Q 700001 à Q 700500
	Aérien	MSA QSA	Mauve	M 800001 à M 800500 Q 800001 à Q 800500
	Ferroviaire	MSF QSF	Brun	M 900001 à M 900500 Q 900001 à Q 900500
MPV — Montréal transport public — voyageurs		QPV — Québec transport public — voyageurs		
MPE — Montréal transport public — écoliers		QPE — Québec transport public — écoliers		
MPT — Montréal transport public — taxi		PQT — Québec transport public — taxi		
MCR — Montréal transport régulier — camionnage		QCR — Québec transport régulier — camionnage		
MCS — Montréal transport spécialisé — camionnage		QCS — Québec transport spécialisé — camionnage		
MCV — Montréal transport en vrac — camionnage		QCV — Québec transport en vrac — camionnage		
ML — Montréal location		QL — Québec location		
MSM — Montréal transport spécialisé — maritime		QSM — Québec transport spécialisé — maritime		
MSA — Montréal transport spécialisé aérien		QSA — Québec transport spécialisé — aérien		
MSF — Montréal transport spécialisé — ferroviaire		QSF — Québec transport spécialisé — ferroviaire		

I — Avis de la Commission « proprio motu »:

Conformément aux dispositions de l'article 2.24 du Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne, toute personne intéressée doit faire connaître son intention d'être entendue dans les 10 jours francs à compter de la présente publication; si la Commission reçoit une opposition ou autre intervention ou demande dans ledit délai, la Commission procédera à une audience publique avant de rendre une décision.

Rôle M-17023

CM-20.000-P-1-TF

Relativement aux taux et tarifs de transport par véhicule-taxi

Attendu que le 3 juin 1976, la Commission rendait les décisions MPT-10168-TF et QPT-2922-TF et fixait généralement les taux et tarifs de transport par véhicule-taxi sous l'autorité du Règlement 6;

Attendu que par inadvertance, l'agglomération A-4, Cowansville, a été omise à ladite décision;

Attendu qu'une erreur cléricale s'est glissée en ce qui concerne la désignation de Sept-Iles qui a été désignée comme A-52, Sept-Iles, au lieu de A-53, Sept-Iles.

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. réviser ladite décision et y ajouter au dispositif au deuxième paragraphe, l'agglomération suivante: A-4, Cowansville, dont les taux et tarifs seront ceux désignés audit paragraphe et à savoir:

- a) départ de la chute \$0.80
- b) pour chaque mille parcouru \$0.70
- c) pour chaque minute d'attente \$0.15

Service extérieur \$0.70 pour chaque mille parcouru avec requérant.

2. remplacer au paragraphe 5, l'agglomération A-52, Sept-Iles, par l'agglomération suivante: A-53, Sept-Iles.

II — Avis d'introduction de requêtes:

La Commission donne avis de la nature des requêtes suivantes conformément aux dispositions de l'article 2.13 du Règlement 2. Quiconque désire s'opposer ou intervenir doit le faire, suivant les règles prévues à l'article 2.14 dudit règlement, dans les 21 jours francs de la présente publication.

Rôle M-11605
7974-V-D-3

RÉAL MONDOU INC.

Route no 8, St-Augustin
(Terrebonne) (Qué.)

Le présent texte remplace le texte publié, dans la *Gazette officielle du Québec* numéro 41, du 11 octobre 1975, à la page 7761 et sous le numéro de rôle M-11605.

Nouveau service:

1. Transport général - longue distance - route -

1. De Mirabel à Montréal et retour -

elle ajoute au surplus qu'afin de conserver ses droits de cueillette et de livraison de cinq (5) milles de St-Augustin et de St-Benoit, que les droits additionnels et restrictions suivants soient attachés à ladite clause.

Droits additionnels:

En effectuant le service ci-haut mentionné, la requérante aura le droit de desservir la ville de St-Eustache, la ville de Bois-Briand, la ville de Ste-Thérèse, la ville de Blainville, la municipalité de St-Joseph-du-Lac, la paroisse et le village de St-Placide, la paroisse de St-André-d'Argenteuil, la municipalité d'Oka.

Restrictions:

Aucun droit de cueillette et de livraison ne sera accordé dans les localités situées dans un rayon de cinq (5) milles des endroits ci-haut mentionnés, Mirabel y compris.

Rôle M-16870
40003-D-168-TF

CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS TARIFF BUREAU ASSOCIATION

4180 Dundas St., West
Toronto (Ontario)

Le tarif no E-151 de la compagnie Atlas Van Lines (Canada) Ltd., devant s'appliquer au lieu du tarif no E-306 de la *C.H.G.C.T.B.A.*, lorsque «chacun des transporteurs adhérents désignés aux présentes ou le transporteur et ses agents reçoivent un montant global minimum de cent mille dollars, au cours d'une même année civile, pour le transport de marchandises ici décrites, effectué pour le compte d'un expéditeur». Ce tarif no E-151 comporte une réduction de 11 pour cent à la section 4 et une réduction de 6 pour cent à la section 5 des taux de transport publiés au tarif no E-306 de la *C.H.G.C.T.B.A.*, et doit entrer en vigueur le 15 octobre 1976, conformément à l'article 2.58.1.

Atlas Van Lines (Canada) Ltd. Tariff No. E-151 to apply in lieu of C.H.G.C.T.B.A. Tariff No. E-306 where "Each of the concurring carriers named herein or the carrier and his agents receive a minimum of one hundred thousand dollars in aggregate in any calendar year for the transportation on behalf of a shipper of commodities described herein". Said Tariff No. E-151 reflects 11% reduction in Section Four and 6% reduction in Section Five transportation rate of C.H.G.C.T.B.A. Tariff No. E-306 and is to be effective October 15, 1976 in accordance with article 2.58.1.

Sous toutes réserves:

La requérante demande l'autorisation d'apporter à ses taux des augmentations allant de 8.5 à 11.5 pour cent.

Without prejudice:

Applicant's request to increase its rates between 8.5 to 11.5%.

Rôle M-16916
17373-VD-5-TF

IMPERIAL ROADWAYS LTD.

8577 Pascal, Gagnon
Ville D'Anjou (Qué.)

Catégorie de permis:

Service d'autobus - transport saisonnier - catégorie économique -

Service:

Transport d'enfants âgés de 3 à 7 ans, depuis leur résidence, à Côte-Saint-Luc, jusqu'à l'école dont le nom suit, administrée par le Bureau métropolitain des écoles protestantes de Montréal:

Westminster School
5621, avenue McMurray
Côte-St-Luc, Montréal (Qué.)
H4W 2G1

et retour.

Septembre 1976 à juin 1977.

Class of permit:

Autobus service - seasonal transport - economic category -

Service:

Transportation of children from 3 to 7 years of age, residing in Côte-St-Luc, and attending: "The Protestant School Board of Greater Montreal"

*Westminster School
5621 McMurray Avenue
Côte-St-Luc, Montreal (Qué.)
H4W 2G1*

and return.

September 1976 to June 1977.

Rôle M-16960
30004-D-196-TF

**CANADIAN TRANSPORT TARIFF
BUREAU ASSOCIATION**

555 Dixon Road
Rexdale, Ont.
Au Québec:

**CANADIAN TRANSPORT TARIFF
BUREAU ASSOCIATION**

1434, Ste-Catherine Ouest, suite 404
Montréal (Qué.)

On demande la publication d'un tarif spécial au nom de la Kingsway Transport Ltd., conformément à la procédure prévue à l'article 2.58.1 du Règlement 2H, concernant les règles de pratique de la Commission des transports.

«Kourier» Small Package Division of Kingsway Transports Ltd. Tarif spécial no 1.

Le tarif de taux suivant s'applique aux expéditions transportées entre Toronto (Ontario) et Montréal (Québec) (voir les règlements 180 et 190) à raison d'un volume minimum (spécifié) par jour. Sous la note 1 apparaît l'application appropriée des taux indiqués aux colonnes, A, B, C et D.

Poids de l'expédition		Taux par expédition			
		A	B	C	D
1 lb	à 5 lb	\$ 4.65	\$ 3.75	\$2.50	\$1.85
plus de 5 lb	n'excédant pas	10 lb 6.55	4.50	2.50	1.85
10 lb		20 lb 8.00	5.25	3.25	2.70
20 lb		30 lb 9.20	7.00	4.75	4.40
30 lb		40 lb 9.90	8.25	6.25	5.75
40 lb		50 lb 11.00	9.25	7.75	6.75
50 lb		60 lb 12.10	10.25	9.25	7.75
60 lb		70 lb 13.20	11.75	10.75	8.75
70 lb		80 lb 14.30	13.00	12.25	9.75
80 lb		90 lb 15.40	14.50	13.75	10.75
90 lb		100 lb 16.50	15.50	15.00	11.75

Plus de 100 livres	voir note 2	voir note 2	voir note 2	voir note 2
--------------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Note 1:

Les taux de la colonne A s'appliquent aux expéditions individuelles.

Les taux de la colonne B s'appliquent dans le cas de tout expéditeur qui expédie quotidiennement dix envois ou plus, franc de port, et ceci à tous les jours ouvrables de l'année.

Les taux de la colonne C s'appliquent dans le cas de tout expéditeur qui expédie quotidiennement vingt envois ou plus, franc de port, et ceci à tous les jours ouvrables de l'année.

Les taux de la colonne D s'appliquent dans le cas de tout expéditeur qui expédie quotidiennement trente envois ou plus, franc de port, et ceci à tous les jours ouvrables de l'année.

Note 2:

Les expéditions de plus de 100 livres seront facturées au taux par 100 livres ou multiple de celui-ci, auquel sera ajouté le taux couvrant le nombre de livres en sus de 100 livres ou de tout multiple de 100 livres.

Note 3:

Si le consignateur apporte les expéditions soit au terminus ou aux consignes du transporteur, il aura droit à un crédit de fret de \$1 par envoi, déductible du fret global. Ce crédit de fret ne s'applique qu'aux expéditions individuelles et aux taux de la colonne A.

Note 4:

Si le consignateur désire que le consignataire passe prendre possession de l'envoi au point de destination plutôt que d'en faire effectuer la livraison par le transporteur, il doit en aviser ce dernier, soit au moment de la cueillette, soit au moment du dépôt, en remplissant le connaissement dans ce sens. Le crédit de \$1 est applicable si des arrangements préalables ont prévu la cueillette de l'envoi par le consignataire. Le transporteur doit, le jour même, aviser le consignataire de l'arrivée de l'envoi; et le gardera en consigne jusqu'à ce que ce dernier en fasse la cueillette. Ce crédit de fret ne s'applique qu'aux expéditions individuelles et aux taux de la colonne A.

Note 5:

Le transporteur ne doit imposer aucuns frais de consigne pour la journée suivant l'appel au destinataire l'avisant de l'arrivée de l'envoi. Des frais seront imposés pour chaque journée additionnelle de consignation au taux de \$1 par jour par envoi, payable au moment de la cueillette.

Note 6. Réglementation générale:

La réglementation générale, telle qu'elle est publiée au tarif de classe 10-E de la C.T.T.B.A. s'applique à ce tarif spécial, à moins d'exceptions publiées aux présentes.

Règlement no 10: Fret:

Le consignateur paie le fret d'avance ou encore, dans le cas d'envois en port dû, en garantit le paiement. Le transporteur n'enverra qu'une facture par mois, couvrant les services offerts le mois précédent. Les frais minimums facturés seront de \$10 (dix dollars)

par mois par client. Tout compte est payable en-dedans de dix jours de la date de facturation. Le fret est établi suivant les taux en cours chez le transporteur.

Règlement no 15: Opérations impraticables:

Le transporteur ne doit être tenu d'effectuer le service de cueillette et de livraison à aucun endroit depuis ou jusqu'auquel il est impossible de circuler avec un véhicule, ou lorsque le chauffeur ne peut y avoir accès directement, en raison des conditions suivantes:

a) le mauvais état des routes, rues, entrées privées, ruelles, ou des bâtiments ou de leurs approches;

b) l'inaccessibilité des installations de chargement ou de déchargement.

Règlement no 20: Refus d'emballages défectueux:

Le transporteur se réserve le droit de refuser toute expédition qui, à son avis, est susceptible de souiller, ou endommager son équipement ou les autres marchandises qu'il transporte; il se réserve également le droit de refuser toute marchandise mal emballée ou mal empaquetée.

Règlement no 25: Empaquetage, marquage et étiquetage des marchandises:

Le fret destiné à la livraison doit être placé dans des caisses, emballages, boîtes, cartons ou autres contenants offrant une protection suffisante. Tous les paquets ou autres contenants doivent être munis d'étiquettes, de fiches ou d'indications écrites où les noms et adresses de l'expéditeur et du destinataire sont clairement et lisiblement indiqués. Si on n'a pas respecté ces conditions, le transporteur se réserve le droit de refuser de transporter la marchandise.

Règlement no 30: Dépôt des expéditions:

Le transporteur doit fournir sur demande, aux fins du service de factage, lorsque le volume du transport le justifie, un coffre-fort, case de dépôt de nuit ou contenant quelconque bien protégé, conçu selon ses propres normes, à un endroit déterminé, soit au local du consignateur, soit à celui du consignataire. Ce contenant demeure la propriété du transporteur. Lorsqu'on doit pratiquer une ouverture dans le mur afin d'installer un de ces contenants, les dépenses qu'entraîne l'opération sont aux frais de l'expéditeur ou du destinataire, selon le cas.

Règlement no 35: Non-exigence de signature du reçu de livraison:

Lorsque le consignateur ou le consignataire ont convenu avec le transporteur, par écrit, de n'exiger nulle signature du reçu de livraison, le transporteur décharge et livre le fret consigné à un endroit où aucun représentant du consignateur ou du consignataire n'est présent ou disponible au moment de la livraison, en le déposant dans le coffre-fort, case de dépôt de nuit ou autre contenant protégé fourni à cette fin.

Règlement no 40: Dispositions des fractions:

Dans le calcul des frais de transport:

a) pour les chargements assujettis aux taux exprimés en cents par livre, on arrondit toute fraction de livre à la livre supérieure;

b) on supprime toute fraction inférieure à un demi-cent et on arrondit au cent supérieur les fractions d'un demi-cent ou plus.

Règlement no 45: Retards:

A moins d'entente contraire conclue par écrit entre les parties, le transporteur n'est responsable d'aucun dommage découlant, soit directement, soit indirectement, d'un retard dans la livraison d'un chargement, quelle que soit la cause de ce retard.

Règlement no 50: Stationnement des véhicules:

On doit allouer dix minutes de temps, sans frais, pour le chargement et cinq minutes pour le déchargement du véhicule du transporteur par le consignateur ou le consignataire, selon le cas. Lorsque le chargement ou le déchargement se prolonge au-delà du temps alloué sans frais, sans qu'il y ait incapacité, faute ou négligence de la part du transporteur, les frais sont imposés, soit au consignateur, soit au consignataire, selon l'endroit où le retard survient; ces frais sont de \$3 par véhicule pour chaque retard de quinze minutes ou fraction de cette période au-delà du temps alloué sans frais.

Règlement no 55: Limite de responsabilité:

Le transporteur ne doit être tenu responsable d'aucune avarie, perte ou destruction, ni d'aucun retard indu dans la livraison résultant de:

a) grèves;

b) l'application de la loi;

c) émeutes;

d) cas de force majeure;

e) défauts ou vices inhérents aux marchandises expédiées;

f) actes ou omissions de la part de l'expéditeur ou du propriétaire des marchandises;

g) réactions nucléaires, irradiations ou contaminations radio-actives.

Règlement no 60: Valeur déclarée des chargements:

Le montant de la responsabilité du transporteur pour toute perte ou toute avarie de chargement ne doit pas excéder \$1.50 la livre ou \$50, en prenant le moindre de ces deux montants, à moins que:

a) le consignateur et le transporteur ne conviennent explicitement du contraire par écrit et que le consignateur ou la catégorie de consignateurs ne soient mentionnés dans la police d'assurance du transporteur, couvrant le chargement; ou que:

b) le consignateur ne déclare au connaissance une valeur majorée, et que des frais supplémentaires de transport, établis à raison de \$0.50 par \$100 (ou fraction de \$100) de valeur majorée, ne soient payés au transporteur. Celui-ci ne doit être tenu d'accepter aucune expédition dont la valeur déclarée excède \$500, à moins qu'il n'en ait convenu au préalable par écrit.

Règlement no 65: Avis de perte ou d'avarie:

On doit aviser le transporteur de toute perte ou avarie, par écrit, à son bureau régional ou à son siège social, dans les 24 (vingt-quatre) heures qui suivent la constatation de cette perte ou avarie et dans les 30 (trente) jours qui suivent l'acceptation du chargement par le transporteur; à défaut d'un tel avis, le transporteur n'accepte aucune responsabilité.

Règlement no 70: Marchandises payables à la livraison:

Le transporteur n'accepte aucune marchandise payable à la livraison.

Règlement no 75: Preuve de livraison:

Advenant que le client exige un duplicata de feuille d'expédition ou de reçu de livraison (preuve de livraison), des frais de \$2 sont imposés pour chaque duplicata de feuille d'expédition, lorsque la demande en est faite dans un délai d'un an à compter de la date de l'expédition. Dans tout autre cas, des frais de \$4 par facture sont imposés.

Règlement no 80: Dimension maximale des colis:

Aucun colis individuel faisant partie d'un chargement n'est accepté s'il pèse plus de 50 (cinquante) livres ou s'il excède 108 pouces de longueur et de périphérie combinées.

Règlement no 85: Nouvelle livraison de fret:

Lorsqu'une expédition a déjà été livrée et qu'on exige une nouvelle livraison, des frais supplémentaires de \$5 par expédition sont imposés pour chaque livraison subséquente y compris la livraison finale. Le chargement est aussi assujéti à des frais accrus d'entreposage et à tous autres frais exigibles.

Règlement no 90: Articles qui ne sont pas acceptés:

Les articles suivants ne sont pas acceptés:

- billets de banque;
- monnaie ou pièces d'argent;
- timbres-poste;
- valeur négociables.

Règlement no 95: Règlement relatif au terminus de Toronto:

Les points suivants sont compris dans la région métropolitaine de Toronto:

Agincourt	Mount Dennis
Ajax	New Toronto
Birch Cliff	North Toronto
Bramalea	North York
Brampton	Parkdale
Cooksville	Pickering
Concord	Port Union
Don Mills	Rexdale
Downsview	Rosedale
East York	Scarborough
Etiboke	Streetsville
Forest Hill	Swansea
Highland Creek	West Hill
Islington	Weston
Leaside	West Toronto
Long Branch	Willowdale
Mimico	York
Mississauga	

Règlement no 100: Règlement relatif au terminus de Montréal:

Les points suivants sont compris dans la région métropolitaine de Montréal:

Abord-à-Plouffe	Outremont
Adirondack Jonction	Pierrefonds
Ahuntsic	Pointe-Claire
Anjou	Pointe-St-Charles
Beaconsfield	Pointe-aux-Trembles
Beaurepaire	Pont-Viau
Bordeaux	Préville
Boucherville	Repentigny
Bout-de-l'île	Rivière-des-Prairies
Brossard	Rockfield
Brossseau Station	Roxboro

Candiac	Ste-Anne-de-Bellevue
Cap-St-Martin	Ste-Catherine-d'Alexandre-de-
Cartierville	Laprairie
Caughnawaga	St-Constant
Chomedey	Ste-Dorothée
Côte-Ste-Catherine	St-Elzear
Côte-St-Luc	St-François-de-Sales
Croydon	Ste-Geneviève
Delson	St-Hubert
Dixie	St-Lambert
Dollard-des-Ormeaux	St-Laurent
Dorval	St-Léonard-de-Port-Maurice
Duvernay	St-Martin
Fabreville	St-Michel
Greenfield Park	St-Pierre
Île-Bigras	Ste-Rose-de-Laval
Kirkland	St-Vincent-de-Paul
Lachine	Saraguay
LaFlèche	Senneville
Lakeside	Strathmore
Laprairie	Tetreaultville
LaSalle	(Ville Mont-Royal)
Laval	Valois
Laval-sur-le-Lac	Val Royal
Longue-Pointe	Verdun
Longueuil	Ville Côte-St-Luc
Mackayville	Ville d'Anjou
Montréal-est	Ville Jacques-Cartier
Montréal-nord	Ville Lasalle
Montréal-sud	Ville Lemoyne
Montréal-ouest	Ville St-Pierre
Notre-Dame-du-Sacré-Coeur	Vimont
	Westmount

Règlement no 105: Non-alternance des taux:

Il n'y aura aucune alternance des taux de ce tarif avec ceux déposés auprès de l'Ontario Highway Transport Board ou de la Commission des transports du Québec.

Request publication of a Special Tariff on behalf of Kingsway Transports Ltd. Under procedures in 2H, Section 2.58.1 of Transport Commission Rules of Practice. "Kourier" Small Package Division of Kingsway Transport Ltd. Special Tariff No. 1.

The following tariff of tools applies to shipments moving between Toronto, Ontario and Montreal, Québec (see Rules 180 and 190) in specified minimum daily volumes. Note 1 explains the proper application of rates shown in Columns A, B, C and D.

Weight of shipment		Charge per shipment			
		A	B	C	D
1 lb	To	\$ 4.65	\$ 3.75	\$ 2.50	\$ 1.85
Over 5 lb	But not over	6.55	4.50	2.50	1.85
10 lb	20 lb	8.00	5.25	3.25	2.70
20 lb	30 lb	9.20	7.00	4.75	4.40
30 lb	40 lb	9.90	8.25	6.25	5.75
40 lb	50 lb	11.00	9.25	7.75	6.75
50 lb	60 lb	12.10	10.25	9.25	7.75
60 lb	70 lb	13.20	11.75	10.75	8.75
70 lb	80 lb	14.30	13.00	12.25	9.75
80 lb	90 lb	15.40	14.50	13.75	10.75
90 lb	100 lb	16.50	15.50	15.00	11.75

Over 100 lb	See Note 2	See Note 2	See Note 2	See Note 2
-------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Note 1:

Rates in Column A apply to single shipments.

Rates in Column B apply to any shipper tendering to the carrier ten or more prepaid shipments on each and every working day of the year.

Rates in Column C apply to any shipper tendering to the carrier twenty or more prepaid shipments on each and every working day of the year.

Rates in Column D apply to any shipper tendering to the carrier thirty or more prepaid shipments on each and every working day of the year.

Note 2:

Shipments weighing over 100 pounds will be charged the 100 pound rate or multiple thereof, plus the rate for the number of pounds in excess of 100 or multiple thereof.

Note 3:

If the consignor brings the shipments to the carrier's terminal facility or shipment drop-off centres, a freight credit of \$1 per shipment will be deducted from the shipment's freight charges. This freight credit is applicable only to single shipments and rates in Column A.

Note 4:

If the consignor wishes to have the shipment picked up at destination by the consignee rather than have the carrier deliver it, he must notify the carrier at time of pick-up or when he drops it off, by properly completing the Bill of Lading. A freight credit of \$1 will be applied to the shipment's transportation charges if consignee pick-up is arranged in advance. The carrier will notify the consignee that his shipment has arrived the day it arrives and will hold it for the consignee to pick up. This freight credit is applicable only to single shipments and rates in Column A.

Note 5:

The carrier will hold a shipment for consignee pick-up free of charge for the day following the carrier's notification call. Each additional day the shipment is held, a charge of \$1 per day will be assessed each shipment payable at the time of pick-up.

Note 6:

General rules and regulations:

The general rules and regulations as published in C.T.T.B.A. Class Tariff 10-E apply to this special tariff, unless an exception is published herein.

Rule No. 10: Freight charges:

All freight charges are to be prepaid or guaranteed fully by the consignor if charges are to be collect. The carrier will invoice once monthly for services performed the previous month. The minimum invoice charge to any customer for one month's service will be \$10 (ten dollars). All accounts are due within ten days of billing date. Freight charges are as shown on the current rate schedule for the carrier.

Rule No. 15:

Impracticable operations:

The carrier shall not be required to perform pick-up and delivery service at any location from or to which it is impracticable to operate vehicles or have direct access to by the driver because of:

(a) the condition of roads, streets, driveways, alleys, buildings or approaches thereto;

(b) inaccessibility of loading facilities.

Rule No. 20: Refusal of unsafe packages:

The carrier reserves the right to refuse any shipment which, in the judgment of the carrier is liable to soil, taint or otherwise damage other merchandise or the carrier's equipment, or which is improperly packed or wrapped.

Rule No. 25: Packing, marking and tagging shipments:

Freight tendered for delivery must be encased in packages, boxes, cartons or other containers affording reasonable and proper protection of contents. All packages or other containers must carry tags, labels or written inscriptions upon which shall be clearly and legibly shown the names and addresses of both the consignee and consignor. If these requirements are not complied with, the carrier reserves the right to refuse transportation of the shipment.

Rule No. 30: Shipment depository:

Carrier will provide a strong-box safe, night depository, compartment or other protected facility in one of carrier's standard designs, at a location of the consignor and/or consignee's premises to be used in the pick-up and/or delivery service, if requested, when the volume of movement warrants. The container shall remain the property of the carrier. When a wall opening must be created in order to install any container, such installation expense shall be borne by the shipper and/or consignee.

Rules No. 35: Waiver of delivery receipt:

When the consignor or consignee has made written arrangements with the carrier to waive signing of the delivery receipt, freight consigned to a place where no representative of the consignee is present or available at time of delivery will be unloaded and delivered by depositing same in such strong-box safe, night depository compartment or other protected facility as may have been provided for such purpose.

Rule No. 40: Disposition of fractions:

In computing freight charges:

(a) On shipments subject to rates stated in cents per pound, any fraction of a pound shall be increased to the next full pound:

(b) Any fraction less than one half cent shall be dropped; fractions of one half cent or more, shall be increased to the next full cent.

Rule No. 45: Delays:

Unless the parties agree otherwise in writing, the carrier shall not be liable for any special, consequential or other damages caused by mere delay in the delivery of a shipment, regardless of the cause of such delay.

Rule No. 50: Detention of vehicles:

Ten minutes free time will be allowed for loading and five minutes free time will be allowed for unloading of the carrier's equipment by the consignor or consignee as the case may be. When due to no disability, fault or negligence on the part of the carrier the loading or unloading of the carrier's vehicle is delayed beyond the free time authorized, charges will be assessed against either the consignor or the consignee, depending on where the delay occurs in the amount of \$3 per vehicle for each fifteen minutes or fraction thereof delay beyond the free time allowed.

Rules No. 55: Limits of liability:

The carrier shall not be liable for any loss, damage, destruction or unreasonable delays arising from the following causes:

- (a) strikes
- (b) authority of law
- (c) riots
- (d) acts of God, the Queen or public enemies
- (e) defect or inherent vice in the goods shipped
- (f) act or default of the shipper or owner of the goods
- (g) nuclear reaction, radiation or radio-active contamination.

Rule No. 60: Declared value of shipments:

Carrier's liability for any loss, damage or injury to a shipment shall not exceed the lesser of \$1.50 per pound or \$50 unless:

(a) the consignor and carrier specifically agree otherwise in writing and the consignor or class of consignors, is named in the carrier's cargo insurance policy; or

(b) a higher value is declared on the face of the Bill of lading by the consignor and an additional transportation charge of \$0.50 per \$100 (or fraction thereof) of such higher declaration is paid to the carrier. The carrier shall not be required to accept any shipment with a declared value in excess of \$500 unless agreed to in advance in writing by the carrier.

Rule No. 65: Notice of loss or damage:

Notice of loss or damage must be given in writing to the carrier at its regional office or its head office within 24 (Twenty-four) hours after such loss or damage becomes known and within 30 (thirty) days after the shipment is accepted by the carrier, otherwise no liability will be accepted by the carrier.

Rule No. 70: C.O.D. shipments:

No C.O.D. shipments will be handled by the carrier.

Rule No. 75: Proff of delivery:

In the event a customer should require a duplicate of a pro bill or a delivery receipt (proof of delivery), a charge of \$2 will be assessed for each duplicate pro bill as long as the request is less than one year after shipment date. Otherwise, a charge of \$4 per pro bill will be assessed.

Rule No. 80: Maximum piece size:

No individual piece of a shipment will be handled if it weighs in excess of 50 (fifty) pounds, or exceeds 108 inches in length and girth combined.

Rule No. 85: Re-delivery of freight:

When one tender of delivery of a shipment has been made and a re-delivery is requested, an additional charge of \$5 per shipment shall be made for each subsequent tender and/or final delivery. The shipment shall also be subject to the accrued freight storage and all other lawful charges applicable.

Rule No. 90: Articles not accepted:

The following commodities will not be accepted for shipment:

- bank bills
- currency or coins
- postage stamps
- negotiable securities

Rule No. 95: Toronto terminal rule:

The following points are included in the Metropolitan Toronto region:

Agincourt	Mount Dennis
Ajax	New Toronto
Birch Cliff	North Toronto
Bramalea	North York
Brampton	Parkdale
Cooksville	Pickering
Concord	Port Union

<i>Don Mills</i>	<i>Rexdale</i>
<i>Downsview</i>	<i>Rosedale</i>
<i>East York</i>	<i>Scarborough</i>
<i>Etiboko</i>	<i>Streetsville</i>
<i>Forest Hill</i>	<i>Swansea</i>
<i>Highland Creek</i>	<i>West Hill</i>
<i>Islington</i>	<i>Weston</i>
<i>Leaside</i>	<i>West Toronto</i>
<i>Long Branch</i>	<i>Willowdale</i>
<i>Mimico</i>	<i>York</i>
<i>Mississauga</i>	

Rule No. 100: Montreal terminal rule:

The following points are included in the Metropolitan Montreal region:

<i>Abord-à-Plouffe</i>	<i>Outremont</i>
<i>Adirondack Jonction</i>	<i>Pierrefonds</i>
<i>Ahuntsic</i>	<i>Pointe-Claire</i>
<i>Anjou</i>	<i>Pointe-St-Charles</i>
<i>Beaconsfield</i>	<i>Pointe-aux-Temples</i>
<i>Beaurepaire</i>	<i>Pont-Viau</i>
<i>Bordeaux</i>	<i>Préville</i>
<i>Boucherville</i>	<i>Repentigny</i>
<i>Bout-de-l'Île</i>	<i>Rivière-des-Prairies</i>
<i>Brossard</i>	<i>Rockfield</i>
<i>Brosseau Station</i>	<i>Roxboro</i>
<i>Candiac</i>	<i>Ste-Anne-de-Bellevue</i>
<i>Cap-St-Martin</i>	<i>Ste-Catherine-d'Alexandrie-de-</i>
<i>Cartierville</i>	<i>Laprairie</i>
<i>Caughnawaga</i>	<i>St-Constant</i>
<i>Chomedey</i>	<i>Ste-Dorothée</i>
<i>Côte-St-Catherine</i>	<i>St-Elzear</i>
<i>Côte-St-Luc</i>	<i>St-François-de-Sales</i>
<i>Croydon</i>	<i>Ste-Geneviève</i>
<i>Delson</i>	<i>St-Hubert</i>
<i>Dixie</i>	<i>St-Lambert</i>
<i>Dollard-des-Ormeaux</i>	<i>St-Laurent</i>
<i>Dorval</i>	<i>St-Léonard-de-Port-Maurice</i>
<i>Duvernay</i>	<i>St-Martin</i>
<i>Fabreville</i>	<i>St-Michel</i>
<i>Greenfield Park</i>	<i>St-Pierre</i>
<i>Île-Bigras</i>	<i>Ste-Rose-de-Laval</i>
<i>Kirkland</i>	<i>St-Vincent-de-Paul</i>
<i>Lachine</i>	<i>Saraguay</i>
<i>LaFlèche</i>	<i>Senneville</i>
<i>Lakeside</i>	<i>Strathmore</i>
<i>Laprairie</i>	<i>Tétreaultville</i>
<i>LaSalle</i>	<i>Town of Mount Royal</i>
<i>Laval</i>	<i>Valois</i>
<i>Laval-su-le-Lac</i>	<i>Val Royal</i>
<i>Longue-Pointe</i>	<i>Verdun</i>
<i>Longueuil</i>	<i>Ville Côte-St-Luc</i>
<i>Mackayville</i>	<i>Ville d'Anjou</i>
<i>Montreal-East</i>	<i>Ville Jacques-Cartier</i>
<i>Montreal-North</i>	<i>Ville Lasalle</i>
<i>Montreal-South</i>	<i>Ville Lemoyne</i>
<i>Montreal-West</i>	<i>Ville St-Pierre</i>
<i>Notre-Dame-du-Sacré-Coeur</i>	<i>Vimont</i>
	<i>Westmount</i>

Rule No. 105: Non-alteration of rates:

Rates in this tariff will not alternate with any others on file with the Ontario Highway Transport Board and/or the Québec Transport Commission.

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat -

Transport par remorquage pour tirer les remorques vides ou chargées de la requérante conjointe: Kingsway Freight Lines Ltd., permis 17376-V, qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué en vertu du permis 17376-V en entier.

Rôle M-16988

25266-V-D-1

MAURICE, JEAN-PAUL

C.P. 347, 3, rue des Lilas
Côteau-du-Lac (Soulanges) (Qué.)

Voiturier-remorqueur

KINGSWAY FREIGHT LINES LTD.

212 Meridian Road, N.E.
 Calgary, Alberta
 Au Québec:
 10525, Côte-de-Liesse
 Dorval, Montréal (Qué.)
 Voiturier-roulier

Rôle M-16989
 21031-V-D-6-TF

DAILY FREIGHT FORWARDERS LTD.

475 Bridge Street
 P.O. Box 649
 Montréal 101 (Qué.)

Rôle M-16990
 30003-D-155-TF

BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC.

1259, rue Berri, suite 460
 Montréal (Qué.)

Annexe:

La requérante demande à la Commission des transports du Québec une augmentation de ses tarifs d'environ 8 1/2% pour compenser l'augmentation des tarifs de chemin de fer.

Demande de fixation de taux:

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec de modifier les taux fixés dans l'ordonnance 4560-75 s'appliquant à tous les camionneurs publics du Montréal-Métropolitain.

1. Demande urgente d'augmentation des taux d'environ 15% tels que déposés dans les chapitres suivants. (Annexe « A »).

Demande de fixation d'une surtaxe temporaire pour carburant.

Note A:

Pour information supplémentaire concernant la surtaxe pour carburant, veuillez consulter les documents déposés à la Commission des transports du Québec dans le présent dossier.

Note B:

Nous demandons que cette augmentation soit en vigueur au 1er octobre 1976, et ce en vertu du Règlement 2H, section 2.58.1.

ANNEXE A - Re: Formule no 1**Description de la demande****Demande de fixation de taux:**

Conditions inhérentes au transport Montréal-métropolitain:

Les conditions énumérées ci-après s'appliqueront à tous les chapitres visés, sauf si des conditions spécifiques apparaissent à des chapitres particuliers.

1. Facturation minimale au client:

a) Camion Express (2,000 lb) et/ou livraison de colis base horaire: minimum 2 heures.

b) Autres catégories: minimum 4 heures.

c) Services spécial d'urgence requis déterminé par le client: minimum 8 heures.

d) Les samedis, dimanches et jours fériés: minimum 8 heures.

e) Equipement spécialisé (remorque télescopique, auto-commande, chevalet, far-dier): minimum 5 heures.

2. Détermination du tarif applicable:

Le plus élevé ou de la pesanture véritable du chargement ou de la longueur de l'unité nécessaire au transport, déterminera le tarif applicable.

3. Applicable du tarif:

Les tarifs sont en vigueur à partir du moment où le véhicule quitte l'entrepôt de l'opérateur jusqu'à son retour.

4. Loi des pesantures:

Un détenteur de permis opérant à un taux hebdomadaire sur une base annuelle ne devra transporter une charge supérieure à la capacité légale d'un véhicule. (Voir loi sur les pesantures axiales).

5. Infractions:

Si, à cause d'une déclaration incorrecte du poids ou des dimensions par l'expéditeur, une infraction à une loi ou règlement (municipal, provincial ou fédéral) est commise, toute amende et frais additionnels occasionnés par cette infraction seront chargés au parti responsable.

6. Permis:

Tout, voyage ou équipement en excès des dimensions ou pesantures légales et nécessitant des permis à cet effet sera sujet aux frais additionnels suivants:

a) Permis annuel: \$10 par province.

b) Permis spécial: \$25 par province ou état

c) Permis spécial: \$35 en période de dégel

d) Permis municipal: \$15 chacun.

Note:

Lorsque le coût des permis sera majoré par les autorités compétentes, les frais ci-haut seront majorés proportionnellement.

7. Escortes:

Tout chargement, qui à cause de ses dimensions ou pesanteur excessives ou par mesure de sécurité nécessite une ou plusieurs escortes, sera sujet aux frais additionnels suivants:

1. Escorte du voiturier incluant véhicule et chauffeur:

a) Local: \$16 l'heure (en plus du surtemps et autres dépenses + 15% pour couvrir les frais administratifs).

b) Extérieur: \$11.50 l'heure plus \$0.30 du mille parcouru. Le temps supplémentaire de même que les frais de chambre, repas, et autres dépenses seront facturés en surplus.

2. Escorte policière: coût plus 15%

8. Assurances:

Les camionneurs doivent posséder une assurance de responsabilité publique, dommages matériels et assurance-cargaison.

9. Location:

La location des camions (sans chauffeur) requiert un permis spécifique de la Commission des transports du Québec.

10. Echange de service entre opérateurs:

Tarifs horaires:

Un opérateur sur une base à l'heure seulement pourra accorder un escompte à un autre opérateur local qui utilise ses services pour le dédommager des frais administratifs encourus.

Le pourcentage de cet escompte sera de 10% à moins que les parties ne demandent à la Commission la fixation d'un pourcentage différent.

Dans ce cas, les deux (2) opérateurs doivent être détenteurs de permis de la Commission des transports du Québec les autorisant à effectuer le service de camionnage dans le territoire défini par la présente décision, en conformité avec les dispositions de l'article 22 de l'Ordonnance générale sur le camionnage.

11. Tarifs pour temps supplémentaire:

1. Les taux supplémentaires sont obligatoires.

2. Les taux sont les suivants:

a) Temps et demi: \$5.50 l'heure, par homme, en plus du taux régulier.

b) Temps double: \$11 l'heure, par homme, en plus du taux régulier.

Temps régulier:

Le premier (8^{1/2}) heures entre 6:00 a.m. et 5:00 p.m. du lundi au vendredi (à l'exception des jours de fêtes).

Temps et demi:

Le premier cinq (5) heures après (8^{1/2}) heures de travail au tarif régulier.

Samedi toute la journée.

Toutes les heures de travail avant 6:00 heures a.m. du lundi au vendredi, lorsqu'au début d'une équipe (à l'exception des jours de fêtes).

Temps double:

Tous les dimanches et jours de fête.

Après cinq (5) heures de travail à temps et demi du lundi au vendredi.

3. Jours de fêtes:

Ce sont:

Le jour de l'An, le 2 janvier, Vendredi Saint, Fête de la Reine, St-Jean-Baptiste, Confédération, Fête de travail, Action de Grâces (selon le Décret no 913 et ses amendements), le 24 décembre, Noël, le 26 décembre.

4. Les taux pour temps supplémentaires ne sont exigibles que lorsque la demande du client entraîne la nécessité d'effectuer le service de transport durant les heures où les taux pour temps supplémentaire s'appliquent.

12. Taux pour perception sur livraison P.S.L.:

Sur toute livraison P.S.L. (C.O.D.) les frais de perception seront de 1% du montant à percevoir, minimum \$1.15 par perception.

Note:

i. Lorsqu'un P.S.L. est annulé, les honoraires sont quand même exigibles;

ii. Les frais de perception pour livraison P.S.L. sont à la charge de l'expéditeur à moins que ce dernier ait donné des directives spécifiques pour que l'honoraire soit payé par le consignataire. Si le consignataire refuse de payer les honoraires, la marchandise sera retournée à l'expéditeur à ses frais.

13. Aides et pointeurs:

Aides - Manutention de marchandises générales: \$11 (l'heure).

<i>Capacité</i>	<i>Taux horaires</i>
Jusqu'à 60 tonnes (1 homme)	\$ 50.00
Jusqu'à 75 tonnes (1 homme)	63.00
Jusqu'à 90 tonnes (1 homme)	75.00
Jusqu'à 100 tonnes (1 homme)	100.00
Jusqu'à 125 tonnes (2 hommes)	120.00
Jusqu'à 150 tonnes (2 hommes)	150.00
Jusqu'à 175 tonnes (2 hommes)	185.00
Jusqu'à 200 tonnes (2 hommes)	250.00
Jusqu'à 250 tonnes (2 hommes)	295.00
Jusqu'à 300 tonnes (2 hommes)	340.00
Jusqu'à 330 tonnes (2 hommes)	385.00

Note:

a) Un supplément de (20%) sera chargé pour fardiers équipés d'un «col de cygne» hydraulique amovible, minimum basé sur tarif de 40 tonnes.

b) Un supplément de (\$4) l'heure sera chargé pour fardiers équipés d'une suspension à l'air.

c) Fardiers télescopiques: ajouter 20%. Minimum basé sur une capacité de 30 tonnes.

d) Fardier (seul) en dépôt - (\$3) par tonne de capacité par jour. Tarif complet pour aller et retour.

Combinaison fardier remorque commande hydraulique

	<i>Taux horaires</i>
75 tonnes, min. (2 hommes)	\$110
Jusqu'à 100 tonnes (2 hommes)	135
Jusqu'à 125 tonnes (2 hommes)	170
Jusqu'à 150 tonnes (2 hommes)	200
Jusqu'à 175 tonnes (2 hommes)	275
Jusqu'à 200 tonnes (3 hommes)	330
Jusqu'à 250 tonnes (3 hommes)	395
Jusqu'à 300 tonnes (3 hommes)	450

Frais de préparation

de 151 à 200 tonnes	\$1150
plus de 200 tonnes	1750

Fardier-remorque à commande hydraulique et avec table tournante pour utilisation en conjonction avec un fardier à plate-forme surbaissée. Une table tournante avec ajustement automatique du rayon de virage est adaptée au fardier. Cette combinaison de véhicules est spécialement conçue pour les charges de très grandes dimensions.

Temps supplémentaire:

a) Temps et demi: (\$6 l'heure pour un (1) homme en plus des taux réguliers).

Temps double: (\$12 l'heure pour un (1) homme en plus des taux réguliers).

b) Temps et demi: (\$12 l'heure pour deux (2) hommes en plus des taux réguliers).

Temps double: (\$24 l'heure pour deux (2) hommes en plus des taux réguliers).

c) Temps et demi: (\$18 l'heure pour trois (3) hommes en plus des taux réguliers).

Temps double: (\$36 l'heure pour (3) hommes en plus des taux réguliers).

Camions-tracteurs

	<i>Taux horaires</i>
80,000 lb (tandem)	\$25.00
100,000 lb (tandem)	\$32.50
150,000 lb (tandem)	\$40.00
# 200,000 lb (tandem)	\$50.00

travail exceptionnel (sans accouplement).

Un supplément de \$5.75 l'heure sera chargé pour tout tracteur équipé d'un treuil mécanique.

Remorques chevalets

	<i>Taux horaires</i>
20 tonnes	\$29
25 tonnes	30

Remorques auto-commandes

	<i>Taux horaires</i>
40 tonnes 110 pieds	\$50
50 tonnes 110 pieds	60
60 tonnes 120 pieds	70

a) Un supplément de \$0.50 l'heure sera facturé pour chaque pied supplémentaire.

b) Un supplément de \$0.75 l'heure sera facturé pour chaque 2000 lb au-delà de 120,000 lb.

c) Une aide devra être fournie dans les cas où la hauteur totale dépasse 14'6", la largeur 12' ou par mesure sécuritaire.

Les charges pour ce service seront compilées au tarif de \$12 l'heure (temps régulier).

CHAPITRE III

Contrat annuel — Tarif à la semaine

Semaine régulière de (42^{1/2}) heures (5 jours):

1. Les taux à la semaine doivent s'appliquer seulement aux services de camionnage (excepté tracteur avec chauffeur) sous contrat annuel.

2. Lorsqu'un client ferme son usine pour une période de vacances n'excédant pas deux (2) semaines, un crédit peut être alloué à ce client basé sur le salaire actuel du chauffeur pour cette période, mais le crédit ne doit pas excéder deux (2) semaines de salaire.

Longueur (Maximum)	Chargement (Maximum)	Taux de la semaine (Sur base annuelle)	
		42 ^{1/2} hres	40 hres
Express	2,000 lb	\$540	\$525
Jusqu'à 16 pi.	16,000 lb	575	560
Jusqu'à 20 pi.	20,000 lb	600	590
Tandem	30,000 lb	675	650

Semaine régulière de (42^{1/2}) heures (5 jours):

Longueur (Maximum)	Chargement (Maximum)	Taux à la semaine (Sur base annuelle)	
		42 ^{1/2} hres	40 hres
Tracteur simple essieu	jusqu'à 20 tonnes	\$620	\$600
Tracteur tandem	jusqu'à 25 tonnes	685	670
Tracteur tandem	jusqu'à 30 tonnes	710	690
Remorque à plate-forme		105	105
Remorque Fourgon Ridelles		115	115
Remorque télescopique		120	120

Plus une charge supplémentaire pour chaque mille additionnel excédant 300 milles, comme suit:

Express	2,000 lb	\$0.26/mille
Jusqu'à 16 pi.	16,000 lb	0.28/mille
Jusqu'à 20 pi.	20,000 lb	0.32/mille
Tracteur à essieu simple		0.35/mille
Tracteur tandem	25 et 30 tonnes	0.46/mille
Remorque		0.06/mille

Conditions:

a) Le temps supplémentaire en plus des heures régulières de travail (40 ou 42^{1/2} heures par semaine) (8 ou 8^{1/2} heures par jour) selon le cas, sera chargé au pro rata, plus des tarifs de temps supplémentaire prévus aux règlements généraux.

b) Les aides fournies sur une base hebdomadaire seront payées \$375 par semaine de 42^{1/2} heures (8^{1/2} heures par jour) ou \$350 par semaine de 40 heures (8 heures par jour) selon le cas, plus les tarifs de temps supplémentaire prévus aux règlements généraux.

c) Le taux pour chargeur-arrière d'une capacité de 2,000 lb sera obligatoire et sera de \$28.75 additionnel par semaine.

CHAPITRE IV

Camions à bascule, remorques, tracteurs et chauffeurs

Applicable à un véhicule avec chauffeur.

Camions		Taux horaires
Camions — 6 roues	10 tonnes	\$16.70
Camions — 10 roues	15 tonnes	19.50
Remorques à bascule	25 tonnes	26.50

Note:

Ces tarifs sont en vigueur en autant qu'ils ne viennent pas en conflit avec le Règlement 12 et ses amendements. Les tarifs du Règlement 12 prévaudront.

CHAPITRE V

Transport de produits pétroliers en camion-citerne

Ce chapitre s'applique seulement aux camionneurs autorisés à donner un tel service spécialisé.

Les taux applicables sont ceux inclus dans l'Ordonnance 4560-71 mais révisés par les décisions subséquentes dont la dernière est en date du 17 février 1975, et porte le numéro MCS-1034-TF.

CHAPITRE VI

Livraison de colis « Marchandises générales »

1. Classification et définition:

Classe 1:

a) Font partie de cette classe, tous les colis pesant 50 livres ou moins, qui mesurent 8 pieds cubes ou moins et dont la valeur n'excède pas \$200.

Classe 2:

b) Font partie de cette classe, tous les colis dont l'une ou l'autre des spécifications excède d'une façon ou d'une autre les spécifications des colis de la clause 1.

Note:

Dans le cas d'expéditeurs reliés directement à l'industrie du vêtement (manufacturiers et grossistes seulement, voir chapitre VII).

2. Tarif:

A) Colis - Classe 1

Nombre de colis	Zones 1 et 2
Le premier colis	\$2.15
Les 19 suivants	1.15
Les 20 suivants	0.70
Tous les suivants	0.60

Note:

i) Les taux ci-haut doivent être appliqués à chaque livraison ou arrêt de façon individuelle, i.e. que le tarif doit être appliqué et calculé individuellement pour chaque connaissance ou bon de livraison.

ii) Dans le cas où la charge totale pour une livraison de 100 colis ou moins excède \$70, la charge totale sera réduite à \$70.

B) Colis — Classe 2:

I - Colis pesant de 51 à 100 lb:

Nombre de colis	Zones 1 et 2
Le premier colis	\$3.15
Les 19 suivants	1.75
Les 20 suivants	1.15
Tous les suivants	0.85

Note:

i) Dans le cas où la charge totale pour une livraison de 100 colis ou moins excède \$105 la charge totale sera réduite à \$105.

II - Colis pesant plus de 100 lb:

\$1.90 le 100 lb, minimum \$5.25 par livraison applicable à toutes les zones.

Note:

Pour les colis à faible densité, le voiturier, à son choix, pourra appliquer un poids minimum de base de 10 livres le pied cube et calculer sa charge de livraison à raison de \$1.90 le cent (100) livres comme ci-haut ou appliquer le tarif III ci-dessous, pour colis mesurant plus de 8 pieds linéaires ou 8 pieds cubes, minimum \$5.25 par livraison applicable à toutes les zones.

III - Colis mesurant plus de 8 pieds linéaires ou 8 pieds cubes:

On chargera le prix de base plus un droit supplémentaire de \$0.07 le pied cube, mesure hors tout, pour les colis excédant 8 pieds cubes ou plus — un droit supplémentaire de \$0.17 le pied linéaire, mesure hors tout, dans le cas de colis qui n'excèdent pas 8 pieds cubes mais dont l'une des dimensions excède 8 pieds, minimum \$5.25 par livraison.

IV - Colis dont la valeur excède \$200:

On chargera $\frac{1}{2}$ de 1% de la valeur de chaque colis pour la livraison de ceux-ci lorsque la charge ainsi obtenue sera supérieure à la charge que l'on obtiendrait si l'on calculait celle-ci à partir des données de l'article 2 du présent tarif.

C) Frais minimum (toutes classes):

I - Cueillette:

- i) Tout service en Zone 2: \$5.25/cueillette
- ii) Pour arrêt occasionnel sur demande: \$5.25/cueillette
- iii) Pour arrêt quotidien: \$25/semaine
- iv) Livraison ou cueillette au port de Montréal: minimum \$10.50
- v) Minimum à facturer sur transport à percevoir: \$5.25

II - Livraison spéciale:

Lorsque l'expéditeur requiert du voiturier qu'il effectue une livraison spéciale, c'est-à-dire à un moment déterminé ou de tout autre façon qui diffère de la procédure normalement suivie par le voiturier, ce dernier effectuera ladite livraison sur une base horaire: se référer au Chapitre I pour les taux.

D) Période d'attente:

Le voiturier ajoutera au tarif de livraison ou de cueillette une charge horaire (voir chapitre I) selon l'unité utilisée ou nécessaire, pour toute période d'attente excédant 30 minutes à l'occasion d'une cueillette ou d'une livraison ou les deux combinés.

3. Description des zones:

A) Zone 1:

La Zone 1 comprendra tous les territoires décrits aux articles 7 et 8 du chapitre VII du présent tarif à l'exception du quartier Rivière-des-Prairies. Fera aussi partie de la Zone 1, le quartier St-Vincent-de-Paul, dans la ville de Laval.

B) Zone 2:

La Zone 2 comprendra tous les territoires décrits à l'article 9 du chapitre VII du présent tarif.

CHAPITRE VII

Livraison de colis: Industrie du vêtement

Note:

On se référera à ce chapitre du tarif de camionneur pour livraison de colis seulement dans le cas d'expéditeurs reliés directement à l'industrie du vêtement. (Manufacturiers et grossistes seulement).

1. Un colis se définit comme suit:

- A) 50 lb ou moins
8 pieds cubes ou moins
\$200 valeur maximum

B) Colis dont l'une ou l'autre des spécifications excède la définition ci-haut (voir article 3).

2. Les taux suivants sont applicables seulement dans le cas d'une seule cueillette chez un expéditeur pour livraison à un seul client.

Nombre de colis	Zone 1	Zone 2	Zone 3
Minimum par livraison	\$2.00	\$2.30	\$5.50
Les 5 premiers colis	1.75	1.80	2.20
Les 15 colis suivants	1.15	1.25	1.40
Les 80 colis suivants	0.90	0.90	1.00

Dans le cas où la charge totale pour la livraison de colis, jusqu'à 100 colis, excède \$82, la charge totale sera réduite à \$82.

3. A) Pour colis de 51 à 100 lb:

Nombre de colis	Zone 1	Zone 2
Les 5 premiers colis	\$2.40	\$3.10
Les suivants	1.85	2.05

Note:

Pour la Zone 3, un tarif de \$1.75 du 100 lb est applicable avec minimum de \$8.

B) Pour colis de plus de 100 lb, le coût de transport est le prix de base plus \$0.01^{1/2} pour chaque livre additionnelle.

C) Pour colis de plus de 8 pieds cubes, le coût du transport est le prix de base pour les premiers 8 pieds cubes, plus \$0.14 pour chaque pied cube additionnel.

D) Pour colis d'une valeur excédant \$200.

On chargera 1/2 de 1% de la valeur de chaque colis pour la livraison de ceux-ci lorsque la charge ainsi obtenue sera supérieure à celle que l'on obtiendrait si l'on calculait celle-ci à partir des données des articles « 2 » et « 3 » de la présente liste de taux.

4. Cueillette minimum:

Zone 1	Zone 2	Zone 3
\$5.25	\$5.25	\$5.25

5. P.S.L.

Voir « règlement généraux » no 12.

6. Frais minimum (Pour arrêt journalier - par semaine):
Frais minimum pour cueillette par semaine: \$25 (Zones 1, 2 et 3).
7. Limite de la Zone 1:
Au sud: le Quai;
A l'est: rue Azilda (Pierre-Tétrault), de la rue Notre-Dame au boulevard Métropolitain jusqu'au boulevard Leduc;
A l'ouest: la limite ouest de la cité de Montréal-Ouest.
Au nord: rive sud de la Rivière-des-Prairies (Back River) au boulevard Pie IX;
Au nord-est: le boulevard Leduc jusqu'à Bay Lawson (Azilda).
Au nord-ouest: 6300, Côte-de-Liesse au boulevard Gouin;
Au sud-ouest: la limite de la cité de Verdun.
8. Description de la zone 2:
Est: les territoires situés à l'est de la rue Azilda jusqu'au numéro civique 12,700 de la rue Sherbrooke est;
Sud: Longueuil, Ville Jacques-Cartier, St-Lambert, Ville Lemoine, Greenfield Park, Laflèche, Préville, ainsi que Notre-Dame-du-Sacré-Coeur.
Ouest: ville St-Pierre, Ville Lasalle, Lachine, Pointe-Claire, Dollard-des-Ormeaux, Roxboro, Pierrefonds-Est, Dorval et Saraguay; la partie de ville St-Laurent située à l'ouest du numéro civique 6,300 Côte-de-Liesse fait aussi partie de la Zone 2;
Nord: sur l'île Jésus, la Zone 2 s'étend du Boulevard Dagenais jusqu'à la Rivière-des-Prairies (rive nord) dans les quartiers Chomedey et Duvernay.
9. Description de la Zone 3:
Toutes les localités non comprises dans les Zones 1 et 2, telles que décrites ci-haut, font partie de la Zone 3.

CHAPITRE VIII

Déménagement

Ameublement de maison tel que décrit à l'article 51 de l'Ordonnance générale sur le camionnage.

Tariifs horaires	A	B	C
Fourgon avec 1 homme	\$18.00	\$23.90	\$29.75
Fourgon avec 2 hommes	29.75	41.50	53.25
Fourgon avec 3 hommes	41.50	59.15	76.75
Fourgon avec 4 hommes	53.25	76.75	100.25
Aide additionnelle	11.75	17.65	23.50

Note 1:

Le taux à l'heure pour un fourgon est \$6.25. Les frais de la main-d'oeuvre par heure sont \$11.75 en temps régulier, \$17.65 en temps et demi et \$23.50 en temps double; pour un homme seulement.

Note 2:

Les taux démontrés ci-haut incluent tous les articles. Il n'y a aucune charge supplémentaire, excepté pour les articles susceptibles de palantage.

Note 3:

Tout article devant être monté ou descendu au moyen d'un treuil (palantage).
Chaque opération: \$35.

Transport de pianos et orgues (incluant camion et équipe de 3 hommes):

	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5
Droit	\$53	\$54	\$55	\$56	\$57
De salon Trois-Quarts	60	61	62	63	64
De concert	80	85	91	94	97

ii) Si plus de 3 hommes sont requis, une facturation de \$16 l'heure par homme, en sus des taux ci-haut indiqués sera applicable, pour les pianos de concert.

iii) Palantage: \$35 de plus pour chaque opération.

Réfrigérateur de maison: \$21 l'unité (non applicable lors d'un déménagement).

Description des zones:

Zone (1) Limitée:

Au nord par rue Jean-Talon

A l'est par rue Frontenac

Au sud par le fleuve St-Laurent et les limites de la Ville de Verdun

A l'ouest par la Ville St-Pierre.

Zone (2) Limitée:

Au nord par boulevard Crémazie (Montréal) et Côte-Vertu (St-Laurent)

A l'est par boulevard Pie IX

Au sud par les limites des villes de Longueuil et de St-Lambert

A l'ouest par la 25e avenue, cité de Lachine.

- Zone (3) Limitée:
 Au nord par la voie ferrée du C.N. (Montréal et St-Laurent)
 A l'est par la rue de Boucherville
 Au sud par la ville de Brossard.
- Zone (4) Limitée:
 Au nord par la Rivière-des-Prairies
 A l'est par la ville de Montréal-Est et la Ville d'Anjou
 A l'ouest par la ville de Dorval.
- Zone (5) Limitée:
 Au nord par les limites de Chomedey (Ville de Laval)
 A l'est par Montréal-Nord et Pointe-aux-Trembles
 A l'ouest par Pointe-Claire et Ste-Geneviève.

CHAPITRE IX

Tarif de containers

A) Service de mise en place seulement (Export ou Import):

Ce service comprend la cueillette et la livraison du container seulement. Le transporteur placera le container en un endroit accessible, chez l'expéditeur ou consignataire, libre d'obstruction ou d'interférence pour permettre le chargement ou le déchargement du container par le personnel de l'expéditeur ou du consignataire seulement.

Nombre d'unités	Container	Zone (1)	Zone (2)
		Taux	Taux
Un (1)	20'	\$ 86	\$104
Deux (2)	20' en train	138	178
Un (1)	40'	104	121

B) «Service de cueillette et/ou livraison:

Avec assistance du chauffeur pour charger (Export) ou décharger (Import).

Container	Temps alloué pour le déchargement	Zone (1)	Zone (2)
1 × 20'	Maximum (1) heure	\$104	\$115
1 × 20'	Maximum (2) heures	121	132
1 × 20'	Maximum (3) heures	138	150
1 × 40'	Maximum (2) heures	132	155
1 × 40'	Maximum (3) heures	150	173

Conditions:

1. Le camionneur se réserve une période de trois (3) jours consécutifs libres de la date du dédouanement dudit container pour compléter le service de cueillette.
2. Une période de temps combiné de deux (2) heures est allouée pour la cueillette et le retour du container dans les terminus. L'excédent du temps passé dans ces terminus sera chargé au tarif horaire applicable.
3. Lorsqu'un équipement spécialisé est requis, une surcharge de \$35 sera applicable.
4. Nettoyage du container: Une charge de \$25 sera applicable pour le nettoyage du container.
5. a) Détention de remorques conventionnelles, \$30 par jour ou fraction de jour;
 b) Détention de fardier, \$40 par jour ou fraction de jour.

Zone I:

- Périmètre: Sud : Fleuve St-Laurent
 Nord : Rivière-des-Prairies
 Sud-Est : Tunnel Hippolyte-Lafontaine
 Nord-Est : Boulevard Ray Lawson
 Ouest : Montée St-Jean

Zone II:

Périmètre extérieur de la Zone I.

Demande de fixation de taux:

Tarif 6-B

Item 5

Ajouter Chicoutimi comme point d'origine.

Tarif 20

Règlement no 70, anglais et français.

Amender la phraséologie de ce règlement pour qu'une surcharge de 10% soit facturée lorsque le service de réfrigération sera utilisé.

Item 17

Ajouter une section de Kilmar au Port de Montréal, 45¢ cwt. 45,000 lb avec taux de 40¢ cwt. pour l'excédent de 45,000 lb.

Rôle M-16991
 30003-D-156-TF
**BUREAU DES TARIFS
 DU QUÉBEC INC.**
 1259, rue Berri, suite 460
 Montréal (Qué.)

- Item 20
Nouvel item de Shawinigan à Montréal pour carbure de calcium.
- Tarif 30
Item 7501
Nouvel item.
Item 3283
Annuler cet item, plus de mouvement.
Item 3965
A destination modifier la destination Matapédia pour se lire ville de Matapédia.
Item 4420
Modifier le minimum de pesanteur pour se lire 5,000 lb au lieu de A. Q.
Item 5129
Amender le point de destination pour se lire Lac Brome.
Item 6130
Annuler la note que Rimouski Transport Ltée ne participe pas à cet item.
Item 1195
Ajouter un taux de 60c cwt. min. 40,000 aux deux sections de cet item pour beurre et fromage.
- Tarif 75
Item 3050, page 165
Ajouter Granby au même taux que Waterloo.
Item 2150
Amender le taux de cet item.
- Tarif 80-A
Item 175
Ajouter Huntingdon à la section Cowansville.
Item 3285
Ajouter une section de Québec à Kingsey Falls.
Item 4880
Nouvel item entre St-Jean et Québec.
Item 4050
Ajouter Trois-Rivières comme point de destination à la 3^e section de cet item.
Item 2790
Ajouter Rougemont comme destination et des taux à cet item.
Item 4090
Ajouter une deuxième section à cet item de Montréal à Beaupré avec taux.
- Tarif 90-A
Item 140 et 140^{1/2}:
Amender les taux publiés de Black Lake, Coleraine et Thetford Mines au Port de Montréal déjà approuvés par décision MCR-2838 pour supplément d'urgence no 1281.
Item 340
Ajouter à la description « ou en tonnes ».
- Tarif 100-C
Amender la clé de base entre Otterburn Park et Victoriaville de 68 à 57 afin qu'elle reflète mieux la distance parcourue.
Liste des camionneurs participants:
Annuler: Marcoux Transit Inc. - Voir Red Star Express Lines of Québec.
Ajouter: Red Star Express lines of Québec.
Ajouter: Fortin Express Inc.
Annuler: Colimpex Enrg.
Ajouter: Jean M. Malo Transport Inc.
Amender: l'adresse de Coaticook Express Inc.
Amender: le nom de Lessard Paul Transport Enrg. pour se lire Transport Paul Lessard Inc.
Amender: le nom de Provost Express et Transport Inc. pour se lire Provost Express et Transport (1975) Inc.
Ajouter: in nouveau membre Levert Transport Inc.
Règlement 335
Ajouter un paragraphe (B-1) à ce règlement (anglais et français).
- Tarif 101-D
Item 520
Ajouter à cet item une section de Valcartier à Montréal, cédule 2150 pour acheminement dans l'Ouest Canadien seulement (Voir note 368).
Item 550, cédule 390
Ajouter un taux de 62c min. 30,000 lb.
Item 825, cédule 2085
Ajouter une section de Plessisville à Montréal avec cédule 2085.
Item 3300
Ajouter à la description gaz en cylindres classifié classe 55 ou moins en T.L. tel que C.F.C. no 22.

- Item 6820
Ajouter à la description: Fibre synthétique en rouleau.
Item 152, cédule 11,525, note 369
Nouvel item de Montréal à Chicoutimi, avec nouvelle cédule et nouvelle note.
Item 4290
Amender l'item pour se lire de/à au lieu de entre.
Item 4300, cédule 3565
Ajouter des taux 5,000 lb et 10,000 lb à cet item.
Item 250, cédule 11,045
A la cédule 11,045 ajoutez un taux pour 60,000 lb et pour 79,000 lb.
- Tarif X-105-B
Item 109
Refaire item et mentionner que les pourcentages des taux de la classe 45 ne s'appliqueront plus au minimum de 24,000 lb mais bien au minimum de 30,000 lb ou 40,000 lb selon le cas.
Ajouter les exceptions suivantes: Abitibi, Témiscamingue: pourcentages différents.
Chibougamau, Chapais: pourcentages différents.
Matagami: les taux de classe s'appliqueront.
Comtés de: L'Islet, Témiscouata, Kamouraska, Rivière-du-Loup, Rimouski, Matane, Bonaventure, Matapédia, Gaspé-Nord et Gaspé-Sud.
Les taux publiés aux item « marchandises générales » du tarif 101-D s'appliqueront.
Item 435
Ajouter un taux de \$5 par unité minimum 10 unités.
- Tarif 120
Item 151
Nouvel item de Montréal à Moncton.
- Tarif: Div. des rev. int.
Item 112
Nouvel item.
Item 113
Nouvel item.
Suppléments intérim St-Jovite Transport Enrg., no 1831.
Clauses *a* et *b*
Amender les taux horaires et de distance.
Clause *d*
Amender les taux de contrat de Durolam Ltd.
Clause additionnelle de contrat de Laurentian Laminates Ltd. accordée par décision MCR-1439 le 19 décembre 1974 dans la cause M-1900 selon annexe A.
Dumont Express Ltée. no 1972:
Clauses *a* et *b*
Amender les taux horaires.
Clause *T*
Amender les taux de contrat de Distillers Corporation Ltd. de La Salle et de Morgan
- Maritimes Thum Ltd.
Clauses *dd* et *ee*
Amender les taux de Contrat avec Sherbrooke Express Inc., Central, St-John's et Boyd's.
St-John's (Iberville) Transport Co. Ltd. no 1925:
Clauses *a* et *b*
Amender les taux horaires.
Clause *f*
Amender les taux de contrat avec Boyd's, Centrale, Sherbrooke Express Inc. et Dumont Express Ltée.
Note:
Pour renseignements supplémentaires, veuillez consulter les demandes déposés à la Commission des transports du Québec.

Hausse de 10% des taux charges aux produits chimiques Domtar Limitée, (division du sel Sifto) sous contrat de transport avec nous et se rapportant à une clause de notre permis.

Demandons la fixation des tarifs apparaissant aux différents contrats relatifs aux clauses « à contrat » de notre permis.

Rôle M-16992
250-V-D-4-TF
JOS. TONDREAU & FILS, INC.
1525, rue Moreau
Montréal (Qué.)

Rôle M-16993
996-V-D-3-TF
GEO. BROWN CARTAGE INC.
1150, Dupuis
Verdun (Qué.)

Rôle M-16994
19540-V-D-1-TF

GÉRARD BIGRAS

57, Du Barry
Pointe-Gatineau, Hull
(Gatineau) (Qué.)

Rôle M-16995
10566-V-D-1-TF

BESETTE & VÉGIARD LTÉE

359, rue Papineau
Granby (Shefford) (Qué.)

Rôle M-16998
M-200159-D-2

M-200159 -001

CARDINAL, JULES

2069, Théodore
Montréal (Qué.)

et

M-207332 -001

LEBLANC, GILLES

Rôle M-16999

M-205560-D-1

M-205560 -001

MARÉCHAL, LUCIEN

3530, Berne
Brossard (Qué.)

et

M-207326 -001

MARÉCHAL, YVON

Rôle M-17000

M-204002-D-2

M-204002 -001

THIBAUT, ROGER

1600, avenue Rolland
Des Cèdres (Soulanges) (Qué.)

et

M-202733 -002

DIMITROPOULOS, ALEX

Rôle M-17001

M-206119-D-2

M-206119 -001

WESSELY, DINA

5700, Cavensidh, app. 703
Côte St-Luc, Montréal (Qué.)

et

M-207331 -001

PORDES, KURT

Rôle M-17002

M-202734-D-2

M-202734 -001

GARELICK, SAM

3555, Linton, app. 11
Montréal (Qué.)

et

M-207305 -001

EOBEIDY, ANIS

Le requérant demande une fixation de taux à \$235 par semaine, pour livraison de commandes dans une pharmacie.

Sans préjudice, nous demandons à la Commission la fixation de nos taux à contrat pour Coopérative Fédérée du Québec, S.C.A. Sherbrooke, Pillsbury Canada Ltd., Coopérative Agricole de Granby, dont la moyenne d'augmentation est de 51%, ces contrats n'ayant pas été renouvelés depuis 1972.

Demande de transfert:

Cardinal, Jules, demande à la Commission de transférer à:

Leblanc, Gilles

605, Place Chamberland

St-Paul-l'Ermitte (L'Assomption) (Qué.)

le permis no M-200159 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Demande de transfert:

Maréchal, Lucien, demande à la Commission de transférer à:

Maréchal, Yvon

4045, Maupassant

Brossard (Qué.)

le permis no M-205560 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Demande de transfert:

Thibault, Roger, demande à la Commission de transférer à:

Dimitropoulos, Alex

487, Robertson

Ville St-Laurent (Qué.)

le permis no M-204002 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Demande de transfert:

Wessely, Dina, demande à la Commission de transférer à:

Porde, Kurt

700, De Gaspé, app. 701

Ile-des-Soeurs, Verdun (Qué.)

le permis no M-206119 -001 qu'elle détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Demande de transfert:

Garellick, Sam, demande à la Commission de transférer à:

Elobeidy, Anis

969, 44e Avenue

Lachine-Ouest (Qué.)

le permis no M-202734 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-17003
M-204606-D-2
M-204606 -001

ABRAKIAN, AVEDIS

415, 67e Avenue
Chomedey, Laval (Qué.)
et
M-207337 -001

KABARIKIAN, GEORGES

Rôle M-17004
M-201776-D-2
M-201776 -001

HOULE, YVAN

267, boulevard Rosemère
Rosemère, Co. Terrebonne (Qué.)
et
M-207336 -001

DAUPHINAIS, LOUIS-ÉDOUARD

Rôle M-17005
M-203103-D-7
M-203103 -002

EL ZAWAHERY, FADLALLAH

12136, Lachapelle
Montréal (Qué.)
et
M-207223 -001

BOUDJAKLIAN NICHAN

Rôle M-17006
M-206262-D-1
M-206262 -001

FOURNIER, LÉONIDAS

1495, Roberval
Chomedey, Laval (Qué.)
et
M-207302 -001

THIBAUT, ALDAS

Rôle M-17007
M-200056-D-2
M-200056 -001

BERTRAND, EUGÈNE

10150, rue Lajeunesse, app. 401
Montréal (Qué.)
et
M-207324 -001

LECAVALIER, MARCEL

Rôle M-17008
M-207033-D-2
M-207003 -002

BOUCHARD, ANDRÉ

1050, De La Ventrouze
Boucherville (Qué.)

Rôle M-17009
M-206763-D-1
M-206763 -001

POULIN, BERNARD

467, De La Montagne
Maniwaki (Qué.)
et
M-207295 -001

LAURIER LABELLE TAXI ENRG.

(Labelle, Laurier)

Demande de transfert:

Abraikian, Avedis, demande à la Commission de transférer à:
Kabariikian, Georges
12212, Joseph-Casavant
Montréal (Qué.)

le permis no M-204606 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Demande de transfert:

Houle, Yvan, demande à la Commission de transférer à:
Dauphinais, Louis-Edouard
4, Chatelier
Ste-Thérèse (Terrebonne) (Qué.)

le permis no M-201776 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans la région de Rosemère, 06 6311 VT, comprenant Rosemère.

Demande de transfert:

El Zawahery, Fadlallah, demande à la Commission de transférer à:
Boudjaklian, Nichan
975 ouest, rue Jarry, app. 10
Montréal (Qué.)

le permis no M-203103 -002 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Demande de transfert:

Fournier, Léonidas, demande à la Commission de transférer à:
Thibault, Aldas
1746, Bédard
Vimont, Laval (Qué.)

le permis M-206262 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-8, Laval.

Demande de transfert:

Bertrand, Eugène, demande à la Commission de transférer à:
Lecavalier, Marcel
9642, Larose
Montréal (Qué.)

le permis no M-200056 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Nouvelle demande:

La partie requérante demande à la Commission un permis de propriétaire pour effectuer par véhicule-taxi, du transport dans la région de Ste-Julie-de-Verchères, 06 5706 VT, comprenant Ste-Julie-de-Verchères.

Demande de transfert:

Poulin, Bernard, demande à la Commission de transférer à:
Laurier Labelle Taxi Enrg.
(Labelle, Laurier)
154, Principale sud
Maniwaki (Qué.)

le permis no M-206763 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans la région de Maniwaki, 07 7842 VT, comprenant Maniwaki.

Rôle M-17010
M-204744-D-2
M-204744 -001

BESSAS, GEORGES

4305, rue Clark
Montréal (Qué.)

et
M-204197 -004

MALTEZOS, PANAGIOTIS

Demande de transfert:

Bessas, Georges, demande à la Commission de transférer à:

Maltezos, Panagiotis
1365, rue Ducharme
Montréal (Qué.)

le permis no M-204744 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-17011

M-205419-D-2

M-205419 -001

FOISY, BERNADETTE MME

ès-qualité légataire universelle

(Foisy, Jacques)
8596 A, Foucher
Montréal (Qué.)

et
M-207117 -001

FOISY, BERNADETTE MME

Demande de transfert:

Foisy, Bernadette Mme, ès-qualité légataire universelle (Foisy, Jacques), demande à la Commission de transférer à:

Foisy, Bernadette Mme
8596 A, Foucher
Montréal (Qué.)

le permis no M-205419 -001 qu'il détenait pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-17017

M-202342-D-2

M-202342 -001

PHANEUF, ARTHUR

6568, St-Dominique
Montréal (Qué.)

et
M-207316 -001

FREDETTE, MARCEL

Demande de transfert:

Phaneuf, Arthur, demande à la Commission de transférer à:

Fredette, Marcel
7989, Foucher
Montréal (Qué.)

le permis no M-202342 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-17018

M-205667-D-2

M-205667 -001

**LAMARRE, MME LUCIENNE
LEBLANC**

5915, Bourdaloue
St-Léonard (Qué.)

et
M-207321 -001

LAPOINTE, JACQUES

Demande de transfert:

Lamarre, Mme Lucienne Leblanc, demande à la Commission de transférer à:

Lapointe, Jacques
10365, St-Michel
Montréal-Nord (Qué.)

le permis no M-205667 -001 qu'elle détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-5, Est de Montréal.

Rôle M-17019

M-203450-D-18

M-203450 -002

DEDEO, JOHN JR.

3210, Mont-Royal
St-Hubert (Qué.)

et
M-207312 -001

SALVAIL, JEAN-MARIE

Demande de transfert:

Dedeo, John Jr., demande à la Commission de transférer à:

Salvail, Jean-Marie
3605, Desmarceaux, app. 4
Montréal (Qué.)

le permis no M-203450 -002 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-17020

M-24256-V-D-1-TF

PAUL CHARLAND

4502, D'Assise
St-Léonard (Qué.)

Je demande à la Commission de fixer mes nouveaux taux de transport pour mon contrat avec Farquhar Robertson et pour la livraison d'huile à chauffage, etc.

Rôle M-17021

24156-V-D-1

BENARD, FRANÇOIS

R. R. 1
Montcerf
(Gatineau) (Qué.)

Demande non complétée:

Nature de la demande ignorée, le requérant ayant omis de l'indiquer sur sa formule de requête.

Rôle M-17022

M-501297-D-001 à D-018-C-1

LES ENTREPRISES LES CÈDRES LTÉE

50, Ste-Geneviève

Les Cèdres
(Soulanges) (Qué.)

Intimée

M-50006-D-002

**L'ASSOCIATION DES
CAMIONNEURS ARTISANS DE
LA RÉGION 06 INC.**

2, Place Québec, Suite 836

Québec (Qué.)

Requérante

Requête en vérification de permis:

1. La requérante est une association de camionneurs artisans et elle regroupe la majorité des camionneurs artisans de la région 06;

2. Tous les camionneurs artisans, membres de l'Association de la région 06, sont détenteurs de permis de camionnage en vrac pour la région 06;

3. Le comté de Vaudreuil-Soulanges fait partie de la région 06 et les membres de l'association requérante donnent un service de camionnage en vrac dans ce secteur;

4. Les Entreprises Les Cèdres Ltée détiennent 18 attestations émanant de la Commission des transports du Québec;

5. Les Entreprises Les Cèdres Ltée ne respectent pas les taux fixés par la Commission des transports;

6. Les Entreprises Les Cèdres Ltée n'ont pas obtenu l'autorisation requise pour utiliser des camions pris en location;

7. La requérante informe la Commission que les Entreprises Les Cèdres n'opèrent pas ses permis comme une entreprise de transport public;

8. L'intimée contrevient à la Loi des transports et au Règlement 12 sur le camionnage en vrac;

9. L'intimée fait l'achat et la vente de sable, terre, gravier;

10. L'intimée utilise son statut de commerçant pour nuire aux détenteurs de permis de camionnage en vrac de la région 06;

11. Il est d'intérêt public que la Commission des transports soit saisie de ce dossier;

12. L'intimée possède aussi d'autres véhicules pour le camionnage en vrac et pour lesquels aucun permis ou attestation n'a été émis;

13. La présente requête a été signifiée à l'intimée par voie postale, tel qu'en fait preuve le reçu du ministère des postes joint à la présente;

14. La requérante a déposé, avec la présente requête, le cautionnement de \$50 requis par le Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports;

15. La présente requête est basée sur la Loi des transports et les règlements s'y rapportant.

Pour ces motifs, plaise à la Commission des transports du Québec:

annuler les permis ou attestations détenus par Les Entreprises Les Cèdres Ltée;

accueillir la présente requête.

Rôle M-17025

M-507398-D-001

BARIL, LIONEL

6790, Principale

St-Damien-de-Brandon

(Berthier) (Qué.)

Rôle M-17026

M-507397-D-001

GOUIN, RICHARD

86, Laplante

St-Constant

(Laprairie) (Qué.)

Rôle M-17027

M-507402-D-001

**CANADIAN COMPACTION &
EQUIPMENT INC.
LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE
COMPACTAGE ET
D'ÉQUIPEMENT INC.**

1211, Hickson

Verdun (Qué.)

Rôle M-17028

M-507402-D-002

**CANADIAN COMPACTION &
EQUIPMENT INC.
LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE
COMPACTAGE ET
D'ÉQUIPEMENT INC.**

1211, Hickson

Verdun (Qué.)

Lionel Baril, requérant de St-Damien-de-Brandon, sollicite par les présentes à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Artisan, pour la région no 06.

Le requérant, personne physique, propriétaire de camion immatriculé au Québec, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Artisan, pour la région no 06, pour le transport de pierre, gravier, terre, sable, neige et glace.

La requérante, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis 1974, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région no 10, pour le transport de sable, terre, gravier, pierre, béton bitumineux, neige, glace, matériaux utilisés lors de la construction et l'entretien de chemins publics, produits résultant d'une démolition, matière de nature minérale, tourbe à gazon et engrais pour la fertilisation du sol.

La requérante, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis 1969, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 10, pour le transport de sable, terre, gravier, pierre, béton bitumineux, neige, glace, matériaux utilisés lors de la construction et l'entretien de chemins publics, produits résultant d'une démolition, matières de nature minérale, tourbe à gazon et engrais pour la fertilisation du sol.

Rôle M-17029
M-507402-D-003
**CANADIAN COMPACTION &
EQUIPMENT INC.**
**LA SOCIÉTÉ CANADIENNE
DE COMPACTAGE ET
D'ÉQUIPEMENT INC.**
1211, Hickosn
Verdun (Qué.)

La requérante, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis 1969, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 10, pour le transport de sable, terre, gravier, pierre, béton bitumineux, neige, glace, matériaux utilisés lors de la construction et l'entretien de chemins publics, produits résultant d'une démolition, matière de nature minérale, tourbe à gazon et engrais pour la fertilisation du sol.

Rôle M-17030
M-505588-D-002
MARTEL, GILBERT
145, Dupuis
Beauhamois
(Beauhamois) (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis 1970, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région no 06, pour le transport de terre, sable, gravier, neige, etc.

Rôle M-17031
M-505588-D-003
MARTEL, GILBERT
145, Dupuis
Beauhamois
(Beauhamois) (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis 1970, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région no 06, pour le transport de terre, sable, gravier, neige, etc.

Rôle M-17032
M-505588-D-004
MARTEL, GILBERT
145, Dupuis
Beauhamois
(Beauhamois) (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis 1970, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région no 06, pour le transport de terre, sable, gravier, neige, etc.

Rôle M-17038
3650-A-D-3
LECLERC, JEAN
76, rue Cousineau
Laval (Qué.)

Jean Leclerc, du 76, Cousineau, Laval, s'adresse à la Commission des transports du Québec pour renouveler son permis 3650-A-D-1 accordant le droit de transport d'enfants de 5 à 10 ans de leurs domiciles respectifs (service porte à porte) et se rendant au :
Collège Sainte-Marcelline
9155 ouest, boul. Gouin
Montréal,

et retour.

Le service sera donné de septembre 1976 à juin 1977.

Rôle M-17039
729-DY-D-1
**LES VOITURES DE LOUAGE
DESLAURIERS INC.**
1201, boul. des Laurentides
Vimont (Laval) (Qué.)

Droit additionnel:

La requérante s'adresse à la C.T.Q. dans le but d'être autorisée à donner le service de location additionnel suivant: location à court terme (moins d'une année) de véhicules de promenade (automobiles et station-wagons) à nos clients et ceux de Deslauriers Automobile Ltée seulement dont la voiture est en réparation ou qui attendent la livraison d'une auto neuve, à 1201, des Laurentides, Vimont, Laval.

Rôle M-17040
3739-A-D-1
BAILLARGEON, CLAUDE
9725, rue Merritt
Montréal (Qué.)

Règlement no 19 - transport saisonnier - catégorie économique -
Je, Claude Baillargeon, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer le service suivant:

Classe de permis:
Autobus (30 pass.) (maxi-bus)

Service:

Transport d'enfants de trois à sept ans de leur résidence respective située dans Montréal et se rendant à l'école « The Montessori School », située au 1357, avenue Van Home, Montréal (Qué.) et retour.

Ce service sera donné dans les municipalités de Côte St-Luc, Hampstead, Snowdon, N.D. G., Outremont, Montréal-Ouest et Montréal dont le quadrilatère sera borné par les rues suivantes:

Nord: rue Crémazie
Sud: rue Ste-Catherine
Ouest: Westminster Ave.
Sud: rue Victoria

Ledit service sera opéré à compter de septembre 1976 jusqu'à juin 1977.

Rôle M-17041
3651-A-D-2
SPÉNARD, GUY
7321, 12e Avenue, app. 3
St-Michel, Montréal (Qué.)

Service d'autobus:
Transport d'enfants de 3 à 8 ans de leur résidence respective située dans Montréal et fréquentant l'École maternelle Tessier 7331, 12e Avenue, Ville St-Michel, P.Q., et retour.

Les enfants résident dans le territoire borné au:
Nord: boulevard Henri-Bourassa
Sud: rue Sherbrooke
Ouest: boulevard St-Laurent
Est: rue Langelier

L'horaire du transport sera de 7 hres à 18 hres.

Rôle M-17042
17960-V-D-1-TF
GILLES BOYER
Sherrington
(Napierville) (Qué.)

La requérante demande à la Commission des transports dans le but de modifier ses taux du 1er janvier 1976.

Ancien taux 1er décembre 1972.

Nouveaux taux demande 18 février 1976.

Anciens taux:

De Sherrington à Montréal 22¢ le 100 lb Minimum \$ 25.

De Sherrington à 50 mil. 25¢ le 100 lb Minimum 35.

De Sherrington à 100 mil. 35¢ le 100 lb Minimum 45.

De Sherrington à 150 mil. 45¢ le 100 lb Minimum 65.

De Sherrington à 200 mil. 50¢ le 100 lb Minimum 100.

Rayon de 5 milles, déchargement de wagon, à Barrington, à raison de 5¢ le 50 lb. Minimum de \$45 par wagon.

Taux nouveaux:

De Sherrington à Montréal 34¢ le 100 lb Minimum \$ 42.

De Sherrington à 50 mil. 44¢ le 100 lb Minimum 65.

De Sherrington à 100 mil. 54¢ le 100 lb Minimum 125.

De Sherrington à 150 mil. 60¢ le 100 lb Minimum 175.

De Sherrington à 200 mil. 70¢ le 100 lb Minimum 220.

Déchargement de wagons dans un rayon de 5 milles: \$5 la tonne.

Demande fixation de taux sel en vrac pour Les Produits Sel Iroquois.

Rôle M-17043
8777-V-D-1-TF
ROBERT BRABANT
155 boul. L'Eglise
Terrasse-Vaudreuil
(Vaudreuil) (Qué.)

Il est résolu qu'à compter du 1er novembre 1976, le tarif horaire de location du service d'autobus pour visites touristiques soit fixé comme suit:

a) par autobus de type Prévost Prestige: \$30.50

b) par autobus de tout autre type: 27.00

Rôle M-17044
3375-A-0004-D-12-TF
**COMMISSION DE TRANSPORT
DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE
DE MONTRÉAL**
159 ouest, rue Craig
Montréal (Qué.)

Il est résolu qu'à compter du 1er septembre 1976, le tarif horaire de location du service d'autobus pour le transport scolaire soit fixé à \$24.

Rôle M-17045
3375-A-0004-D-13-TF
**COMMISSION DE TRANSPORT
DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE
DE MONTRÉAL**
159 ouest, rue Craig
Montréal (Qué.)

Rôle M-17047
30003-D-159-TF
**BUREAU DES TARIFS
DU QUÉBEC INC.**
1259, rue Berri, suite 460
Montréal (Qué.)
Allaire, L'Heureux, Gratton & Blain
a/s: Pierre Hogue
630 ouest, rue Sherbrooke
Montréal (Qué.)

ANNEXE « A » — Re: Formule no 1

Demande de fixation de taux:

Tarif 6-B

Item 60

Nouvel item.

Tarif 15-D

Item 275

Ajouter des taux pour 40,000 et 50,000 lb à toutes les sections de cet item.

Item 107

Annuler cet item.

- Item 180-208-209
Amender les taux de 19e pour les expéditions de 30,000 lb et plus.
Ajouter une note à l'item 209 à l'effet que les taux publiés sont sujets au Règlement no 280 pour livraisons et/ou cueillette groupées.
- Tarif 75
Item 3645
Amender les taux de cet item.
Ajouter une heure allouée au chargement et une heure au déchargement.
Ajouter une référence à la pesanteur 40,000 lb.
- Item 2092
Nouvel item pour marchandises générales entre Montréal et Drummondville.
- Tarif 80-A
Item 4982
Amender les taux pour 10,000, 15,000, 24,000, 30,000 lb.
Ajouter un taux pour 40,000 lb à cet item.
- Item 2050
A la section Montréal (local) de cet item ajouter des taux pour 50,000 et 60,000 lb et amender le taux pour 70,000 lb.
A la section de Pointe-aux-Trembles à cet item ajouter des taux pour 50,000, 60,000 et 70,000 lb.
Ajouter une section à cet item et des taux de La Tuque à Vaudreuil.
Ajouter la référence # pour qu'à ces endroits, deux heures soient allouées au déchargement.
- Tarif 100-C
Page 219
Pulier Manouane à l'index des municipalités.
- Page 380
Etablir une clé de base pour Manouane à Joliette.
- Page 441
Etablir une clé de base pour Manouane à Montréal.
- Page 470
Etablir une clé de base pour Manouane à St-Michel-des-Saints.
- Page 430 B
Ajouter de nouvelles notes S et T.
- Page 435
Ajouter une clé de base 116 pour Montréal et Chibougamau via St-Félicien ainsi que les lettres S pour 116 et T pour 128.
- Page 535
Clé de base 116 ajouter des taux pour charge entière entre Chibougamau et Montréal via St-Félicien.
- Page 483
Ajouter une clé de base 70 entre Touraine et St-Jean.
Règlement 135 français et anglais amender les cités assimilées à ce règlement.
- Tarif 101-D
Item 6951
Nouvel item.
- Item 6952
Nouvel item.
- Note:
Pour renseignements supplémentaires, veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-17048
448-DYV-D-1-TF

ADEMCO LOCATION LEASING

1411, Crescent
Montréal (Qué.)
Allaire, L'Heureux, Gratton & Blain
a/s: Pierre Hogue
630 ouest, rue Sherbrooke, app. 400
Montréal (Qué.)

Modification de taux:
La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir une modification de ses taux tel que démontré à l'annexe « B » de la présente requête.

ANNEXE « B » PROJET DE TAUX (Pour permis de location de camion) 448 DYV

Prix		24 mois	30 mois	36 mois	48 mois	60 mois
4,000 à 10,000	Dépréciation	2.2 à 2.4	2.05 à 2.2	1.9 à 2.1	N.A.	N.A.
	Facteur de service	1.1 à 1.0	1.00 à 0.9	1.0 à .85		
11,000 à 20,000	Dépréciation	2.2 à 2.4	2.05 à 2.2	1.9 à 2.1	1.6 à 2.0	1.5 à 1.67
	Facteur de service	1.1 à 1.0	1.00 à 0.9	1.0 à .85	.85 à .75	.85 à .70
20,000 et plus	Dépréciation	2.2 à 2.5	1.9 à 2.2	2.0 à 1.7	1.6 à 2.0	1.5 à 1.67
	Facteur de service	1.1 à 1.0	1.0 à 0.9	.95 à .80	.80 à .70	.80 à .65

Notes:

La dépréciation varie selon le genre de véhicule et l'utilisation que le locataire en fait.

La facture de service varie selon le risque impliqué avec le locataire et avec le volume d'unités que le locataire a avec nous.

Ces facteurs sont basés sur un taux de base canadien «prime rate» de 9 $\frac{1}{4}$ % et sont sujets à révision si ce taux change.

Pour chaque point de hausse, notre facteur de service changera de .05.

Rôle M-17049

2771-A-D-7

AUTOBUS TRUDEAU INC.

16899, boulevard Hymus

Kirkland (Qué.)

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir le permis suivant:

1. Classe de permis:

Service d'autobus

Service:

Transport saisonnier d'écoliers pour élèves du Secondaire I au Secondaire V inclusivement.

Catégorie:

Economique, autobus jaunes

Service:

Du lundi au vendredi inclusivement, pour les enfants de l'Île-Perrot, Terrasse Vaudreuil, Pincourt, Baie-d'Urfé, Beaconsfield, Pointe-Claire, Kirkland, Pierrefonds, Dollard-des-Ormeaux, et Dorval, se rendant et à destination du Collège Sainte-Anne à Lachine.

Parcours à suivre: Autobus no 1

Île-Perrot, Terrasse Vaudreuil, Pincourt, Baie-d'Urfé, Beaconsfield, Pointe-Claire se rendant à l'arrêt Ste-Anne et du Collège

Départ: 7.10 hres a.m.

Rue Pacific et rue Ste-Anne	7:10
Rue Ste-Anne et rue du Collège	7:12
Rue Ste-Anne et Lakeshore	7:20
Lakeshore et St-Andrews Baie-d'Urfé	7:25
St-Andrews et rue Victoria	7:26
Rue Victoria et Waterson	7:28
Rue Waterson et rue Lorraine	7:30
Rue Lorraine et Apple Hill	7:35
Apple Hill et rue Victoria	7:40
Rue Victoria et rue Linden	7:42
Rue Linden et Beaurepaire	7:45
Beaurepaire et Lakeview	7:47
Lakeview et boul. Beaconsfield	7:48
Boul. Beaconsfield jusqu'à rue Jasper	7:50
Jasper et bord du Lac Pte-Claire	7:52
Bord du Lac et rue Cartier	7:53
Rue Cartier et route 2-20	

Entrée à l'école: 8:20 heures a.m.

Autobus no 2

Kirkland:

Départ: 7.05 hres a.m.

Brunswick et Henri Daoust	7:05
Henri Daoust et Harmony	7:06
Harmony et Valérie	7:07
Valérie et Brunswick	7:10
Brunswick et St-Charles	7:12
St-Charles et Ste-Marie	7:13
Ste-Marie et Montrose	7:14
Montrose et Windermere	7:15
Windermere et Rosedale	7:16
Rosedale et Leeds	7:17
Rosedale et Windermere	7:18
Windermere et Sherbrooke	7:19
Sherbrooke et Castle	7:20
Castle et boul. Kirkland à gauche	7:21
Boul. Kirkland et Beacon Road	7:23
Boul. Kirkland et St-Charles	7:24
St-Charles et Hymus	7:26
Hymus et André Brunet	7:30
André Brunet et Canvin	7:32
Canvin et Stitlview	7:34
Stitlview et Sedgfield	7:35
Sedgfield et Inglewood	7:37
Inglewood et Douglas Shand	7:38

Douglas Shand et St-Jean	7:39
St-Jean et Lakeview	7:40
Lakeview et Lakeshore	7:42
Lakeshore et Neptune	7:44
Neptune et Carson	7:45
Carson jusqu'à la rue Lepage	7:48
Rue Lepage et rue Dawson	7:55
Rue Dawson et Georges V	7:58
Georges V et Lakeshore	8.00
Lakeshore et Ecole	

Entrée à l'école: 8.15 hres a.m.

Autobus no 3

Pierrefonds ouest et est en partie.

Départ: 7.00 hres a.m.

L'Anse-à-l'Orme et 20392 boul. Gouin	7:00
Boul. Gouin et Nanterre	7:04
Nanterre et boul. Pierrefonds	7:05
Boul. Pierrefonds et St-Charles	7:07
St-Charles et Oakwood	7:09
Oakwood et Acres	7:10
Acres et Barington	7:12
Barington et Néo	7:14
Néo et Ste-Croix	7:15
Ste-Croix et boul. Pierrefonds	7:16
Boul. Pierrefonds et Jacques Bizard	7:17
Jacques-Bizard et tourner à l'église	7:18
Jacques-Bizard et boul. Gouin	7:19
Boul. Gouin et Marceau	7:21
Marceau et David	7:23
David et Rive-Boisé	7:24
Rive-Boisé et boul. Gouin	7:25
Boul. Gouin et boul. St-Jean	7:30
Boul. St-Jean et Harris	7:31
Harris et Ferncrest	7:32
Ferncrest et Biscay	7:33
Biscay et Shakespeare	7:34
Shakespeare et St-Jean	7:35
Boul. St-Jean et Devon	7:36
Devon et Morning Side	7:37
Morning Side et Devon	7:38
Devon et St-Jean	7:39
St-Jean et Blue Haven Drive	7:40
Blue Haven Drive et Shasbourg	7:41
Shasbourg et Jourdain	7:42
Jourdain et Amsterdam	7:43
Amsterdam et Tecumseh	7:45
Tecumseh et boul. Brunswick	7:47
Boul. Brunswick et boul. St-Jean	7:48
Boul. St-Jean et boul. Hymus	7:49
Boul. Hymus et Hastings	7:50
Hastings et Westcliffe	7:52
Westcliffe et Wintrop	7:53
Wintrop et Breabrook	7:54
Breabrook et Broadview	7:55
Broadview et Belmont	7:56
Belmont et boul. des Sources	7:57
Boul. des Sources et Lakeshore Drive	7:58
Lakeshore Dr. et Ecole Ste-Anne	

Entrée à l'école: 8.20 hres a.m.

Autobus no 4

Pierrefonds est, Dollard-des-Ormeaux, Dorval

Départ: 7:10 hres a.m.

Boul. Pierrefonds et Dresden	7:10
Dresden et Gouin	7:12
Gouin et Langevin	7:13

Langevin et Richer	7:14
Richer et Perron	7:15
Perron et Gouin	7:16
Gouin et Fredmir	7:17
Fredmir et Manuel	7:18
Manuel et Roger Pilon	7:20
Roger Pilon et West Park	7:21
West Park et Anselme Lavigne	7:22
Anselme Lavigne et boul. des Sources	7:23
Boul. des Sources et boul. Pierrefonds	7:24
Boul. Pierrefonds et boul. Gouin	7:25
Boul. Gouin et rue Commercial	7:26
Rue Commercial et 11 ^e Avenue	7:28
11 ^e Avenue et 14 ^e Rue	7:30
14 ^e Rue et boul. des Sources	7:32
Boul. des Sources et Sunnydale	7:33
Sunnydale et Sunshine	7:34
Sunshine et Spring Garden	7:35
Spring Garden et rue Brunswick	7:36
Brunswick et boul. des Sources	7:38
Boul. des Sources et Belmont	7:40
Belmont et St-Rémi	7:42
St-Rémi et Chanteclerc	7:43
Chanteclerc et Strathmore	7:44
Strathmore et Oriole	7:45
Oriole et Phaisant	7:48
Phaisant et Neptune	7:50
Neptune et Parkfield	7:52
Parkfield et St-Louis	7:53
St-Louis et Cardinal	7:55
Cardinal et Rond Point Dorval	8.00

Entrée à l'école: 8:20 hres a.m.

2. Classe de permis:

Transport d'écoliers de moins de treize (13) ans, résidant dans Pierrefonds et Dollard-des-Ormeaux et se rendant à l'Aréna de Pierrefonds, et retour, les mercredi et jeudi de chaque semaine.

Parcours à suivre:

D'après entente avec les autorités municipales.

Conditions et restrictions:

1. Ce service est restreint au transport d'écoliers de moins de treize (13) ans.
2. Ce service ne sera donné que les mercredi et jeudi de chaque semaine, et ce, pour la période d'hiver de chaque année à condition que le coût du transport soit défrayé par l'association récréative de Dollard-des-Ormeaux.
3. Ce service ne sera donné qu'avec un véhicule autobus d'une capacité maximum de 21 passagers.
4. Ce permis ne confère aucun des privilèges de l'Ordonnance générale no 17 de la Régie des transports, concernant les voyages spéciaux ou à charte-partie.

3. Classe de permis:

Transport saisonnier d'écoliers pour des fins d'activités éducatives.

Catégorie:

Economique (mini-bus 20 passagers)

Service:

A être opéré suivant les 10 parcours et aux conditions mentionnées dans la décision MPV-269 de la Commission des transports du Québec en date du 27 juin 1974.

Durée du service:

Tous les jours d'activités entre le 1^{er} septembre de chaque année et le 30 juin de l'année suivante pour chaque année.

Ce permis a été opéré par la requérante entre le 1^{er} septembre 1974 et le 30 juin 1976.

Note:

Service:

Tous les jours d'activités entre le 1^{er} septembre 1976 et le 30 juin de l'année suivante dans chacun des cas mentionnés dans la présente requête.

Rôle M-17061
22662-V-D-1-TF
ANDRÉ GARCEAU
1141, Rivière-Bayonne sud
Berthier (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation d'augmenter le tarif pour le transport de bois de construction du contrat pour P.E. Bellehumeur & Fils Ltée.

Qui était de \$4 du mille pieds toise de planche avec minimum de six mille pieds par voyage.

Qui demande une augmentation au taux de \$5 du mille pieds aux mêmes conditions.

Rôle M-17062
20873-V-D-4-TF
APEX FORWARDING LIMITED
2195, boulevard Hymus
Dorval (Qué.)
(en Ontario)
955 Wilson Avenue
Downsview (Ontario)

La requérante demande à la Commission des transports du Québec:
D'approuver une augmentation de taux de 10% sur les taux déjà proclamés par la Commission des transports du Québec.

Rôle M-17063
30003-D-157-TF
**BUREAU DES TARIFS
DU QUÉBEC INC.**
1259, rue Berri, suite 460
Montréal (Qué.)

Nouveau tarif 2-A annulant entièrement le tarif 2 et ses suppléments pour le compte de:

Transport Robert Richer Inc.
Transporteur de véhicules automobiles.

Note:

Pour renseignements supplémentaires, veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-17064
30003-D-158-TF
**BUREAU DES TARIFS
DU QUÉBEC INC.**
1259, rue Berri, suite 460
Montréal (Qué.)

Description de la demande:
Demande de fixation de taux:

Tarif 30

Item 5642
Annuler cet item voir item 5510.
Item 5510
Nouvel item.

Tarif 60-A

Item 145
Nouvel item.

Tarif 70-B

Item 286
Ajouter un taux pour 50,000, 60,000 et 70,000 lb. Ajouter une note que les taux pour 60,000 lb et 70,000 lb s'appliquent avec des remorques à (3) trois essieux.
Item 220 et 221

Amender la description pour se lire: Billes à broyer, lingots à broyer, doublures, pièces en fonte, fer ou acier.

Tarif 80-A

Item 1692 et 4975
Annuler la section Québec à Rimouski à chacun de ces item.
Item 4308
Nouvel item.
Item 1807
Nouvel item.

Tarif 100-C

Règlement no 5 - Anglais et français.
À la section exception.

A) Pour les envois de ou au bas du Fleuve et Gaspésie, il est demandé de modifier les minimums suivants:

de \$ 6.25 à \$ 6.00.
de \$ 8.30 à \$ 8.00.
de \$11.45 à \$11.00.

Page 634

Amender la clé de base entre Rimouski et Ste-Anne-des-Monts du 59-B à 64-B afin de mieux refléter la distance parcourue.

Liste des camionneurs participants.

Annuler: Robert Gilles Transport Inc.

Tarif 101-D

Item 2740
Ajouter une section de Québec à Rivière-au-Renard.
Ajouter une cédule no 335 avec taux \$1.15 min. 70,000 lb.

- Item 6071 - cédule 430 et 435
Retirer la section à destination de Montréal.
Ajouter une section de: Tous les endroits entre Sayabec et St-Simon à destination de Québec, Montréal et Contrecoeur.
Cédule 430 et 435 nouvelles cédules.
Item 3030 - cédule 11,520
Nouvel item et cédule.
- Tarif 120
- Item 607
Nouvel item.
Item 608
Nouvel item.
Item 811
Nouvel item.
Item 336
Nouvel item.
Item 370^{1/4}
Nouvel item.
Item 110 page 536-B
Ajouter Berthierville au même taux que Ste-Julie.
Item 815
Amender les points d'origine pour se lire:
Tous les points North de St-Louis de Kent sur les routes 117-113 et 11.
Ajouter Montréal, Waterloo et Lacolle comme points de destination.
Item 98 page 534-B
Ajouter les deux destinations suivantes avec taux Richmond et Hull.
Item 110 page 536-C
Ajouter les destinations suivantes: Maria et Grande Rivière.
Item 260
Ajouter St-Robert comme point de destination avec taux de 119 min. 40,000lb.
Item 935
Retirer Cloridorme et Murdochville de cet item et les reporter à l'item 935^{1/4}.
Item 935^{1/2}
Retirer Cloridorme et Murdochville de la 3e section.
Établir une section de Nappan, Amberst, Pugwash à Cloridorme, Murdochville et Cap-Chat.
Item 939-A
Que cet item s'applique aussi aux points intermédiaires, entre Halifax et Digby, pourvu que ces endroits soient en ligne directe.
Pour les expéditions en provenance des endroits hors de la route directe, il y aura des frais additionnels de \$1.00 par mille parcouru.
Item 232
Ajouter à la description: Cannelles, en fibre, vides, C.F.C. no 22 item 16430.
Suppléments interim
Guilbault Transport Inc., no 1824
Clause f
Ajouter un taux de .85 cwt pour 30,000 lb min. à destination de Beauceville.
Goyette Transport Ltée, no 1656
Clause f
Nouvelle clause selon son permis.
E.J. Persons Transport Ltd., no 2097
Explication du permis pour la clause: Distinct permit.
Boucher Express, no 1906
Clause d
Amender les taux de contrat de Celanese Canada Ltd.
(Contrat ci-attaché).
Note:
Pour renseignements supplémentaires, veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-17065
30006-D-81-TF
NIAGARA FRONTIER TARIFF
BUREAU, INC.
P.O. Box 184
Buffalo, N.Y. 14221

Demande de fixation de tarif:
Supplément 5 au tarif 220-A (Tarif de papier journal)
Item: 4010-B (Réduction)
4015-A (Réduction)
4065-A (Addition)
4095-A (Addition)
4115-B (Addition)
Supplément 1 au tarif 261-F (Tarif de marchandises générales)

Item: 4695-A (Réduction)
 5005-A (Addition)
 12492 (Addition)
 13495 (Addition)

Supplément 2 au tarif 368-B (Tarif de classe et marchandises)

Item: 9055 (Addition)

Pour obtenir de plus amples informations veuillez consulter lesdits Suppléments déposés à la Commission des transports du Québec.

Application for fixation of tariff:

Supplement 5 to tariff 220-A (Newsprint paper tariff)

Items: 4010-B (Reduction)
 4015-A (Reduction)
 4065-A (Addition)
 4095-A (Addition)
 4115-B (Addition)

Supplement 1 to tariff 261-F (General commodity tariff)

Items: 4695-A (Reduction)
 5005-A (Addition)
 12492 (Addition)
 13495 (Addition)

Supplement 2 to tariff 368-B (Class and commodity tariff)

Items: 9055 (Addition)

For further information please refer to these supplements filed with the Québec Transport Commission.

Rôle M-17066
 21752-V-D-3-TF
DELIVRO (CANADA) INC.
 5690, Côte de Liesse
 Ville Mont-Royal (Qué.)

Rôle M-17070
 1510-DY-D-1
**LES ÉQUIPEMENTS
 ST-CÉZAIRE INC.
 ST-CÉZAIRE EQUIPMENTS INC.**
 791, Route Nationale
 St-Cézaire (Rouville) (Qué.)

Rôle M-17071
 262-DY
 92-DYV-D-3
**SAINT-EUSTACHE AUTO
 LOCATION INC.
 SAINT-EUSTACHE DRIVE
 YOURSELF INC.**
 255, boulevard Sauvé
 St-Eustache (Deux-Montagnes) (Qué.)

Rôle M-17072
 M-207115-D-1
 M-207115 -001
CHALIFOUX, PAUL E.
 11, St-Régis sud
 St-Isidore (Laprairie) (Qué.)

Rôle M-17073
 M-205642-D-2
 M-205642 -001
LEVAC, GÉRARD
 444, Ranger
 Dorion (Vaudreuil) (Qué.)
 et
 M-207341 -001
RICHARD, BERNARD

Nous demandons à la Commission la fixation de nos structures tarifaires entre Montréal et Québec, Montréal et Sherbrooke, et Montréal local, pour le transport de colis.

Par la même occasion, nous demandons une augmentation d'environ 30% sur nos taux entre Toronto, Montréal, Québec et Sherbrooke, ainsi que notre service Econo.

Nouvelle demande:

Location de véhicules « Roulottes motorisées autonomes » à court terme (moins d'un an) à 791, Route Nationale, St-Cézaire (Qué.).

Modification de permis:

La requérante demande de modifier son permis no 92-DYV comme suit:

- a) faire disparaître la mention de 387, boul. Labelle, Chomedey (Laval)
- b) autoriser le changement de la succursale au 3865, boul. St-Martin, (Laval) pour le 3873, boul. St-Martin, (Laval).

Nouvelle demande:

La partie requérante demande à la Commission un permis de propriétaire pour effectuer par véhicule-taxi, du transport dans la région de St-Isidore 06 6618 P, comprenant St-Isidore.

Demande de transfert:

Levac, Gérard, demande à la Commission de transférer à:

Richard, Bernard
 1118, boul. Perreault
 Notre-Dame de l'Île Perrot
 (Vaudreuil) (Qué.)

le permis no M-205642 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans la région de Dorion 06 7209 VT, comprenant Dorion.

Rôle M-17074
M-204738-D-5
M-204738 -004
RIOPEL, JACQUES
4, boulevard Belisle
Ste-Thérèse, comté Terrebonne (Qué.)
et
M-207339 -001
URBAIN, JACQUES

Demande de transfert:
Riopel, Jacques, demande à la Commission de transférer à:
Urbain, Jacques
25, boul. Chapleau
Ste-Thérèse (Terrebonne) (Qué.)
le permis no M-204738 -004 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans la région de Rosème 06 6311 VT, comprenant Rosemère.

Rôle M-17075
M-204633-D-13
M-204633 -004
YOUNG, ROGER
409, rue Gouin
Gatineau (Qué.)
et
M-204774 -005
DAURAY, CLAUDE

Demande de transfert:
Young, Roger, demande à la Commission de transférer à:
Dauray, Claude
12, rue Champlain
Pointe-Gatineau (Qué.)
le permis no M-204633 -004 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans la région de Gatineau 07 7908 VT, comprenant Gatineau.

Rôle M-17076
M-202492-D-2
M-202492 -001
CARDONE, DONATO
8385, Querbes
Montréal (Qué.)
et
M-207334 -001
DORANTE, CHARLES GÉRARD

Demande de transfert:
Cardone, Donato, demande à la Commission de transférer à:
Dorante, Charles Gérard
4240, Pierre de Coubertin, app. 11
Montréal (Qué.)
le permis no M-202492 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-17077
M-200889-D-2
M-200889 -001
SELIGMAN, HARRY
109, Silver Birch
Dollard-des-Ormeaux (Qué.)
et
M-207344 -001
LEMIEUX, VICTOR

Demande de transfert:
Seligman, Harry, demande à la Commission de transférer à:
Lemieux, Victor
1496, 13e Avenue
Pointe-aux-Trembles (Qué.)
le permis no M-200889 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-17078
M-201279-D-2
M-201279 -001
DOBAI, SAMUEL
397 ouest, St-Joseph, app. 14
Montréal (Qué.)
et
M-207329 -001
GRENIER, JEAN-GUY

Demande de transfert:
Dobai, Samuel, demande à la Commission de transférer à:
Grenier, Jean-Guy
3439, Girouard
Montréal (Qué.)
le permis no M-201279 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-17079
M-201149-D-2
M-201149 -002
TURCOT, ANDRÉ
267, Laviolette, St-Jérôme
(Terrebonne) (Qué.)
et
M-207256 -001
SIGOUIN, ROMÉO

Demande de transfert:
Turcot, André, demande à la Commission de transférer à:
Sigouin, Roméo
6 A, Mayer, Ste-Thérèse
(Terrebonne) (Qué.)
le permis no M-201149 -002 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-15, St-Jérôme.

Rôle M-17080
M-206788-D-1
M-206788 -001
FOURNELLE, ANDRÉ
42 E, Ritchot
Ste-Agathe-des-Monts
(Terrebonne) (Qué.)
et
M-207307 -001
**RADIO TAXI RAYMOND
DESJARDINS**
(Desjardins, Raymond)

Rôle M-17081
M-207322-D-1
M-207322-001
MORAN, RICHARD
Fassett (Argenteuil) (Qué.)
C.P. 4

Rôle M-17082
M-206971-D-1
M-206971 -001
LAFORÉST, ROLAND
22 B, Augusta
Sorel (Richelieu) (Qué.)
et
M-207035 -002
LAMOUREUX, LUCIEN

Rôle Q-6977
10-V-D-23
GUILBAULT TRANSPORT INC.
220, rue Principale
St-Charles-des-Grondines
(Portneuf) (Qué.)

Rôle Q-8338
3064-A-D-2
TRANSPORT ROWLEY INC.
169, boulevard St-Jacques
Neufchâtel (Qué.)

Demande de transfert:
Fournelle, André, demande à la Commission de transférer à:
Radio Taxi Raymond Desjardins
(Desjardins, Raymond)
23 C, St-Henri ouest
Ste-Agathe-des-Monts
(Terrebonne) (Qué.)
le permis no M-206788 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans la région de Ste-Agathe-des-Monts, 06-6362-VT, comprenant Ste-Agathe-des-Monts.

Nouvelle demande:
La partie requérante demande à la Commission un permis de propriétaire pour effectuer par véhicule-taxi, du transport dans la région de Fassett, 07-7501-SD, comprenant Fassett.

Demande de transfert:
Laforest, Roland, demande à la Commission de transférer à:
Lamoureux, Lucien
505, Messier
St-Barnabé-Sud
(St-Hyacinthe) (Qué.)
le permis no M-206971 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-16, Sorel.

Le présent texte remplace le texte publié dans la *Gazette officielle du Québec* numéro 4, du 24 janvier 1976, à la page 479 et sous le numéro de rôle Q-6977:

La requérante, détentrice du permis 10-V des dossiers de la Commission des transports du Québec, et dont la clause *hh* se lit comme suit:

hh) Transport général - longue distance - route restreinte - irrégulier -
hh) de St-Hermas à Montréal, et retour.

demande à la Commission des transports du Québec que sa clause soit modifiée de la façon suivante:

hh) Transport général - longue distance - route -
hh) de Mirable à Montréal, et retour.

Droit additionnel:

En effectuant le service ci-haut mentionné, la requérante aura le droit de desservir la paroisse de St-André-d'Argenteuil, le village de St-André-Est, la paroisse St-Placide, le village St-Placide, la cité de Lachute, la municipalité de St-Colomban.

Restrictions:

La requérante n'aura pas le droit d'effectuer la cueillette et la livraison dans les localités comprises dans un rayon de cinq (5) milles des endroits ci-haut mentionnés Mirabel y compris.

Demande de permis pour transport saisonnier:
Catégorie: Économique.
Service no 1:
Transport d'élèves, le midi, de leur résidence de Ville Bélaïr à la Polyvalente de Neufchâtel, et retour.
Parcours:
De Ville Bélaïr à Neufchâtel en passant par la rue Chauveau, boul. St-Claude, boul. St-Gérard à l'église de Bélaïr.
Terminus:
Ville Bélaïr: Résidence des élèves.
Neufchâtel: École Polyvalente.
Service no 2:
Transport d'élèves, le midi, de leur résidence située à Loretteville à la Polyvalente de Neufchâtel, et retour.
Durée:
Du 2 septembre 1976 au 30 juin 1977.

Rôle Q-8339

3222-A-D-4

DUPONT, ROGER52, Miramont
Neufchâtel (Qué.)

Requérant

Demande de renouvellement de permis pour transport saisonnier:

Demande de renouvellement de permis de transport saisonnier pour l'année 1976 et 1977 avec modification, modifié au montant de \$0.50 sous de plus par semaine, par personne.

Fixer les taux à neuf dollars et demi (\$9.50) par semaine, par personne, au lieu de neuf dollars. (\$9).

Catégorie: Economique.

Service:

Transport d'écoliers, matin et soir, de leur résidence située dans Loretteville et Neufchâtel à l'École St-Louis-de-Gonzague à Québec, et retour.

Parcours à suivre:

Les parcours et arrêts sont subordonnés aux règlements municipaux.

Terminus:

Loretteville et Neufchâtel: Résidence des étudiants.

Québec: École St-Louis-de-Gonzague.

Durée:

Ce service sera donné de septembre 1976 à juillet 1977.

Convocation:

Demande de vérification des services de transport fournis par la partie intimée à la demande de la partie requérante.

Rôle Q-8340

37-A-C-1

**LA CORPORATION MUNICIPALE
BERTHIER-SUR-MER**Berthier-sur-Mer
(Montmagny) (Qué.)**LES AUTOBUS DESHAIES LTÉE**1101, Marie-Victorin, Deschailons
(Lotbinière) (Qué.)

Rôle Q-8341

Q-501986-D-002

DAME PAULINE RICHARD

(ès-qualité de légataire universelle)

Marcotte, Armand

1880 St-Charles

Portneuf Station

(Portneuf) (Qué.)

Requérante-cédante

et

Q-505650-D-001

GIGNAC, YVON

2e rang, Deschambeault

(Portneuf) (Qué.)

Requérant-cessionnaire

Rôle Q-8342

Q-500940-D-002

FILLION, EUSÈBE

43, Jacques Bédard

Lac St-Charles (Qué.)

Requérant-cédant

et

Q-505729-D-001

KELLY, JIM

120, Ruelland, Beauport

(Montmorency) (Qué.)

Requérant-cessionnaire

Rôle Q-8343

Q-505284-D-002

PELLETIER, LIONEL

St-Marcel

(L'Islet) (Qué.)

et

Q-505692-D-001

DESCHÈNES, DENIS

L'Islet-sur-Mer

(L'Islet) (Qué.)

1. Demande de transfert par décès en faveur de:

Pauline Richard

1880, St-Charles

Portneuf-Station

(Portneuf) (Qué.)

du permis Q-501986-D-001 que détenait de son vivant Armand Marcotte, catégorie Artisan, pour la région no 3.

2. Demande de transfert du permis Q-501986-D-001 en faveur de

Gignac, Yvon

2e rang

Deschambeault

(Portneuf) (Qué.)

catégorie Artisan, pour la région no 3.

Demande de transfert:

Fillion, Eusèbe, demande à la Commission de transférer à:

Kelly, Jim

120, Ruelland

Beauport

(Montmorency) (Qué.)

le permis Q-500940-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 3, catégorie Entrepreneur.

Demande transfert:

Pelletier, Lionel, demande à la Commission de transférer à:

Deschènes, Denis

L'Islet-sur-Mer

(L'Islet) (Qué.)

le permis Q-505284-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 3, catégorie Artisan.

Rôle Q-8344
Q-500780-D-002
FOURNIER, RAYMOND
Rang no 71, St-Nérée
(Bellechasse) (Qué.)
et
Q-505719-D-001
BÉDARD, MARIUS
Lac Vert, St-Nérée
(Bellechasse) (Qué.)

Rôle Q-8345
Q-502196-D-002
COMEAU, HERMÉNÉGILDE
Rue Freis, Baie Trinité
(Saguenay) (Qué.)
Requérant-cédant
et
Q-502454-D-003
MORISSET, ADRIEN
100, Portage des Mousses
Port-Cartier
(Saguenay) (Qué.)
Requérant-cessionnaire

Rôle Q-8346
Q-505756-D-001
PONTBRIAND, LOUIS
186, chemin St-Hyacinthe
St-Eugène
(Drummond) (Qué.)

Rôle Q-8347
Q-504815-D-002
HUDON, GILLES
Casey
(Lavolette) (Qué.)

Rôle Q-8351
Q-201273-D-2
DESJARDINS, PAUL
130, 18e Rue
Québec (Qué.)
Q-201468-D-2
FOURNIER, CHARLES-HENRI
291, Rousseau
Vanier (Qué.)

Rôle Q-8352
1812-A-D-3
LARRIVÉE, FERNAND
89, rue Notre-Dame Est
Trois-Pistoles
(Rivière-du-Loup) (Qué.)

Demande transfert:
Fournier, Raymond, demande à la Commission de transférer à:
Bédard, Marius
Lac Vert
St-Nérée
(Bellechasse) (Qué.)
le permis Q-500780-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 3, catégorie Artisan.

Demande transfert:
Comeau, Herménégilde, demande à la Commission de transférer à:
Morisset, Adrien
100, Portage des Mousses
Port-Cartier
(Saguenay) (Qué.)
le permis Q-502196-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 9, catégorie Entrepreneur.

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec, un permis de camionnage en vrac, dans la région no 4, catégorie Entrepreneur.

Région no 4 Entrepreneur.
Le requérant qui possède le permis Q-504815-D-001 pour opérer dans la région no 4, demande à la Commission des transports du Québec, de changer de région pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 3, catégorie Entrepreneur. Si le permis est délivré, le requérant s'établira à l'adresse suivante:
385, boul. St-Jacques
Loretteville
(Chauveau) (Qué.)

Demande de transfert:
Desjardins, Paul, demande à la Commission de transférer à:
Fournier, Charles-Henri
291, Rousseau
Vanier (Qué.)
le permis no Q-201273-D-1 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Québec, A-36.

Demande de permis pour transport saisonnier:
Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec en vue d'obtenir l'autorisation suivante:
Transport saisonnier - catégorie économique -
Service no 1:
Transport d'élèves le midi de l'école Polyvalente de Trois-Pistoles à leurs résidences situées dans un rayon de trois milles de l'école, et retour.
Service no 2:
Transport d'élèves le midi des écoles de Trois-Pistoles à leurs résidences situées dans la municipalité de St-Simon, et retour.
Service no 3:
Transport d'étudiants le dimanche et le vendredi de St-Clément, St-Cyprien, Ste-Rita, St-Jean-de-Dieu et Ste-Françoise au CEGEP et couvents de Rimouski à leurs résidences, et retour.

Conditions et restrictions:

1. Ce permis sera valide de septembre 1976 au 30 juin 1977.
2. Aucun droit aux privilèges de l'Ordonnance 17. Le requérant était détenteur de ce permis pour 1975-76.

Rôle Q-8353
17229-V-D-3

**TRANSPORT DRUMMONDVILLE
R.D. INC.**

2210, rue St-Laurent
Drummondville
(Drummond) (Qué.)

Modification de permis - droit additionnel:

La partie requérante, détentrice d'un permis dont la clause se lit:

- a) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat -
a) Des usines et entrepôts de Westeel Rosco Ltd. et ses subsidiaires situés dans la province à tous les points dans la Province de Québec, pour le transport de produits manufacturés par/et pour le compte de cette compagnie et appelés à être érigés aux lieux de livraison, et retour avec des marchandises refusées ou avariées.

Restriction:

En vertu de la clause a, il n'est pas permis de faire des livraisons à Valleyfield, Hull, ainsi qu'aux quatre (4) comtés du Nord-Ouest du Québec, de la région du Saguenay et Lac St-Jean.

S'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'ajouter à son permis les services suivants:

Droit additionnel:

De la frontière Québec-Ontario via les ports d'entrée de Pointe-Fortune et Rivière-Beaudette pour le transport d'acier originant de Hamilton et Toronto, pour le compte de Westeel Rosco Ltd. et destiné aux usines et entrepôts de Westeel Rosco Ltd. à Montréal et Québec avec retour de marchandises refusées ou avariées.

Rôle Q-8354
25327-V-D-1

PARENT, MICHEL

11, Parc Duperré
Sept-Iles (Saguenay) (Qué.)
et

16903-V

CARTIER TRANSPORT INC.

153, Maltais, Sept-Iles (Qué.)
4724-V

MAGNY TRANSPORT INC.

1111, Route 11
Amost-Est (Qué.)

Demande de permis.

Demande est faite d'autoriser Michel Parent à tirer avec son tracteur dûment enregistré les remorques de Cartier Transport Inc., permis 16903-V, et de Magny Transport Inc., permis 4724-V, suivant toutes les clauses desdits permis.

Rôle Q-8355
25324-V-D-1
25324-V

OUELLET, JEAN

Auclair
(Cité Témiscouata) (Qué.)
et

1930-V

PROVOST CARTAGE INC.

7887, 2e Avenue
Ville d'Anjou (Qué.)

Nouvelle demande:

Classe:

Transport restreint - remorquage seulement -

Service:

Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées de la requérante conjointe Provost Cartage Inc. qui agira comme voiturier-roulier. Ce service sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis 1930-V du voiturier-roulier.

Jean Ouellet déclare qu'il n'exploite pas les droits qu'il détient par la décision QCV-3159, cause QV-2698, dossier Q-501728-D-001, et demande que la Commission veuille les révoquer et les remplacer par les droits proposés dans la présente requête.

Rôle Q-8356
23774-V-D-2

VEILLETTE ET DRAPEAU INC.

30, rue Nottoway
Matagami (Qué.)
et

1930-V

PROVOST CARTAGE INC.

7887, 2e Avenue
Ville d'Anjou (Qué.)

Classe:

Transport restreint - remorquage seulement -

Service:

Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées de la requérante conjointe Provost Cartage Inc. qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis 1930-V du voiturier-roulier.

V — Avis de décisions rendues:

La Commission donne avis de la nature des décisions suivantes, prises par elle, conformément aux dispositions de l'article 2.58 du Règlement no 2. Dans le cas d'une décision rendue par un membre siégeant seul conformément à l'article 14 de la Loi des transports, la révision peut en être demandée dans les 15 jours de la présente publication.

DECISIONS DE LA COMMISSION «PROPRIO MOTU»

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions												
			page	date														
QPV-678	22-07-76	3313-A-P-3 T.E.S.I. (SAGUENAY) LTEE Intimée T.E.S.I. SAGUENAY (1974) LTEE Intervenante	1486	28-02-76	Q-7235													
La Commission clôt le présent dossier 3313-A-P-3, l'intimée s'étant rendue aux demandes de la Commission. re: décision QPV-585.																		
QPV-680	26-07-76	1306-A-P-1 MARTIAL POTVIN Intimé ALAIN RENAUD Requérant-vendeur et MARTIAL POTVIN Requérant-cessionnaire	5769	10-07-76	Q-8244													
<p>La Commission:</p> <p>revise les paragraphes 3 et 4 du dispositif de la décision QPV-650 pour qu'ils se lisent à l'avenir:</p> <p>3. autorise le transfert du permis no 1306-AT détenu par Alain Renaud en faveur de Martial Potvin, lequel permis se lit:</p> <p>Classe de permis: Taxi</p> <p>Service no 1:</p> <p>De Jonquière, Kérogami, Arvida, Chicoutimi, Bagotville à Port-Alfred.</p> <p>Terminus:</p> <p>Jonquière: Hôtel Jonquière</p> <p>Kérogami: Hôtel Kérogami</p> <p>Bagotville: Hôtel Commercial</p> <p>Arvida: Manoir du Saguenay</p> <p>Bureau principal, Alcan</p> <p>Port-Alfred: Bureau Alcan Transport</p> <p>Chicoutimi: Hôtel Chicoutimi</p> <p>Auberge des gouverneurs.</p> <p>Restriction:</p> <p>Ce service est restreint au transport, à tant par tête, des voyageurs partant ou arrivant par avion, et des personnes allant à leur départ ou à leur arrivée.</p> <p>Condition:</p> <p>Les véhicules-taxis utilisés et immatriculés pour les fins de ce service ne peuvent être en même temps utilisés et immatriculés en vertu du Règlement 6 sur le transport par véhicule-taxi.</p> <p>Service no 2:</p> <p>En donnant son service de transport de l'Aéroport de Bagotville à Jonquière, Arvida, Chicoutimi, Port-Alfred, le détenteur est autorisé à transporter des colis légers ne dépassant pas 50 livres et ce aux conditions ordinaires attachées à tel transport.</p> <p>4. fixe les taux et tarifs suivants:</p> <p>(décision QPV-647-TF)</p> <p>De Bagotville à:</p> <table style="margin-left: 20px;"> <tr><td>Jonquière-Kérogami</td><td>\$4</td></tr> <tr><td>Hôtel Chicoutimi - Chicoutimi</td><td>3</td></tr> <tr><td>Manoir du Saguenay</td><td>3</td></tr> <tr><td>Bureau chef Alcan</td><td>3</td></tr> <tr><td>Auberge des Gouverneurs</td><td>3</td></tr> <tr><td>Port-Alfred - Bagotville</td><td>3</td></tr> </table>							Jonquière-Kérogami	\$4	Hôtel Chicoutimi - Chicoutimi	3	Manoir du Saguenay	3	Bureau chef Alcan	3	Auberge des Gouverneurs	3	Port-Alfred - Bagotville	3
Jonquière-Kérogami	\$4																	
Hôtel Chicoutimi - Chicoutimi	3																	
Manoir du Saguenay	3																	
Bureau chef Alcan	3																	
Auberge des Gouverneurs	3																	
Port-Alfred - Bagotville	3																	
QCV-7592	26-07-76	Q-502290-P-001 DOMINIQUE BRETON	5769	10-07-76	Q-8243	La Commission révoque la décision no QCV-6124 du 26 janvier 1976.												

AUDIENCES PUBLIQUES

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QPV-682	26-07-76	3422-A-D-4 AUTOBUS CAMPAGNA INC. Modification de permis	6124	31-08-24	Q-1671	Désistement
QCR-1561	23-07-76	24712-V-D-1 TRANSPORT ST-PAULIN INC. Demande de permis	8773	22-11-75	Q-6434	Accordée
QCR-1562	23-07-76	7934-V-D-1 PAUL-OCTAVE DEVEAULT Requérant-vendeur 7737-V BELLECHASSE TRANSPORT INC. Requérante-acquéreur Transport de clause	5928	02-08-75	Q-4318	Accordée
QCR-1566	26-07-76	24608-V-D-1 ANDRE GELINAS Demande de permis	8431	08-11-75	Q-6274	La Commission rejette la requête pour défaut de comparaitre du requérant.

SEANCES EN CHAMBRE

No	Date	Requérants	Publication		Cause	Décisions
			journal	date		
QPV-665	07-07-76	260-A-DS-1 LOUIS BESSON Requérant-vendeur PAUL-HENRI GIRARD Requérant-acquéreur Demande de transfert de quelques services	Le Quotidien	3, 4, 5 mai 1976	QRS-1944	Accordée
QPV-670	22-07-76	1389-A-S-9 SERVICE AEROPORTUAIRE DE TAXIS & D'AUTOBUS DE QUEBEC INC. Demande de modification de parcours	Le Jour	14, 15, 16 juin 1976	QRS-2017	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QPV-671	22-07-76	189-A-D-5 COMMISSION DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE QUEBEC & AUTOBUS LAVAL LTEE (requérantes) Demande de cessation des services	5294	19-06-76	Q-8151	La Commission annule à toutes fins que de droit les services numéro 1 et 2 du permis 189-A.
QPV-672-TF	22-07-76	00002-D-29-TF L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES D'AUTOBUS DU QUEBEC pour: AUTOBUS DES BOIS FRANCS LTEE Modification de tarifs	9180	13-12-75	Q-6636	Désistement

No	Date	Requérants	G. O. Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QPV-673-TF	22-07-76	00002-D-27-TF L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES D'AUTOBUS DU QUEBEC pour: HENRI LAVOIE	8761	22-11-75	Q-6380	Désistement
QPV-674-TF	22-07-76	00002-D-30-TF L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES D'AUTOBUS DU QUEBEC pour: ASBESTOS TRANSIT INC. Modification de tarifs	9179	13-12-75	Q-6635	Désistement
No	Date	Requérants	Publication		Cause	Décisions
			journal	date		
QPV-675-TF	22-07-76	00002-MTF-8 L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES D'AUTOBUS DU QUEBEC pour: AUTOCARS FOURNIER INC. (3255-A) Modifications de tarifs	Le Soleil	20, 21, 22 nov. 1975	QRS-1560	Désistement
No	Date	Requérants	G. O. Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QPV-676-TF	22-07-76	00002-D-31-TF L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES D'AUTOBUS DU QUEBEC pour: TRANSPORT FONTAINE LTEE Modification de tarifs	1376	21-02-76	Q-7107	La Commission prend acte du désistement de la partie de la requête déferée en audience publique. Désistement
QPV-677	22-07-76	3095-A-C-3 TRANSPORT PHILIPPE DESROSIERS INC. Requérante VOTRE CHOIX TRANSPORT INC. Intimée Demande de vérification de permis de transport fourni par la partie-intimée.	1075	07-02-76	Q-7069	
QPV-681	26-07-76	2198-A-D-1 (2198-AT) LORENZO EMOND (décédé) Requérant-vendeur et AEROTAXI ENR. (Mme Mona Emond opérant sous le nom de:) Requérant-acquéreur Transfert de permis	529	19-06-76	Q-8113	Accordée
No	Date	Requérants	Publication		Cause	Décisions
			journal	date		
QPV-683	26-07-76	1618-AT-DS-1 LEO SYLVESTRE Requérant-vendeur RAYMOND PHILIBERT Requérant-acquéreur Transfert de permis	Le Soleil	3, 4, 5 juin 1976	QRS-2014	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QPT-3258	19-07-76	Q-201885-D-2 JEAN-PAUL PAGE Requérant-cédant Q-202511 EMILE RUEL Requérant-cessionnaire Transfert de permis		19-06-76	Q-8157	Accordée
QPT-3260	19-07-76	Q-201052-D-7 MADAME GISELE BISSON FORTIN Requérante-cédante Q-200307-D-2 JEAN-PAUL VILLEMURE Requérant-cessionnaire Transfert de permis	230	17-01-76	Q-6958	Accordée
QPT-3261	19-07-76	Q-200971-D-8 TAXI DU PARC ENRG. Requérant-cédant Q-202504 MME MONIQUE LEMIEUX Requérante-cessionnaire Transfert de permis		19-06-76	Q-8083	Accordée
QPT-3262	19-07-76	Q-201187-D-2 LOUIS-PHILIPPE BEAUPRE Requérant-cédant Q-202508 CLEMENT PELLETIER Requérant-cessionnaire Transfert de permis		19-06-76	Q-8128	Accordée
QPT-3263	19-07-76	Q-201092-D-2 FERNAND GILBERT Requérant-cessionnaire Q-202503 MAURICE RODRIGUE Requérant-cessionnaire Transfert de permis		19-06-76	Q-8084	Accordée
QPT-3265	19-07-76	Q-201129-D-2 LEO LEPIRE Requérant-cédant Q-202514 MME LISE MECTEAU Requérante-cessionnaire Transfert de permis		19-06-76	Q-8168	Accordée
QPT-3269	29-07-76	Q-200451-D-3 ROBERT CASTONGUAY Demande de permis		26-06-76	Q-8182	
La Commission prend acte de la requête et la déclare pendante jusqu'à ce que les normes imposées par l'article 6.70.1 du Règlement no 6 permettent que celle-ci puisse être considérée par la Commission.						
QPT-3270	29-07-76	Q-202515-D-1 SERGE BELANGER Demande de permis de propriétaire pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la municipalité de St-Pamphile.		26-06-76	Q-8183	Accordée
QPT-3271	29-07-76	Q-202516-D-1 JEAN-CLAUDE DUMARESQ Demande de permis de propriétaire pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Gaspé, A-31.		26-06-76	Q-8190	Accordée
QCR-1529-TF	25-06-76	2652-V-D-3-TF ROYAL VALOIS Modification de tarifs	2921	03-04-76	Q-7500	Accordée
QCR-1532-TF	25-06-76	23048-V-D-2-TF C.T.M.A. EXPRESS Modification de tarifs	3404	17-04-76	Q-7660	Accordée en partie

No	Date	Requérants	G. O. Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QCR-1554-TF	19-07-76	1501-V-D-5-TF ANDRE PAQUET Modification de tarifs	4818	05-06-76	Q-8047	Accordée
QCR-1555	20-07-76	14489-V-D-1 G. & C. TRANSPORT LIMITEE Transfert d'actions	4274	15-05-76	Q-7939	Accordée
QCR-1558-TF	21-07-76	7573-V-D-3-TF GERMAIN TRANSPORT ENR. (Robert Germain) Modification de tarifs	2919	03-04-76	Q-7489	Accordée
QCR-1559	22-07-76	7863-V-D-8 TRANSPORT MORNEAU INC. Modification de clause	5287	19-06-76	Q-8095	Accordée
QCR-1560	22-07-76	18309-V-D-2 SYLVIO PROTEAU Modification de clause	1784	13-03-76	Q-7287	Désistement
QCR-1563	26-07-76	21856-V-D-1 LORENZO EMOND (décédé) et LIVRAISON PROVENCE ENR. (Mona Emond opérant sous le nom de): Transfert de permis	5295	19-06-76	Q-8155	Accordée
QCR-1564	26-07-76	25161-V-D-1 YVON PLANTE Demande de permis	5292	19-06-76	Q-8116	Accordée
QCR-1565	26-07-76	22776-V-D-2 LA COMPAGNIE DE TRANSPORT PAULINE LTEE Modification de permis	5292	19-06-76	Q-8120	

La Commission:

1. annule le permis spécial no 22776-V-S-1;

2. autorise La Compagnie de Transport Pauline Ltée, détentrice du permis no 22776-V, à donner le service de transport additionnel.

QCS-934 TF	25-06-76	7148-V-D-2-TF J.E. ROY INC. Modification de tarifs	4029	08-05-76	Q-7843	
---------------	----------	--	------	----------	--------	--

Décision partielle:

La Commission:

1. fait droit partiellement à la présente requête;

2. autorise J.E. Roy Inc., 126 Commerciale, St-Henri, Lévis (Qué.), à modifier ses tarifs de la façon suivante:

1. tels que déposés avec la présente requête ou jusqu'à un maximum de 10% lorsqu'il s'agit d'une majoration des tarifs actuels;

2. réfère en audience publique les parties de la requête qui ne sont pas accordées intégralement par la présente décision.

3. garde le cautionnement au dossier.

QCS-940 TF	30-06-76	1824-V-D-3-TF LE DEMENAGEUR QUEBECOIS LTEE Modification de tarifs	4035	08-05-76	Q-7880	
---------------	----------	--	------	----------	--------	--

Décision partielle:

La Commission:

1. fait droit, partiellement, à la requête;

2. autorise la requérante Le Déménageur québécois Ltée à augmenter ses tarifs à l'heure, conformément à l'échelle suivante:

I. Fourgons de 20 pieds, 26 pieds et plus:

1 homme	\$20.00
2 hommes	28.50
3 hommes	37.50
4 hommes	46.50
1 aide	9.00
1 contremaître	14.50

II. Fourgons de 16 pieds:

1 homme	\$18.00
2 hommes	26.00
3 hommes	34.00

4 hommes 42.00
 1 aide 9.00
 1 contremaître 14.50
 Taux actuels maintenus selon la demande.
 3. garde le cautionnement au dossier.

No	Date	Requérants	Publication		Cause	Décisions
			journal	date		
QCS-967	13-07-76	13891-V-DS-1 COMPAGNIE D'EQUIPEMENT & DE CONSTRUCTION DE RIMOUSKI LTEE Requérante-venderesse LES PAVAGES LAURENTIENS INC. Requérante-acquéreur Transfert de permis	Le Soleil	3, 4, 5 juin 1976	QRS-1966	Accordé en partie

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QCS-970 TF	14-07-76	3886-V-D-1-TF J. R. THEBERGE LIMITEE Modification de tarifs	4805	05-06-76	Q-8015	

Décision partielle:

La Commission:

1. accorde en partie la requête;

2. autorise les taux à contrats pour les expéditeurs suivants:

Aluminium du Canada Ltée et Dunbrick Ltée

tels que déposés à la Commission;

3. autorise J.R. Théberge Limitée à augmenter ses tarifs de 10% pour le transport par fardier effectué en vertu de son permis 3886-V;

4. réfère en audience publique l'augmentation de son tarif par fardier, laquelle n'a pas été accordée intégralement par la présente décision;

QCS-976 TF	16-07-76	15729-V-D-3-TF LEMIEUX TREMBLAY LIMITEE Modification de tarifs	4818	05-06-76	Q-8045	Accordée
QCS-982	20-07-76	25183-V-D-1 FERNAND A. RINGUETTE Voiturier-remorqueur 13963-V SPEEDWAY EXPRESS LIMITED Voiturier-roulier	5290	19-06-76	Q-8107	Accordée
QCS-986	22-07-76	20952-V-D-1 ROLAND MUNGER Demande de suppression totale de services	5292	19-06-76	Q-8119	

La Commission:

1. accueille la requête;

2. annule à toutes fins que de droit le permis no 20952-V, comprenant les clauses a et b dudit permis, détenu par Roland Munger.

QCS-987	22-07-76	19296-V-D-10 BEL-MONT TRANSIT INC. Demande de permis	4036	08-05-76	Q-7882	Désistement
QCS-988	22-07-76	6793-V-D-21 BRAZEAU TRANSPORT INC. Droit additionnel	3247	10-04-76	Q-7597	Désistement
QCS-989	22-07-76	25044-V-D-1 RAYMOND GIRARD INC. Demande de permis	3636	24-04-76	Q-7732	Désistement

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QCS-990	22-07-76	23430-V-D-1 MINI-EXPRESS MONTREAL-QUEBEC ENR. (Laval Laflamme) Demande de permis	5954	13-10-73	Q-242	La Commission déclare le présent dossier clos.
No	Date	Requérant	Publication		Cause	Décision
			journal	date		
QCS-991 & QL-407	22-07-76	13963-V-DS-1 SPEEDWAY EXPRESS LTD. Modification de permis	Journal de Québec	5, 7, 8 juin 1976	QRS-2007	Accordée
No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QCS-992	22-07-76	8448-V-D-3 GLENGARRY TRANSPORT (Québec) LTEE Modification de clause	6252	27-10-73	Q-282	Désistement
QCS-993	23-07-76	11978-V-D-3 GHISLAIN BOILY Service additionnel	5293	19-06-76	Q-8140	Accordée
QCS-994	26-07-76	22604-V-D-3 A.G.D. TRANSPORT LTD. Modification de clause	5294	19-06-76	Q-8152	Accordée
QCS-995	27-07-76	5311-V-D-7 V. BOUTIN EXPRESS INC. Modification de permis	5295	19-06-76	Q-8154	Accordée en partie
No	Date	Requérants	Publication		Cause	Décision
			journal	date		
QCV-7568	06-07-76	Q-501223-DS-002 BRUNO NAULT Requérant-cédant Q-505686-DS-001 BENOIT DESROCHERS Requérant-cessionnaire Transfert de permis	Montréal- Matin	13, 14, 15 mai 1976	QRS-1901	Accordée
No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QCV-7591	22-07-76	Q-500441-D-001 AIME ALLARD Correction de la décision QCV-1183.	5288	19-06-76	Q-8102	La Commission clôt le présent dossier.
QCV-7596	27-07-76	Q-505465-D-003 ROLAND MILLETTE Demande de permis	5452	26-06-76	Q-8172	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QCV-7593	26-07-76	Q-505720-E-003 GEORGES C. SPENCE & SONS LTD. Demande de permis extraprovincial			Q-8242	Accordée
QCV-7594	26-07-76	Q-505720-E-002 GEORGES C. SPENCE & SONS LTD. Demande de permis extraprovincial			Q-8241	Accordée
QCV-7595	26-07-76	Q-505720-E-001 GEORGES C. SPENCE & SONS LTD. Demande de permis extraprovincial			Q-8240	Accordée

No	Date	Requérants	Publication		Cause	Décision:
			journal	date		
QCV-7602	29-07-76	Q-501747-DS-002 CHARLES MARIN Requérant-cédant Q-505683-DS-001 JEAN-PIERRE VALOIS Requérant-cessionnaire Transfert de permis	Montréal-Matin	13 et 15 mai 1976	QRS-1958	Rejetée

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QCV-7603	29-07-76	Q-503447-E-001 POITRAS & LEVESQUE CONSTRUCTION LTD. Demande de permis extraprovincial			Q-8348	Accordée
QCV-7604	29-07-76	Q-503447-E-002 POITRAS & LEVESQUE CONSTRUCTION LTEE Demande de permis extraprovincial			Q-8349	Accordée
QCV-7605	29-07-76	Q-505308-E-001 ALLEN C. CASTE Demande de permis extraprovincial			Q-8350	Accordée

PERMIS SPECIAUX

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
QS-1748	22461-V-SIC Cause: QRS-2054	Demande de permis «instanter». Accordée.	Ce permis expirera le 5 août 1976.
QS-1749	HENRI LEVESQUE 2742-A-DS-5 Cause: QRS-2003	Demande parue dans le journal «Le Nouvelliste» les 14, 15 et 16 juin 1976. Accordée.	Du 19 juillet 1976 au 6 septembre 1976.
QS-1750-S	JEAN-MARIE LANDRY 189-A-S-3 Cause: QRS-2039 AUTOBUS LAVAL LTEE	Demande parue dans le «Journal de Québec» les 7, 8 et 9 juillet 1976. Accordée.	Ce permis est valide jusqu'au 30 juin 1977, le midi, ou jusqu'à décision finale.

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
QS-1751	17229-V-S-2 Cause: QRS-2055 TRANSPORT DRUMMONDVILLE R.D. INC.	Demande parue dans le journal « Le Devoir » les 21, 22 et 23 juin 1976. Rejetée.	
QS-1752	24050-V-S-3 Cause: QRS-2034 EDGAR MILLETTE Voiturier-remorqueur 1930-V PROVOST CARTAGE INC. Voiturier-roulier	Demande parue dans le journal « La Presse » les 21, 22 et 23 juin 1976. Accordée.	Ce permis est valide jusqu'au 16 avril 1976 ou jusqu'à dé- cision finale.
QS-1753	18979-V-S-2 Cause: QRS-2035 TRANSPORT GERALD PELLETIER LTEE	Demande parue dans le « Journal de Qué- bec » les 25, 26 et 27 juin 1976. Accord- dée.	Ce permis est valide jusqu'au 19 avril 1977, ou jusqu'à dé- cision finale.
QS-1754	25306-V-S-1 Cause: QRS-2058 PATRICK MADORE Voiturier-remorqueur 13963-V SPEEDWAY EXPRESS LTD. Voiturier-roulier	Demande parue dans le « Journal de Qué- bec » les 29 et 30 juin et le 2 juillet 1976. Accordée.	Ce permis est valide jusqu'au 23 avril 1977, ou jusqu'à dé- cision finale.
QS-1755-S	3534-A-S-7 Cause: QRS-2059 TRANSPORT F. LS LACHANCE INC.	Demande parue dans le « Journal de Qué- bec » les 10, 12 et 13 juillet 1976. Accord- dée.	Ce permis sera en vi- gueur jusqu'au 4 sep- tembre 1976.
QS-1756	25278-V-S-1 Cause: QRS-2020 THEO GAGNON Voiturier-remorqueur 4724-V MAGNY TRANSPORT INCORPORE Voiturier-roulier	Demande parue dans le journal « Le Soleil » les 19, 21 et 22 juin 1976. Accordée en partie.	Ce permis est valide jusqu'au 26 janvier 1977, ou jusqu'à dé- cision finale.
QS-1757	18296-V-S-3 Cause: QRS-2021 ARTHUR THIBOUTOT	Demande parue dans le journal « Montréal- Matin » les 21, 22 et 23 juin 1976. Accord- dée.	Ce permis est valide jusqu'au 13 avril 1977, ou jusqu'à dé- cision finale.

AUDIENCES PUBLIQUES

No	Date	Requérants	G. O. Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MPV-838	26-07-76	795-A VERREAU TRANSPORT LTEE AUTOBUS INTER-CITE LTEE Requérantes 2683-A PATRICK GIRARD Intimée Vérification de permis	6983	06-09-75	M-10398	La Commission confirme que le permis de Pa- trick Girard est exacte- ment celui qui est désigné au dossier qu'il exploite.
MPV-837- TF	26-07-76	602-A-D-4-TF 602-A-D-7-TF SERVICE DE LIMOUSINE MURRAY HILL LTEE Modification de tarif	8279 8886	01-11-75 29-11-75	M-11954 M-12918	

La Commission:

1. complète les décisions partielles MPV-754-TF et MPV-751-TF et maintient applicables aux présentes décisions les droits payés par la requérante en vertu desdites décisions partielles;

2. fait droit aux présentes requêtes telles qu'amendées;
3. autorise Service de Limousine Murray Hill Ltée, 1380, rue Barré, Montréal, P.Q. à modifier ses taux de la manière suivante (cause M-11954):
 Tarifs nouveaux:
 Transport par Murray Hill au Mont-Gabriel, Chanteclerc: \$5.
 La Commission ne fixe que la partie du taux assujettie à la Loi et aux Règlements des transports soit \$5 pour le transport par Murray Hill au Mont-Gabriel, Chanteclerc;
4. autorise Service de Limousine Murray Hill Ltée, 1380, rue Barré, Montréal, P.Q. (cause M-12918) à modifier ses taux de la manière suivante:
- Visites touristiques de la Ville de Montréal tels que listés à l'annexe 1 ci-jointe.
 - Visites touristiques de la Ville de Montréal originant de la Rive Sud tels que listés à l'annexe 2 ci-jointe.

SIGHTSEEING TOURS

ANNEX 1

TOUR 1: "All Around The Town"

Sightseeing Tour of Greater Montreal.

	Retail	Comm.	Comm. 30 pers. or more
Fare	\$ 6.00	\$ 0.75	\$0.90
Children	3.00		
Students Group Rate (Seasonal)	4.00		
Driver driven cadillac limousine	60.00		
10-pass. aérobis	90.00		

This lectured tour includes the shopping district, financial and residential sections of Montreal, Outremont and Westmount. Covers over 200 points of scenic and historic interest.

Note: Tour includes an optional visit to Wax Museum (Extra charge)

This tour departs daily the year round at 10.00 a.m. and 2.00 p.m. and hourly 10.00 a.m. to 4.00 p.m., evenings at 7.00 p.m. during the summer season. (July and August: 7 p.m.)

TOUR 2: The City and the Mountain

5-Star Combination City Tour of Montreal.

	Retail	Comm.	Comm. 30 pers. or more
Fare	\$ 7.00	\$ 0.88	\$1.05
Children	3.50		
Students Group Rate (Seasonal)	4.50		
Driver driven cadillac limousine	70.00		
10-pass. aérobis	100.00		

This lectured tour combines all the sights included in Tour No. 1 with the addition that a trip is made by Trailer Train from Beaver Lake through Mount Royal Park to the Chalet and Lookout.

Note: Tour includes an optional visit to Wax Museum (Extra charge)

This tour operates during summer season — May 15 to October 15 — 9.30 a.m. and 1.30 p.m.

TOUR 2A: The City and the Shrine

	Retail	Comm.	Comm. 30 pers. or more
Fare	\$ 7.00	\$ 0.88	\$1.05
Children	3.50		
Students Group Rate (Seasonal)	4.50		
Driver driven cadillac limousine	70.00		
10-pass. aérobis	100.00		

This lectured tour follows the same route and itinerary as Tour No. 1 with the additional feature of an approximate 1-hour guided tour of St. Joseph's Oratory (Shrine). The Oratory is the World Capital for devotion to St. Joseph.

This tour operates during the summer season — May to October at 12.30 p.m.

(Operates year round for groups of 25 or more).

TOUR 3: St. Lawrence Seaway — Indian Village Church — The Old Fort

	Retail	Comm.	Comm. 30 pers. or more
Fare	\$ 7.00	\$ 0.88	\$1.05
Children	3.50		
Students Group Rate (Seasonal)	4.50		
Driver driven cadillac limousine	70.00		
10-pass. aérobis	100.00		

This tour is along the St. Lawrence River route south of the Island of Montreal. The route from the City is via Jacques-Cartier Bridge passing the Expo '67 (Man and his World) Site then to the Old Fort on St. Helen's Island for a live XVIIIth Century Military Review (During summer months only). Stops are made at the Observatory of St. Lambert Locks, Côte Ste-Catherine Seaway Locks and the Indian Village Church.

This tour is conducted daily at 2.00 p.m. — March 1st to October 30th.

TOUR 4: The Magnificent Laurentians — Laurentian Mountain Tour

Duration: 7½ hours

	Retail	Comm.	Comm. 30 pers. or more
Fare	\$ 22.95	\$ 2.00	\$2.50
Children	16.95	1.50	
By limousine or aerobus	75.00	17.50	plus \$10.00 per passenger

This delightful all-expense tour through the colourful Laurentian Mountains includes a luncheon at a choice mountain lodge, a boat ride on Lac des Sables and afternoon tea or a beverage, or a ride on the thrilling ski lift. All taxes and gratuities are included. Tour available with luncheon November to May (some features excluded) \$16.95 per person, children — \$12.50.

Minimum of 10 passengers at departure.

Operates Daily at 10.00 a.m. — May 1st to October 31st.

TOUR 5: Evening escapade deluxe dinner and night club tour

	Retail	Comm.
Fare (Monday to Friday)	\$ 30.25	\$ 2.50
Saturday and Sunday	32.25	1.50

This all inclusive evening tour takes you on an enchanted evening's entertainment of good food, fun and frolic. Dinner at a first class restaurant. Your entertainment at nostalgic Old Munich and at one of Montreal's show places, the Caf' Conc' of the Château Champlain, with a sparkling revue, a night cap cocktail. You may dance if you so desire, back to hotel by midnight, on Saturdays a little later.

Nightly at 6:30 p.m. Except Sunday.

No commission payable on this tour on Saturday nights and American and Canadian statutory Holidays.

Available year round for groups of 25 or more.

TOUR 6: Fun tour

	Retail	Comm.
Fare	\$ 18.25	\$ 1.50

You board the air-conditioned Murray Hill motor coach for an evening of pure delight. You dine in the grand manner (a glass of wine and cocktail of your choice included) in the festive atmosphere of the Old Munich, a typical Bavarian Brauhaus. A tour of the bright lights of the city seen from atop the Mountain follows before you return to your hotel.

Departure daily at 7:00 p.m. Duration: 4½ hours.

Available year round for groups of 25 or more.

TOUR 7: African Safari Tour

	Retail	Comm.
Fare	\$ 10.50	\$ 1.00
Children	7.50	

You board the air-conditioned Murray Hill motor coach for a visit through the Parc Safari Africain. You will see a roaring lion, a dozen cheetah, a family of ostrich and all the denizens of the friendly animal forest . . . moose, goats, deer, lamas, zebra, etc. All alive . . . and within a delightful hour's motor-coach ride from the heart of Montreal. The fare includes all entrance fees as well as the Dolphin Show.

Departure Daily — Summer Season only (May through September) from the Laurentien Hotel at 1:00 p.m.

Duration: 4½ hours.

Student rates will apply to groups of twenty-five (25) or more all year round except from June 15 to Sept. 15.

Children rates apply to children between ages of 5 and 12 years when accompanied by an adult.

Chauffeurs-lecturers Murray Hill personnel are fluently bilingual in French and English.

Guide-service/interpreters. Foreign speaking language guides available. Rates upon request.

Murray Hill Sightseeing and Travel Information Offices located in the main lobbies of the Laurentien, Sheraton Mt. Royal, Queen Elizabeth, Holiday Inn — Downtown and Château Champlain hotels. Information and folders also available in all Montreal major hotels.

Sedans and limousines Late model chauffeur-driven air-conditioned 4 passenger sedans and air-conditioned 6 passenger limousines available on hourly or mileage rates on request.

SIGHTSEEING TOURS
Originating from South Shore
ANNEX 2

TOUR 1: "All Around The Town"
Sightseeing Tour of Greater Montreal

	Retail	Comm.
Fare	\$ 7.00	\$ 1.00
Children	4.50	0.50
Students Group Rate (Seasonal)		
4 pass. air-conditioned Sedan		
6 pass. air-conditioned Limousine		

This lectured tour includes the shopping district, financial and residential sections of Montreal, Outremont and Westmount. Covers over 200 points of scenic and historic interest.

Note: Tour includes an optional visit to Wax Museum (Extra charge).

This tour departs daily the year round at 10:00 a.m. and 2:00 p.m. and hourly 10:00 a.m. to 4:00 p.m., evenings at 7:00 p.m. during the summer season. (July and August: 7 p.m.).

TOUR 4: The magnificent Laurentians — Laurentian Mountain Tour
Duration: 7 1/2 hours:

	Retail	Comm.
Fare	\$ 23.95	\$ 1.00
Children	17.95	1.00

This delightful all-expense tour through the colourful Laurentian Mountains includes a luncheon at a choice mountain lodge, a boat ride on Lac-des-Sables and afternoon tea or a beverage, or a ride on the thrilling ski lift. All taxes and gratuities are included.

Tour available with luncheon November to May (some features excluded) \$16.95 per person, children — \$12.50.

Minimum of 10 passengers at departure.

Operates Daily at 10:00 a.m. — May 1st to October 31st.

TOUR 6: Fun Tour

	Retail	Comm.
Fare	\$ 19.25	\$ 1.00

You board the air-conditioned Murray Hill motor coach for an evening of pure delight. You dine in the grand manner (a glass of wine and cocktail of your choice included) in the festive atmosphere of the Old Munich, a typical Bavarian Brauhaus. A tour of the bright lights of the city seen from atop the Mountain follows before you return to your hotel.

Departure daily at 7:00 p.m. — Duration: 4 1/2 hours.

Available year round for groups of 25 or more.

No	Date	Requérants	G. O. Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MCR-2880-TF MCS-1884-TF	19-07-76	30003-D-121-TF BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC Modification de tarif	1365	21-02-76	M-14112	Accordée
MCR-2881-TF MCS-1885-TF	19-07-76	30003-D-119-TF BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC Modification de tarif	1361	21-02-76	M-14092	Accordée
MCR-2890	27-07-76	855-V-D-1 LACAILLE-VINCELETTE TRANSPORT INC. Requérante-venderesse JEAN CUSTEAU Requérant-acquéreur Transfert de permis	9315	20-12-75	M-13392	Rejetée
MCR-2896-TF	26-07-76	30004-D-152-TF CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Modification de tarif	903	31-01-76	M-13681	

La Commission prend acte du désistement partiel de la requérante.
Rejette la partie de la requête référée en audience publique, vu désistement produit.

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MCR-2898-TF	26-07-76	30003-D-103-TF BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC. Modification de tarif	9064	06-12-75	M-13100	
La Commission prend acte du désistement partiel de la requérante. Rejette la partie de la requête référée en audience publique, vu désistement produit.						
MRC-2899-TF MCS-1898-TF	26-07-76	11171-V-D-1-TF M. ROBERT EXPRESS INC. Modification de tarif	474	24-01-76	M-13734	
La Commission:						
1. accorde la requête pour la partie excédentaire du 10% déjà accordée par la décision MCR-2537-TF et MCR-1715-TF;						
2. accorde la requête de M. Robert Express Inc. telle qu'amendée;						
Moulée en vrac et en sacs:						
0 — 50 milles						\$ 0.25 / 100 livres
50 — 75 milles						0.30 / 100 livres
75 — 100 milles						0.35 / 100 livres
Grain en vrac:						
0 — 25 milles						\$ 4.00 / tonne
25 — 40 milles						5.50 / tonne
40 — 75 milles						6.00 / tonne
75 — 100 milles						7.00 / tonne
MCR-2900-TF	26-07-76	15941-V-D-1-TF BROD EXPRESS ENRG. Modification de tarif	916	31-01-76	M-13790	
La Commission accorde la requête pour la partie excédentaire du 10% déjà accordée par la décision partielle du MCR-2528-TF. Fixe et décrète en vigueur les taux tels que déposés au dossier lesquels deviendront effectifs à compter de l'entrée en vigueur de la présente décision selon la loi.						
MCR-2901-TF	26-07-76	30003-D-114-TF BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC. Modification de tarif	1337	21-02-76	M-13820	
La Commission donne acte à la renonciation au jugement partiel MCR-2551-TF. Rejette la partie de la requête référée en audience publique.						
MCR-2902-TF	26-07-76	6577-V-D-7-TF ASBESTOS EXPRESS LTEE Modification de tarif	1338	21-02-76	M-13911	
La Commission accorde la requête pour la partie excédentaire au 10% déjà accordée par la décision MCR-2549-TF soit 5% additionnel qui était demandé. Autorise Asbestos Express Ltée à majorer son taux tel que déposé.						
MCS-1899	28-07-76	19582-V-D-2 SAMUEL DRUKER Syndic à la faillite de: FEDERATED MOBILE TRANSPORT INC. Requérante-venderesse Volume 107 LES ENTREPRISES RAYMOND ENRG. Requérante-acquéreur Transfert de permis	4430	31-05-75	M-8543	Rejetée
MCS-1900-TF	26-07-76	2700-V-D-3-TF PAUL MAURICE TRANSPORT LTEE Modification de tarif	1335	21-02-76	M-13788	
La Commission:						
1. accorde la requête pour la partie excédentaire au 10% déjà accordée par la décision MCS-1720-TF;						
2. a) Les tarifs applicables pour le district Montréal-Métropolitain seront ceux fixés par la décision portant les numéros MCR-2098-TF, MCS-1408-TF et MCV-5442-TF en vertu de l'Ordonnance 4560-75.						
b) Les taux applicables hors du district Montréal-Métropolitain seront tels que ceux détaillés à l'annexe «A» attachée à la présente décision à l'exception des item concernant le territoire du Montréal-Métropolitain (6319).						

ANNEXE « A »

Nouveau taux:	
Taux de livraison minimum	\$7.00
Bahut	9.00
Basinette	9.50
Bureau double ou triple	10.00
Cuisine	10.00
Chambre 3 ou 5 mcx.	21.00
Chambre spécial	35.00
Congélateur 18 à 30 pieds cubes	18.00
Réfrigérateur	15.00
Continental	9.00
Sofa lit	14.00
Lessiveuse	11.00
Sècheuse	11.00
Mini lessiveuse	10.00
Mini sècheuse	10.00
Lits superposés	14.00
Poêle	12.00
Set de salon	14.00
Stéréo	11.00
Télévision	10.00
Salle à diner	37.00
Frais de livraison additionnels de \$5.00 pour la première livraison dans les villes suivantes: Jacques-Cartier, Greenfield Park, Rivière-des-Prairies, St-Vincent-de-Paul, Ville-Émard, Repentigny, Côte-St-Paul, Lachine, Lemoyne, Brassard, Lafèche, Vimont, Longueuil, Chomedey, Lasalle, Dollard, Roxboro, Verdun, Dorval. Au-delà de ces limites \$0.45 du mille.	
Déménagement:	
2 hommes \$26.00 hre Après 5 1/2 hrs 2 hommes \$34.00 hre.	
3 hommes \$35.00 hre Après 5 1/2 hrs 3 hommes \$47.00 hre.	
Le samedi et les jours fériés:	
2 hommes \$34.00 hre Minimum 4 hres.	
3 hommes \$47.00 hre Minimum 4 hres.	

No	Date	Requérants	G. O. Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MCV-9104	22-07-76	M-500215-DS-001 M-500215-DS-002 M-500215-DS-003 CAMILLE DUMAS Requérant-vendeur M-507305-D-001 D-002 D-003 GAGNE & DUMAS ENRG. Requérante-acquéreur Transfert de permis Requête publiée dans le journal « La Tribune » les 28, 29 et 30 avril 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-15771 M-15772 M-15773	Rejetée Rejetée Rejetée
MCV-9105	16-07-76	M-504751-D-1 JACQUES HINSE LTEE Nouvelle demande A-5	8293	01-11-75	M-12040	Rejetée
MCV-9106	22-07-76	M-504562-D-3 BILL MILLER LANDSCAPE INC. Demande de permis E-10	9001	30-11-74	M-3906	Accordée
MCV-9107	22-07-76	M-504562-D-2 BILL MILLER LANDSCAPE INC. Demande de permis E-10	9001	30-11-74	M-3905	Accordée
MCV-9108	22-07-76	M-504562-D-1 BILL MILLER LANDSCAPE INC. Demande de permis A-10	9001	30-11-74	M-3904	Accordée
MCV-9132	20-07-76	M-500721-D-2 EVARISTE MORIN Demande de permis E-5	4223	24-05-75	M-8411	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MCV-9133	16-07-76	M-505802-D-1 NORMAND CAMERON Nouvelle demande A-5	6695	30-08-75	M-10273	Rejetée
MCV-9134	16-07-76	M-505731-D-1 J. ALBERT POULIN LTEE Nouvelle demande E-5	6691	30-08-75	M-10217	Rejetée
MCV-9135	21-07-76	M-506881-D-001 NORMAND LEGAULT DEMOLITION INC. Nouvelle demande E-10	8657	15-11-75	M-12606	Accordée
MCV-9136	20-07-76	M-505984-D-001 NICOLE BELLEMARE-BOISJOLI Nouvelle demande A-6	7133	13-09-75	M-10560	Désistement
MCV-9137	20-07-76	M-505871-D-001 COMEAU TRANSPORT Nouvelle demande E-6	6701	30-08-75	M-10334	Désistement
MCV-9138	20-07-76	M-505539-D-2 LES ENTREPRISES CLAUDE CHAGNON INC. Demande de permis E-6	6701	30-08-75	M-10335	Rejetée
MCV-9139	20-07-76	M-505161-D-1 PAUL-EMILE OUMIET Nouvelle demande A-6	6453	23-08-75	M-10070	Rejetée
MCV-9140	20-07-76	M-506725-D-002 TRANSPORT ROGER BERNARD INC. Demande de permis E-6	7146	13-09-75	M-10735	Rejetée
MCV-9141	20-07-76	M-505111-D-003 ROGER BERNARD Demande de permis E-6	4248	24-05-75	M-8506	Rejetée
MCV-9206	28-07-76	M-504560-D-011 A. PAYETTE CONSTRUCTION LIMITEE Demande de permis E-10	2856	29-03-75	M-7109	Accordée
MCV-9207	28-07-76	M-504560-D-012 A. PAYETTE CONSTRUCTION LIMITEE Demande de permis E-10	3014	05-04-75	M-7216	Accordée
MCV-9208	28-07-76	M-504560-D-013 A. PAYETTE CONSTRUCTION LIMITEE Demande de permis E-10	3014	05-04-75	M-7215	Accordée
MCV-9209	28-07-76	M-504560-D-014 A. PAYETTE CONSTRUCTION LIMITEE Demande de permis E-10	3014	05-04-75	M-7214	Accordée
MCV-9210	28-07-76	M-504560-D-015 A. PAYETTE CONSTRUCTION LIMITEE Demande de permis E-10	3014	05-04-75	M-7213	Accordée
MCV-9211	28-07-76	M-504560-D-17 A. PAYETTE CONSTRUCTION LIMITEE Demande de permis E-10	2856	29-03-75	M-7110	Accordée

SEANCES EN CHAMBRE

MPV-836- TF	20-07-76	714-A-S-1-TF LES AUTOBUS RICHELIEU LIMITEE Modification de tarif Requête publiée dans le journal « Le Devoir » les 6, 7, 8 avril 1976 en vertu de l'article 2. 71 du Règlement no 2.			MRS- 2703	Accordée
----------------	----------	---	--	--	--------------	----------

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MPT-10293	19-07-76	M-201445-001 DANIELLE SADLER Requérante-venderesse M-207257-001 LES ENTREPRISES INTERNATIONALES KARNAK INC. Requérante-acquéreur Transfert de permis			M-16715	Désistement
MCR-2861-C	23-07-76	18451-V-DS-1 LIONEL FOURNIER Requérant-vendeur 5599-V TREMBLAY TRANSPORT ENRG. Requérante-acquéreur Transfert de permis Requête publiée dans le journal «Le Devoir» les 26, 27, 28 mai 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2. Correction de décision MCR-2861 conformé- ment à l'article 2.59.11 du Règlement no 2 (1976.)			M-16338	

La Commission:

Annule à toutes fins que de droit la deuxième partie de la conclusion de la décision MCR-2861 et modifie cette deuxième partie de la conclusion pour qu'elle se lise à l'avenir comme suit:

Transport restreint - longue distance - route restreinte -

De tous les endroits situés dans le district électoral-provincial d'Abitibi-Est, Amos, Barraute, Landrienne et Malartic à Montréal et à tous les endroits situés dans un rayon de cent (100) milles de ladite ville, et à Hull et à tous les endroits situés dans un rayon de cinquante (50) milles de ladite ville, pour le transport de bois préparé, pour le public en général.

Restriction:

Le détenteur de ce permis ne peut enregistrer à la Commission, ni donner le service de bois préparé en utilisant plus de deux (2) remorques ou ensemble de remorques uniquement.

MCR-2869-TF	09-07-76	5873-V-D-1-TF A. MANY & FILS INC. Modification de tarif	3840	01-05-76	M-15260	Accordée
MCR-2873-TF-C	21-07-76	30004-S-17-TF CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Modification de tarif en vertu de l'article 2.64 du Règlement no 2. Correction de décision MCR-2873 conformé- ment à l'article 2.59.11 du Règlement no 2 (1976).			MRS-2776	

La Commission croit devoir faire droit à la présente requête et en conséquence, modifie les tarifs applicables au transport effectué en vertu de ce permis comme suit:

Ajuster les item suivants de manière à ce qu'ils deviennent compétitifs avec les taux du rail contenus dans «Canadian Freight Tariff 7202-B», effectifs le 25 juin 1976, tels que décrits à l'annexe «A» ci-jointe.

MCR-2874-TF-C	27-07-76	30003-D-118-TF BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC. Modification de tarif Correction de décision MCR-2874-TF conformé- ment à l'article 2.59.11 du Règlement no 2 (1976).	1355	21-02-76	M-14025	
---------------	----------	---	------	----------	---------	--

La Commission:

1) Annule à toutes fins que de droit l'item concernant la confiscation du dépôt dans la décision MCR-2874-TF.

MCR-2879-TF	16-07-76	20803-V-D-2-TF GILLES HEBERT TRANSPORT INC. Modification de tarif.	4610	29-05-76	M-15599	Accordée
MCR-2882-TF	16-07-76	30003-D-138-TF BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC. Modification de tarif.	4780	05-06-76	M-15657	

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
La Commission: 1. Fait droit, en partie, à la requête; 2. Autorise - Bureau des tarifs du Québec inc., à modifier les tarifs suivants:						
Tarif 15-D Item 143 Amender les taux de la 7e et 8e section de cet item ainsi que la note (9). Amender les autres notes pour refléter l'augmentation publiée au supplément no 17 de ce tarif. Item 177 et 270. Annuler ces deux item.						
Tarif 30 Item 3969 Ajouter St-Hyacinthe à la première section de cet item. Ajouter une note E.						
MCR-2887	21-07-76	12592-V-DS-1 SERVICE DE TRANSPORT B & E (QUEBEC) LTEE Requérante-venderesse. 24721-V SERVICE DE SECURITE BARNES LTEE Requérante-acquéreur Transfert de permis. Requête publiée dans le «Journal de Montréal» les 10, 11, 12 juin 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-16726	Accordée
MCR-2888-TF	22-07-76	30003-D-124-TF BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC. Modification de tarif.	1774	13-03-76	M-14442	
La Commission prend acte du désistement de la requérante concernant l'excédent de 10%. Confirme la décision partielle MCR-2701-TF et la déclare régulière.						
MCR-2889-TF	22-07-76	30003-D-125-TF BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC. Modification de tarif.	1776	13-03-76	M-14443	
La Commission prend acte du désistement de la requérante concernant l'excédent de 10%. Confirme la décision partielle MCR-2700-TF et la déclare régulière.						
MCR-2893-TF	22-07-76	30004-D-189-TF CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Modification de tarif.			M-16469	Désistement
MCR-2897	26-07-76	14141-V-D-2 KINGSVILLE CARTAGE COMPANY LTD. Droit additionnel.	4945	12-06-76	M-15840	Accordée

ANNEXE "A"

Québec Western Canada Commodity Tariff 1005-E, Q.T.C. No. 4098

Item 3880

Paper Product Viz:

Kraft or printing, on pallets on skids.

From	To	Present rail rate	Present rate 1005-E	Proposed rate	Minimum	Adjustment
Dryden, Ont.	Cap-de-la-Madeleine, Qué.	200	215	220	30,000	+\$0.05 +2.3 %
		207	202	207	36,000	+ 0.05 +2.4 %
		201	197	201	40,000	+ 0.04 +2 %

Québec City, Terrebonne

From	To	Present rail rate	Present rate 1005-E	Proposed rate	Minimum	Adjustment	
	<i>Hull (Ottawa)</i>	141	148	141	40,000	- 0.07	-4.7 %
		135	143	135	42,000	- 0.08	-5.5 %
	<i>2 deliveries</i>	151	159	151	40,000	-0.08	-5 %
		145	154	145	42,000	- 0.09	-5.8 %
	<i>3 deliveries</i>		170	161	40,000	- 0.09	-5.2 %
		151	159	151	42,000	- 0.08	-5 %
	<i>4 deliveries</i>	155	163	155	42,000	- 0.08	-4.9 %
	<i>Montreal</i>	182	178	182	30,000	+ 0.04	+2.2 %
		168	167	168	36,000	+ 0.01	+0.06%
		162	161	162	40,000	+ 0.01	+0.06%
		159	158	159	42,000	+ 0.01	+0.06%

Justification:

Dryden to Cap-de-la-Madeleine, Québec City, Terrebonne and Montreal rates adjusted to meet rail CFA Tariff 7202-B, item 51225, Hull (OTTAWA) Rates adjusted to meet rail CFA Tariff 7202-B, item 51215 (see attached photostats effective June 25th, 1976).

*Item 3890**Paper Product Viz: Newsprint*

Thunder Bay	Québec City	162	158	162	30,000	+ 0.04	+2.5 %
		152	148	152	40,000	+ 0.04	+2.7 %

Justification:

Thunder Bay-Québec City rates adjusted to meet rail CPR Tariff E-1540, item 950 (see attached photostats effective June 15th, 1976).

*Item 3900**Paper Products Viz: Newsprint, printing.*

Thunder Bay	Drummondville	156	153	156	40,000	+ 0.03	+1.9 %
	Joliette	156	153	156	40,000	+ 0.03	+1.9 %

Justification:

Thunder Bay-Drummondville-Joliette rates adjusted to meet rail CPR Tariff E-1540, item 960 (see attached photostats effective June 15th, 1976).

*Item 3910**Paper Product Viz: Newsprint, printing*

Thunder Bay	Magog	165	161	165	40,000	+ 0.04	+2.5 %
	Montreal	138	134	138	30,000	+ 0.04	+2.9 %
		128	125	128	40,000	+ 0.03	+2.4 %

Justification:

Magog and Montreal rates adjusted to meet rail CPR Tariff E-1540 items 950 and 960 (see attached photostats effective June 15th, 1976).

Item 3825

Ajouter un taux au 4 premières sections de cet item pour 50,000 lb.

Annuler les taux à la 7e section de cet item pour Senneterre et rapporter la destination Senneterre à la 1re section, soit avec Amos.

Amender tous les taux pour refléter l'augmentation selon notre S.O.G. no 44.

Tarif 60-A

Item 108

Nouvel item.

Tarif 100-C

Liste des camionneurs:

Ajouter un nouveau membre à la liste des camionneurs participants:

Gaston Nadeau.

Laframboise Transport est maintenant Inc. au lieu d'enregistré.

Retire Daveluyville Transport Enrg. et indique voir Michel Transport Inc.

Règlement 65

Ajouter une exception au paragraphe A1 aux pages 53 et 113.

Tarif 101-D

Item 4390

Ajouter les destinations suivantes:

« Disraëli et St-Pascal ».

Ajouter les cédules suivantes: 5195 et 5200:

Pour taux à destination de Disraëli et St-Pascal avec note à l'effet que ces taux incluent l'augmentation accordée le 12 mars 1976.

Item 3790

Annuler Lavérendry à la 2e section de cet item.

Ajouter un taux de 70,000 lb aux cédules suivantes: 6650-6655-6660 et 6665.

Cédule 5230

Ajouter un taux de \$1.35 pour 50,000 lb et de \$1.22 pour 70,000 lb sujet à l'augmentation.

Cédule 5270

Ajouter un taux de \$1.46 pour 50,000 lb et de \$1.32 pour 70,000 lb sujet à l'augmentation.

Cédule 5285

Ajouter un taux de \$1.17 pour 50,000 lb et de \$1.10 pour 70,000 lb.

Cédule 5290

Ajouter un taux de \$1.40 pour 50,000 lb et de \$1.26 pour 70,000 lb.

Tarif 80-A

Item 4319

Amender les taux de la 1re section de \$0.38 à \$0.40 cwt. pour 40,000 lb P.T.L., de \$0.36 à \$0.38 cwt. pour 45,000 lb P.T.L.

Ajouter un taux de \$0.37 cwt. pour 50,000 lb P.T.L.

Le taux à la 2e section de cet item sera amendé de \$0.42 à \$0.45 cwt. pour 45,000 lb P.T.L.

Tous ces nouveaux taux sont en vigueur jusqu'au 31 décembre 1976.

Item 151, cédules 6640 et 12,385

Nouvel item et cédules.

Item 3021, cédule 13,315, notes: 360 et 361.

Nouvel item, cédule et notes.

Item 2580, 4000 et 4010.

Amender la description de ces item.

Item 4080 - Cédule 6645

Ajouter une section de Montréal à L'Islet avec la cédule 6645.

Item 2650 - Cédules 2230 et 2235

Annuler cet item et ces cédules.

Cédules 5330 et 7525

Amender le taux pour 70,000 lb à \$0.84 cwt.

Tarif X105-B

Index alphabétique des marchandises.

Ajouter les item 668 et 669.

Item 670

Annuler cet item à la page 38A et le reporter à la page 38-B.

Item 669

Nouvel item.

Item 287 - Anglais et Français

Annuler Rimouski Transport Ltée et Transport Théberge Ltée comme ne participant pas à la réduction des classes.

Item 112-575-610-661-665-769

Ajouter les municipalités du tarif 15-D.

Tarif 120

Item 849

Ajouter une section de Windsor, N.S. à St-Jean, Qué.

Contrat à taux convenus no 3

Entre Cartier Transport Inc.

Et Churchill Falls (Labrador) Corporation Ltd.

Amender les taux et conditions, tels que déposés à la Commission des transports du Québec.

Suppléments intérim

J.P. Blanchette Transport Ltée, no 2093

Clauses a-b-c

Nouvelles clauses.

Clauses d-e

Amender les taux à l'annexe A.

Clauses f-g

Nouvelles clauses

Marc A. Tremblay Transport Enrg., no 1728

Clauses a-b

Amender les taux.

Clause d

Amender les taux de contrat de Armco Drainage et Metal Products of Canada Ltd.

Clause e

Cette clause contrat est inopérante.

Clause g

Amender les taux de contrat de Armco Drainage et Metal Products of Canada Ltd.

E. Lamothe et Fils Inc., no 1643

Clauses *a-b*

Amender les taux.

Germain Moquin Transport, no 2074

Déposer un nouveau supplément intérim.

Georges Boyer Transport, no 2075

Déposer un nouveau supplément intérim.

Bel-Mont Transit Inc., no 2079

Amender les taux de contrat de Rodrigue Roussel et Cie Ltée.

Lapointe et Fils Limitée, no 1868

Clause *g*

Amender les taux de contrat de Meubles Laurier Ltd., Miroirs Laurier Ltée, Merico Inc. et Thanal Ltd.

Clause *l*

Ce service n'est plus requis.

Clause *n*

Amender les taux de contrat de Hupp Canada Ltd.

Clause *o*

Amender les taux.

Champlain Sept-Iles Express Inc., no 1885

Clause *d*

Les taux émis et publiés par le B.T.Q. pour le contrat avec Canadian International Paper Co. et subsidiaire.

Clause *e*

Amender les taux de contrat de Consolidated Bathurst Newsprint Ltd., Consolidated Bathurst Packaging Ltd., Consolidated Bathurst Ltd. et Consolidated Bathurst Paper Sales Ltd.

Clauses *k-m*

Amender les taux.

Champlain Sept-Iles Express Inc., no 1885

Clause *p*

Contrat pour Beloit Sorel Ltd.

Clauses *r-s*

Amender les taux de contrat de Canron Ltd. et sa filiale Northern Resins Ltd.

Clauses *dd-ee-ff-gg*

Amender les taux de contrat de Domtar Construction Materials Ltd.

Clause *hh*

Amender les taux de contrat de Ciment Québec Inc.

Demers Express Inc., no 1879

Clause *e*

Le taux de contrat de Alex. Gaudet Ltée n'est pas modifié et nous incluons ce contrat.

Clause *h*

Les taux de contrat de Gérard Demers Inc. ne sont pas modifiés et nous incluons ce contrat.

Clause *j*

Amender le taux de contrat de Alexandre Gaudet Ltée.

Clause *m*

Les taux publiés à l'annexe, page 6, ne sont pas amendés, mais nous incluons quand même les contrats Bock et Tetreau Ltée, Syndicat Normandin Ltée et Commonwealth Plywood Ltd.

3. Réfère en audience publique les parties non accordées de la requête:

Tarif 30

Item 1270

Annuler la note.

Amender les taux incluant l'augmentation.

Ajouter Trois-Rivières à la 1re section de cet item.

Ajouter un taux pour 40,000 lb à la 2e section de cet item.

Item 1280

Amender les taux.

Ajouter un taux pour 40,000 lb à la 1re section de cet item. Amalgamer la 2e et 3e section de cet item.

Marc-A. Tremblay Transport Enrg., no 1728

Clause *f*

Amender les taux de contrat de Les Industries Treco Inc.

Beauchamps Transport Inc., no 1910

Clauses *a et b*

Amender les taux horaires et les taux pour la distance.

Clauses *d-e-f*

Amender les taux de contrat de Canadian Titanium Pigments Ltd.

E. Lamothe et Fils Inc., no 1643

Clause *d*

Amender les taux.

Champlain Sept-Iles Express Inc., no 1885

Clause *o*

Amender les taux de contrat de Sorel Steel Foundries.

Clause *cc*

Amender les taux de contrat de Domtar Newsprint Sales Ltd. et Domtar Newsprint Ltd.

Clause *ii*

Amender les taux de contrat de Maple Leaf Mills Ltd. et Robin Hood Multifood Ltée.

SEANCES EN CHAMBRE

No	Date	Requérants	G. O. Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MCS-1869-TF	02-07-76	21339-V-D-3-TF DEL TRANSPORT LTEE Modification de tarif	1370	21-02-76	M-14155	Accordée
MCS-1870-TF	02-07-76	18572-V-D-3-TF BOLDUC EXPLOSIVES TRANSPORT LTD. Modification de tarif	1370	12-02-76	M-14154	Accordée
MCS-1879-TF	09-07-76	16773-V-D-5-TF INTERLINE FORWARDERS LTD. Modification de tarif	4015	08-05-76	M-15262	Accordée
MCS-1890-TF	21-07-76	30003-S-32-TF BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC. Modification de tarif en vertu de l'article 2.64 du Règlement no 2.			MRS-2763	Accordée
MCS-1892-TF	15-07-76	12353-V-D-5-TF E.T. TANK LINES LTD. Modification de tarif	4609	29-05-76	M-15569	Accordée
MCV-8508	18-05-76	M-500105-D-002 CLAUDE LAYE Requérant-cédant	2306	20-03-76	M-14602	Accordée
MCV-8806	10-06-76	M-503398-D-002 CLAUDE LAPORTE Requérant-cédant	3666	24-04-76	M-15124	Accordée
MCV-8849	30-06-76	M-507208-D-001 DENIS LAPORTE Requérant-cessionnaire Transfert de permis			M-15934	Accordée
MCV-8851	30-06-76	M-506162-DS-001 RICHARD CHARTRAND Requérant-cédant M-507325-D-001 JEAN MORIN Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal « Montréal-Matin » les 6, 7, 8 mai 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-15929	Accordée
MCV-8852	30-06-76	M-503267-DS-001 JEAN-PAUL PAIEMENT Requérant-cédant M-506610-D-002 JEAN-S. SABOURIN Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal « Montréal-Matin » les 28, 29, 30 avril 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-15931	Accordée
MCV-8908-C	21-07-76	M-504470-D-003 DESIRE ROUSSEL Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le « Journal de Montréal » les 3, 4 et 5 mai 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2. M-500394-DS-001 DENIS GIROUX Requérant-cédant			M-16400	

No	Date	Requérants	G. O. Q.		Cause	Décisions
			page	date		
		M-507288-D-001 GASTON POULIN Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal «Montréal-Matin» les 20, 21, 22 avril 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2. Correction de décision MCV-8908 conformément à l'article 2.59.11 du Règlement no 2 (1976).				
La Commission:						
1. Annule à toutes fins que de droit les 3e et 4e paragraphes du dispositif de la décision MCV-8908, autorisant le transfert du permis et la tarification;						
2. Annule à toutes fins que de droit l'attestation émise à Denis Giroux;						
3. Autorise en faveur de Gaston Poulin permis no M-507288-D-001, l'émission d'un permis de camionnage en vrac de catégorie Région et de catégorie Artisan dans la région 6, conformément aux dispositions du Règlement 12;						
MCV-8911	09-07-76	M-504909-DS-001 DENIS DORE Requérant-cédant M-507258-D-001 RICHARD ST-LOUIS Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal «La Presse» les 8, 9, 10 avril 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-16397	Accordée
MCV-8975	09-07-76	M-502887-DS-001 R. BOUTIN EXCAVATION ENRG. Requérante-cédante M-500996-D-002 GILLES MALO Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal «Montréal-Matin» les 13, 14, 15 mai 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-16404	Accordée
MCV-8981	09-07-76	M-500937-D-002 ALAIN RIVET Requérant-cédant M-506195-D-006 D. RIVET & FILS INC. Requérante-cessionnaire Transfert de permis	4774	05-06-76	M-15609	Accordée
MCV-8982	09-07-76	M-505112-D-002 BEN-VAS EXCAVATION INC. Requérante-cédante M-506725-D-005 TRANSPORT ROGER BENARD INC. Requérante-cessionnaire Transfert de permis	4016	08-05-76	M-15301	Accordée
MCV-9004	15-07-76	M-500286-DS-001 YOLAND FRANCOEUR Requérant-cédant M-507335-D-001 ANDRE LABRECQUE Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal «Montréal-Matin» les 20, 21, 22 mai 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-16578	Accordée
MCV-9110	23-07-76	M-506106-D-004 SAVAGE TRUCKING COMPANY INC. Demande de permis E-Extraprovinciale	2520 3011	22-03-75 05-04-75	M-6908	Accordée

No	Date	Requérants	G. O. Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MCV-9111	23-07-76	M-506106-D-003 SAVAGE TRUCKING COMPANY INC. Demande de permis E-Extraprovinciale	2520 3010	22-03-75 05-04-75	M-6907	Accordée
MCV-9112	23-07-76	M-506106-D-002 SAVAGE TRUCKING COMPANY INC. Demande de permis E-Extraprovinciale	2520 3010	22-03-75 05-04-75	M-6906	Accordée
MCV-9113	23-07-76	M-506106-D-001 SAVAGE TRUCKING COMPANY INC. Demande de permis E-Extraprovinciale	2519 3010	22-03-75 05-04-75	M-6905	Accordée
MCV-9114	23-07-76	M-505828-D-003 RODNEY VAN VOORHIS Demande de permis E-Extraprovinciale	2519 3010	22-03-75 05-04-75	M-6904	Accordée
MCV-9115	23-07-76	M-505828-D-002 RODNEY VAN VOORHIS Demande de permis E-Extraprovinciale	2519 3010	22-03-75 05-04-75	M-6903	Accordée
MCV-9116	23-07-76	M-505828-D-001 RODNEY VAN VOORHIS Demande de permis E-Extraprovinciale	2519 3010	22-03-75 05-04-75	M-6902	Accordée
MCV-9117	23-07-76	M-505421-D-003 HAROLD F. SMITH & SON CARTAGE LIMITED Demande de permis E-Extraprovinciale	2519 3009	22-03-75 05-04-75	M-6901	Accordée
MCV-9118	23-07-76	M-505421-D-002 HAROLD F. SMITH & SON CARTAGE LIMITED Demande de permis E-Extraprovinciale	2519 3009	22-03-75 05-04-75	M-6900	Accordée
MCV-9119	23-07-76	M-505421-D-001 HAROLD F. SMITH & SON CARTAGE LIMITED Demande de permis E-Extraprovinciale	2518 3009	22-03-75 05-04-75	M-6899	Accordée
MCV-9120	23-07-76	M-506059-D-001 ANATOLE HOULE Nouvelle demande E-Extraprovinciale	3026	05-04-75	M-7339	Accordée
MCV-9121	23-07-76	M-506057-D-001 CURRIER TRUCKING CORPORATION Nouvelle demande E-Extraprovinciale	3026	05-04-75	M-7340	Accordée
MCV-9122	23-07-76	M-505996-D-002 B. DALE KENDALL Demande de permis E-Extraprovinciale	2527	22-03-75	M-6966	Accordée
MCV-9123	23-07-76	M-505524-D-001 STEEL CITY TRUCK LINES LIMITED Nouvelle demande E-Extraprovinciale	2527	22-03-75	M-6967	Accordée
MCV-9124	23-07-76	M-505524-D-002 STEEL CITY TRUCK LINES LIMITED Demande de permis E-Extraprovinciale	2527	22-03-75	M-6968	Accordée
MCV-9125	23-07-76	M-505997-D-001 SHELDON BUNNELL Nouvelle demande E-Extraprovinciale	2526	22-03-75	M-6962	Accordée
MCV-9126	23-07-76	M-505997-D-002 SHELDON BUNNELL Demande de permis E-Extraprovinciale	2526	22-03-75	M-6963	Accordée
MCV-9127	23-07-76	M-505997-D-003 SHELDON BUNNELL Demande de permis E-Extraprovinciale	2526	22-03-75	M-6964	Accordée
MCV-9128	23-07-76	M-505996-D-001 B. DALE KENDALL Nouvelle demande E-Extraprovinciale	2526	22-03-75	M-6965	Accordée
MCV-9129	23-07-76	M-505973-D-001 ALARY TRANSPORT LIMITED Nouvelle demande E-Extraprovinciale	2526	22-03-75	M-6961	Accordée
MCV-9130	23-07-76	M-506044-D-002 S. A. WIDEMAN TRANSPORT Demande de permis E-Extraprovinciale	2526	22-03-75	M-6960	Accordée

No	Date	Requérants	G. O. Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MCV-9131	23-07-76	M-506044-D-001 S. A. WIDEMAN TRANSPORT Nouvelle demande E-Extraprovinciale	2525	22-03-75	M-6959	Accordée
MCV-9142	23-07-76	M-505995-D-001 W. ROCKY BUNNELL Nouvelle demande E-Extraprovinciale	2520 3011	22-03-75 05-04-75	M-6910	Accordée
MCV-9143	23-07-76	M-506106-D-005 SAVAGE TRUCKING COMPANY INC. Demande de permis E-Extraprovinciale	2520 3011	22-03-75 05-04-75	M-6909	Accordée
MCV-9144	23-07-76	M-506096-D-005 FREEPORT TRANSPORT INC. Demande de permis E-Extraprovinciale	3198	12-04-75	M-7577	Accordée
MCV-9145	23-07-76	M-506096-D-006 FREEPORT TRANSPORT INC. Demande de permis E-Extraprovinciale	3138	12-04-75	M-7578	Accordée
MCV-9146	23-07-76	M-504064-D-006 RALPH'S TRANSPORT LTD. Demande de permis E-Extraprovinciale	3138	12-04-75	M-7579	Accordée
MCV-9147	23-07-76	M-506056-D-007 REGINALD CURRIER Demande de permis E-Extraprovinciale	3137	12-04-75	M-7570	Accordée
MCV-9148	23-07-76	M-506055-D-002 M.G.L. TRUCKING COMPANY INC. Nouvelle demande E-Extraprovinciale	3137	12-04-75	M-7571	Accordée
MCV-9149	23-07-76	M-506055-D-001 M.G.L. TRUCKING COMPANY INC. Demande de permis E-Extraprovinciale	3137	12-04-75	M-7572	Accordée
MCV-9150	23-07-76	M-506096-D-001 FREEPORT TRANSPORT INC. Nouvelle demande E-Extraprovinciale	3137	12-04-75	M-7573	Accordée
MCV-9151	23-07-76	M-506096-D-002 FREEPORT TRANSPORT INC. Demande de permis E-Extraprovinciale	3137	12-04-75	M-7574	Accordée
MCV-9152	23-07-76	M-506056-D-006 REGINAL CURRIER Demande de permis E-Extraprovinciale	3136	12-04-75	M-7569	Accordée
MCV-9153	23-07-76	M-506045-D-002 JAMES J. LILICRAP Demande de permis E-Extraprovinciale	3625	03-05-75	M-7960	Accordée
MCV-9154	23-07-76	M-506045-D-001 JAMES J. LILICRAP Nouvelle demande E-Extraprovinciale	3625	03-05-75	M-7959	Accordée
MCV-9155	23-07-76	M-506035-D-001 CHARLES DORNER Nouvelle demande E-Extraprovinciale	3392	26-04-75	M-7666	Accordée
MCV-9156	23-07-76	M-506049-D-001 BERTRAND POULIN Nouvelle demande E-Extraprovinciale	3392	26-04-75	M-7667	Accordée
MCV-9157	23-07-76	M-506052-D-001 REJEAN BISSONNETTE Nouvelle demande E-Extraprovinciale	3392	26-04-75	M-7668	Accordée
MCV-9158	23-07-76	M-506066-D-001 DUNLOP TRANSPORT LIMITED Nouvelle demande E-Extraprovinciale	3392	26-04-75	M-7669	Accordée
MCV-9159	23-07-76	M-506066-D-002 DUNLOP TRANSPORT LIMITED Demande de permis E-Extraprovinciale	3392	26-04-75	M-7670	Accordée
MCV-9160	23-07-76	M-506066-D-003 DUNLOP TRANSPORT LIMITED Demande de permis E-Extraprovinciale	3392	26-04-75	M-7671	Accordée
MCV-9161	23-07-76	M-506066-D-004 DUNLOP TRANSPORT LIMITED Demande de permis E-Extraprovinciale	3392	26-04-75	M-7672	Accordée

No	Date	Requérants	G. O. Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MCV-9162	23-07-76	M-506067-D-003 TOMBRO TRUCKING LIMITED Demande de permis E-Extraprovinciale	3391	26-04-75	M-7663	Accordée
MCV-9163	23-07-76	M-506067-D-004 TOMBRO TRUCKING LIMITED Demande de permis E-Extraprovinciale	3391	26-04-75	M-7664	Accordée
MCV-9164	26-07-76	M-506067-D-005 TOMBRO TRUCKING LIMITED Demande de permis E-Extraprovinciale	3391	26-04-75	M-7665	Accordée
MCV-9165	23-07-76	M-505569-D-002 WILFRED E. CULIN Demande de permis E-Extraprovinciale	3139	12-04-75	M-7585	Accordée
MCV-9166	23-07-76	M-505569-D-001 WILFRED E. CULIN Nouvelle demande E-Extraprovinciale	3139	12-04-75	M-7584	Accordée
MCV-9167	23-07-76	M-506058-D-001 HENRI A. POULIN Nouvelle demande E-Extraprovinciale	3139	12-04-75	M-7583	Accordée
MCV-9168	23-07-76	M-504064-D-009 RALPH'S TRANSPORT LTD. Demande de permis E-Extraprovinciale	3139	12-04-75	M-7582	Accordée
MCV-9169	23-07-76	M-504064-D-008 RALPH'S TRANSPORT LTD. Demande de permis E-Extraprovinciale	3139	12-04-75	M-7581	Accordée
MCV-9170	23-07-76	M-506056-D-003 REGINALD CURRIER Demande de permis E-Extraprovinciale	3140	12-04-75	M-7590	Accordée
MCV-9171	23-07-76	M-506056-D-002 REGINALD CURRIER Demande de permis E-Extraprovinciale	3140	12-04-75	M-7589	Accordée
MCV-9172	23-07-76	M-506056-D-001 REGINALD CURRIER Nouvelle demande E-Extraprovinciale	3140	12-04-75	M-7588	Accordée
MCV-9173	23-07-76	M-506060-D-001 CARL LACROIX Nouvelle demande E-Extraprovinciale	3140	12-04-76	M-7587	Accordée
MCV-9174	23-07-76	M-505569-D-003 WILFRID E. CULIN Demande de permis E-Extraprovinciale	3140	12-04-75	M-7586	Accordée
MCV-9175	23-07-76	M-506067-D-002 TOMBRO TRUCKING LIMITED Demande de permis E-Extraprovinciale	3391	26-04-75	M-7662	Accordée
MCV-9176	23-07-76	M-506067-D-001 TOMBRO TRUCKING LIMITED Nouvelle demande E-Extraprovinciale	3391	26-04-75	M-7661	Accordée
MCV-9177	23-07-76	M-506087-D-004 KRAUS TRANSPORT LIMITED Demande de permis E-Extraprovinciale	3135	12-04-75	M-7563	Accordée
MCV-9178	23-07-76	M-506087-D-003 KRAUS TRANSPORT LIMITED Demande de permis E-Extraprovinciale	3135	12-04-75	M-7562	Accordée
MCV-9179	23-07-76	M-506087-D-002 KRAUS TRANSPORT LIMITED Demande de permis E-Extraprovinciale	3135	12-04-75	M-7561	Accordée
MCV-9180	23-07-76	M-506087-D-001 KRAUS TRANSPORT LIMITED Nouvelle demande E-Extraprovinciale	3135	12-04-75	M-7560	Accordée
MCV-9181	23-07-76	M-504064-D-005 RALPH'S TRANSPORT LTD. Demande de permis E-Extraprovinciale	3135	12-04-75	M-7559	Accordée
MCV-9182	23-07-76	M-504064-D-004 RALPH'S TRANSPORT LTD. Demande de permis E-Extraprovinciale	3135	12-04-75	M-7558	Accordée

No	Date	Requérants	G. O. Q.		Cause	Décisions
			page	date		
MCV-9183	23-07-76	M-506056-D-005 REGINALD CURRIER Demande de permis E-Extraprovinciale	5136	12-04-75	M-7568	Accordée
MCV-9184	23-07-76	M-506056-D-004 REGINALD CURRIER Demande de permis E-Extraprovinciale	3136	12-04-75	M-7567	Accordée
MCV-9185	23-07-76	M-504064-D-003 RALPH'S TRANSPORT LTD. Demande de permis E-Extraprovinciale	3134	12-04-75	M-7557	Accordée
MCV-9186	23-07-76	M-506087-D-007 KRAUS TRANSPORT LIMITED Demande de permis E-Extraprovinciale	3136	12-04-75	M-7566	Accordée
MCV-9187	23-07-76	M-506087-D-006 KRAUS TRANSPORT LIMITED Demande de permis E-Extraprovinciale	3136	12-04-75	M-7565	Accordée
MCV-9188	23-07-76	M-506087-D-005 KRAUS TRANSPORT LIMITED Demande de permis E-Extraprovinciale	3136	12-04-75	M-7564	Accordée
MCV-9189	23-07-76	M-504064-D-007 RALPH'S TRANSPORT LTD. Demande de permis E-Extraprovinciale	3139	12-04-75	M-7580	Accordée
MCV-9190	23-07-76	M-506096-D-003 FREEPORT TRANSPORT INC. Demande de permis E-Extraprovinciale	3138	12-04-75	M-7575	Accordée
MCV-9191	23-07-76	M-506096-D-004 FREEPORT TRANSPORT INC. Demande de permis E-Extraprovinciale	3138	12-04-75	M-7576	Accordée
MCV-9198	20-07-76	M-501230-DS-001 JACQUES RODRIGUE TRANSPORT INC. Requérante-cédante			M-16655	Accordée
MCV-9200	23-07-76	M-505796-D-001 REAL PERRIER INC. Nouvelle demande E-7	7757	11-10-75	M-11569	Accordée
MCV-9201	23-07-76	M-505796-D-002 REAL PERRIER INC. Demande de permis E-7	7757	11-10-75	M-11568	Accordée
MCV-9202	23-07-76	M-506045-D-003 JAMES L. LILLICRAP Demande de permis E-Extraprovinciale	3625	03-05-75	M-7961	Accordée
MCV-9203	23-07-76	M-506045-D-004 JAMES J. LILLICRAP Demande de permis E-Extraprovinciale	3625	03-05-75	M-7962	Accordée
MCV-9204	23-07-76	M-506059-D-001 CLERMONT B. DROUIN Nouvelle demande E-Extraprovinciale	3625	03-05-75	M-7963	Accordée
MCV-9205	23-07-76	M-506059-D-002 CLERMONT B. DROUIN Demande de permis E-Extraprovinciale	3626	03-05-75	M-7964	Accordée
MCV-9199	23-07-76	M-506927-D-001 JEAN-MARC GUINDON Nouvelle demande A-6	8879	29-11-75	M-12855	Accordée
MCV-8903	17-06-76	M-503225-DS-001 ARTHUR VALADE Requérant-cédant			M-15854	Accordée

No	Date	Requérants	G. O. Q.		Cause	Décisions
			page	date		
ML-945-C	28-07-76	M-507262-D-001 JEAN RIVARD Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal « La Presse » les 12, 13, 14 avril 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2. 1481-DY-D-1 2202-DYV LOCATION RADISSON LTEE Nouvelle demande Correction de décision ML-945 conformément à l'article 2.59.11 du Règlement no 2 (1976).	1633	06-03-76	M-14327	
<p>La Commission:</p> <ol style="list-style-type: none"> prend acte du retrait de l'opposition de Provost Cartage Inc. ainsi que du retrait de l'intervention de l'Association des Propriétaires d'Autobus du Québec, devant la requête amendée; accueille la requête amendée; autorise Location Radisson Ltée, 5023 Irwin Avenue, Ville LaSalle, Qué. permis nos 1481-DY et 2202-DYV à donner le service de location suivant: <ol style="list-style-type: none"> Location à long terme (1 an et plus) de véhicules de promenade au sens du Code de la route, au public en général. Location à long terme (1 an et plus) de véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs, remorques et semi-remorques) au sens du Code de la route, au public en général. Fixe et décrète en vigueur les taux tels qu'ils apparaissent au dossier. 						
ML-950	22-07-76	20-DYA 14-DYE-DS-1 (M-600811) LOVEC LTEE Mise-en-cause MICHEL CORBEIL ROBERT CORBEIL PIERRE-PAUL CORBEIL FERNAND CREPEAU Requérants-vendeurs ANDRÉ SURPRENANT EDMOND FAVREAU DIANE SURPRENANT Requérants-acquéreurs Transfert de contrôle Requête publiée dans le journal « Le Devoir » les 11, 12, 13 mai 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-15766	Accordée
ML-951	21-07-76	1349-DY 1165-DYV-DS-1 LOCATION D'AUTOS CARNAVAL INC. Transfert d'actions Requête publiée dans le journal « Le Devoir » les 8, 9, 10 juillet 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-16997	Accordée
ML-953	23-07-76	1497-DY-D-1 LOCATIONS BOISBRIAND INC. Nouvelle demande	4948	12-06-76	M-15897	Accordée
ML-955	22-07-76	928-DYV-DS-1 LOCATION PLAISANCE ENRG. (Bernard Charlebois) Requérante-venderesse M-600712 LOCATION PLAISANCE ENRG. (Serge Laplante) Requérante-acquéreur Transfert de permis Requête publiée dans le journal « Montréal-Matin » les 9, 10, 11 juin 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-16724	Accordée
ML-956	26-07-76	2179-DYV-D-1 LES EQUIPEMENTS BERNE INC. Nouvelle demande	4948	12-06-76	M-15896	Accordée

SEANCES EN CHAMBRE — TRANSPORT DE MATIERES EN VRAC

No	Date	Requérants	Demande de permis		Cause	Décisions
			Catégorie	Région		
MCV-90	18-10-74	M-503225-D-001 ARTHUR VALADE	Entrepreneur	10	M-3650	Accordée
MCV-3487	30-07-74	M-502887-D-001 R. BOUTIN EXCAVATION ENRG.	Entrepreneur	10	M-3387	Accordée
MCV-9192	23-07-76	M-504486-D-002 MICHEL LAUZON	Entrepreneur	10	M-16698	Désistement
MCV-9193	23-07-76	M-507360-D-001 ALAIN BEAULIEU	Artisan	6	M-16697	Désistement
MCV-9194	22-07-76	M-502072-D-002 GILLES ROCHON	Entrepreneur	6	M-16695	Accordée
MCV-9195	22-07-76	M-501289-D-002 CHARLES QUINN	Artisan	6	M-16694	Accordée
MCV-9196	23-07-76	M-503691-D-001 ALAIN BEAUDRY	Entrepreneur	8	M-16696	La Commission déclare clos le dossier M-503691-D-001.

SEANCES EN CHAMBRE
TRANSPORT DE PRODUITS NOMMES — PERMIS 1975 — EMIS A NOUVEAU POUR 1976-1977

No	Date	Requérants	No dossier	Décisions
MPN-1382	21-07-76	BELS PRODUCE CO. INC.	20666-V PN-1	Accordée
MPN-1383	21-07-76	S.K. SHOTZBERGER INC.	24338-V PN-3	Accordée
MPN-1384	21-07-76	OLEN CHARLES MC NEAL	24650-V PN-1	Accordée
MPN-1385	21-07-76	MOORE CHEMICALS INC.	24350-V PN-1	Accordée
MPN-1386	21-07-76	A.A. EGGLESTON AND SON	24407-V PN-2	Accordée

AUDIENCES PUBLIQUES — TRANSPORTS PUBLICS — ECOIERS

No	Date	Requérants	Cause	Décision
MPE-561	26-07-76	M-100242-D-3 RIVERAINS TRANSPORT INC. Contracteur SOUTH SHORE PROTESTANT SCHOOL BOARD LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE Mises-en-cause	M-14650	La Commission unanimement déclare que le prix des contrats de transport d'écoliers que détient la requérante avec la Commission scolaire régionale de Chambly et avec South Shore Protestant School Board, lesquels ont été, par ajustement général (décision MPE-522 du 10 décembre 1975) majorés d'un pourcentage de 11.19%, sont par les présentes ajustés et majorés d'un pourcentage additionnel de 10.566%, pour un total de majoration pour l'année scolaire 1975-1976, de 21.756%. Décrète que la présente décision devient exécutoire immédiatement et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel.

Détail de la demande:
Demande parue dans le journal « La Presse » le 21 avril 1976.

PERMIS SPECIAUX

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
MS-2424	1496-DY 2173-DYV-S-1 MRS-2802 SPORT LOCATION ENRG.	Demande parue dans le « Journal de Montréal » les 31 mars 1976, 1er et 2 avril 1976. Désistement	
MS-2425	12985-V-S-1 MRS-2808 MESSAGERIES MCGILL LTEE	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin » les 21, 22, 23 juin 1976. Rejetée.	
MS-2426	25179-V-S-1 MRS-2807 MARIO GASCON	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin » les 17, 18, 19 mai 1976. Rejetée.	
MS-2427	25312-V-S-1 MRS-2805 GERARD ST-AMANT	Demande parue dans le journal « La Voix de L'Est » les 5, 6, 7 juillet 1976. Rejetée.	
MS-2428-S	2079-A-S-11 MRS-2809 VOYAGEUR INC.	Demande parue dans le « Journal de Montréal » les 2, 3, 4 juillet 1976. Accordée.	Du 20 juillet 1976 au 2 août 1976.
MS-2429	17699-V-S-2 MRS-2804 BRASSEUR TRANSPORT ENRG.	Demande parue dans le journal « Le Devoir » les 28, 29, 30 juin 1976. Rejetée.	
MS-2430	21000-V-S-1 MRS-2792 LES ENTREPRISES ROLLAND JOYAL & FILS Voiturier-remorqueur 21001-V ROGER LAFERRIERE Voiturier-roulier	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin » les 14, 15, 16 juin 1976. Accordée.	Du 8 juillet 1976 au 7 juillet 1977 ou décision finale.
MS-2431-S	3174-A-S-2 MRS-2810 COLLEGE FRANÇAIS INC.	Demande parue dans le « Journal de Montréal » les 8, 9, 10 juillet 1976. Accordée.	Du 21 juillet 1976 au 16 août 1976.
MS-2432	19926-V-SI-1 MRS-2818 TRANS CANADA TRANSFER & STORAGE INC.	Permis <i>instanter</i> en vertu de l'article 2.75 du Règlement no 2. Accordée.	Du 26 juillet 1976 au 27 juillet 1976.
MS-2433	3620-A-S-4 MRS-2803 LES AUTOBUS ST-EUSTACHE INC.	Permis <i>instanter</i> en vertu de l'article 2.75 du Règlement no 2. Rejetée.	
MS-2434	25167-V-S-1 MRS-2812 BENOIT BOUFFARD	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin » les 28, 29, 30 juin 1976. Rejetée.	
MS-2435	13349-V-S-1 MRS-2813 R & M SERVICES INC.	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin » les 28, 29, 30 juin 1976. Rejetée.	
MS-2436	25228-V-S-1 MRS-2814 DEFOREST L. REED	Demande parue dans le journal « Le Devoir » les 7, 8, 9 juin 1976. Rejetée.	
MS-2437	25296-V-S-1 MRS-2806 JOHN A. DINGWALL	Demande parue dans le journal « Le Devoir » les 21, 22, 23 juin 1976. Accordée.	Du 21 juillet 1976 au 20 juillet 1977 ou décision finale.
MS-2438	3620-A-S-5 MRS-2815 LES AUTOBUS ST-EUSTACHE INC.	Demande parue dans le journal « Le Devoir » les 14, 15, 16 juillet 1976. Accordée.	Du 23 juillet 1976 au 20 août 1976.
MS-2439	17209-V-S-1 MRS-2811 YVON DESROSIERS	Demande parue dans le journal « Le Devoir » les 2, 3, 5 juillet 1976. Accordée.	Du 22 juillet 1976 au 21 juillet 1977 ou décision finale.
MS-2440	25380-V-SI-1 MRS-2823 TOM HUGHES TRANSPORT LTD.	Permis <i>instanter</i> en vertu de l'article 2.75 du Règlement no 2. Accordée.	Du 10 août 1976 au 23 août 1976.

Compagnies — Loi des

Abandon de charte

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accepté l'abandon de charte de:

Nom	Date de constitution	Date de dissolution
ARTWIL INC. 1234-3117	10 04 59	30 07 76
BOUTIQUE DES TISSUS ST-MARC INC. 1174-9827	12 04 67	30 07 76
LE CLUB LA RENCONTRE DE MONT-JOLI, INC. 1268-9766	21 07 70	30 07 76
LES ENTREPOTS D'ALIMENTATION BONIS INC. 1201-3660	19 08 70	30 07 76
LES ENTREPRISES X.A.F. LIMITEE 1156-4184	28 04 67	30 07 76
MORIDE FILMS PRODUCTION INC 1288-7519	17 08 64	30 07 76
PARKWAY SECURITY SYSTEMS INC. 1279-0333	31 12 68	30 07 76
LES PLACEMENTS SERBER LIMITEE 1283-8959	14 01 70	30 07 76
SALLE DE QUILLES ST-ODILON INC. 1166-9124	13 06 60	30 07 76

65115-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Administrateurs (article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont modifié le nombre de leurs administrateurs tel qu'indiqué ci-après.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Nombre d'administrateurs	
		Ancien nombre	Nouveau nombre
AGRABEC LIMITEE AGRABEC LIMITED 1339-3715	30 07 73	8	3
DELICATESSEN CARTIER INC. 1153-9830	10 10 62	4	3

Nom de la compagnie	Date de constitution	Nombre d'administrateurs	
		Ancien nombre	Nouveau nombre
DIDIER, CORPORATION DE PRODUITS REFRACTAIRES..... <i>DIDIER REFRACTORIES CORPORATION</i> 1370-6064	05 12 75	3	10
INTERNATIONAL HOBBIES LTD..... 1212-0226	17 08 71	3	4
MAINVILLE & FILS INC..... 1139-3139	17 01 57	3	8
ADRIEN & JACQUES MARQUIS INC..... 1229-5390	24 01 67	4	3
PLACEMENTS HARVEY INC..... 1288-8194	16 12 60	3	4
RODIMAR INC..... 1501-9359	29 01 76	3	4
SOCIETE DE GESTION GUIVCAN LTEE..... 1501-5654	23 12 75	5	3
SOCIETE DE GESTION VIAG LTEE..... 1501-5613	23 12 75	5	3
THERMATIC LTEE..... <i>THERMATIC LTD.</i> 1128-6549	09 05 56	5	4

65115-o

Le directeur du service des compagnies.
PIERRE DESJARDINS.

Changement de nom

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a approuvé les règlements de changement de nom suivants:

Nouveau nom	Ancien nom	Date de constitution
BAS ET CHAUSSETTES CAPRICE LTEE..... <i>CAPRICE HOSIERY LTD.</i> 1111-6647	CAPRICE HOSIERY SALES LTD.....	10 07 58
CENTRE DE SERVICE LA VOIE DU PNEU INC..... 1171-6065	CENTRE DU PNEU HAUTERIVE INC.....	23 09 69
LES ENTREPRISES JULIEN INC..... <i>THE JULIEN ENTERPRISES INC.</i> 1154-6629	LES ENTREPRISES JULIEN INC.....	12 04 46
INSTITUT D'OPTOMETRIE DU QUEBEC..... 1357-3860	INSTITUT DE RECHERCHE ET DE PERFECTIONNEMENT EN OPTOMETRIE DU QUEBEC, INC.	25 06 74
LES INVESTISSEMENTS E.M. LIMITEE..... <i>E.M. HOLDINGS LIMITED</i> 1329-1000	REINGLAS HOLDINGS INCORPORATED....	01 11 71

Nouveau nom	Ancien nom	Date de constitution
LEPINE & POLONSKY INC. 1114-4136	PHILIP POLONSKY INCORPORATED	12 01 48
LOCATION C.L.E. INC. <i>C.L.E. LEASING INC.</i> 1369-3767	LOCATION CENTRE INC. <i>CENTRE LEASING INC.</i>	16 08 74
LOCATIONS QUEBEC LTEE <i>QUEBEC RENT-ALLS LTD.</i> 1121-7809	CENTRE DE LOCATIONS DU QUEBEC LTEE <i>QUEBEC RENT-ALLS LTD.</i>	14 01 66
LES SERVICES CREATIFS LANG EDWARDS INC.... <i>LANG EDWARDS CREATIVE SERVICES INC.</i> 1345-9623	LES COMMUNICATIONS LANG EDWARDS INC. <i>LANG EDWARDS COMMUNICATIONS INC.</i>	30 10 73
SOFIDEL LTEE <i>SOFIDEL LTD.</i> 1148-9531	DELVISTA CONSTRUCTION INC.	21 02 69

65115-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Domicile légal (Article 30)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont établi leur bureau principal ou l'ont changé tel qu'indiqué ci-après.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Domicile légal	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
L'ASSOCIATION TEMISCAMINGUE DE MONTREAL INC. 1272-9216	14 04 60	1876 est, rue Beaubien, Montréal.	3538, rue Hochelaga, Montréal.
CIMENT INDEPENDANT INC. <i>INDEPENDANT CEMENT INC.</i> 1337-9003	13 10 72	Montréal-Est	11,175 est, boulevard Métropolitain, Montréal.
CONGREGATION NOTRE-DAME DE LA TERRE 1354-6197	13 05 74	226, rue Demers, Montréal.	2185, rue Lebrun, Montréal.
CONSEILLERS CAPITAL LTEE <i>CAPITAL CONSULTANTS LTD.</i>	15 08 75	509, Habitat 67, Montréal.	3430, rue Stanley, Montréal.
CONSTRUCTION MICA INC. <i>MICA CONSTRUCTION INC.</i> 1371-3011	11 02 75	244, rue Savage, Granby.	48, rue Principale, Granby.
GERARD DUGUAY & FILS LTEE	13 07 60	Montréal	934 est, rue Ste-Catherine, bureau 705, Montréal.
FRANSUE HOLDINGS LTD. 1316-5527	03 06 57	414, rue St-Jacques, Montréal.	1010 ouest, Ste-Catherine, suite 937, Montréal.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Domicile légal	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
LA MAISON SCOTT LTEE 1130-9978	31 10 62	Sorel	34, rue Roi, Sorel.
MATERIAUX LAURIER INC. 1336-5440	03 07 73	rue Couture, Laurier-Station.	242, rue de la Station, Laurier Station.
PEINTURES UNITEX INC. <i>UNITEX PAINTS INC.</i> 1105-4970	25 09 64	7383, rue de Laroche, Montréal.	7613, avenue Christophe- Colomb, Montréal.
QUINCAILLERIE A. POULIOT LTEE 1130-2346	17 05 66	207, rue Beauce, Beauharnois.	34, chemin St-Louis, Beauharnois.
RESTAURANT LA ROCADÉ INC. 1371-3052	27 02 75	1590, boulevard St-Martin, Laval.	1600 est, boulevard St-Martin, Laval.
SOCIÉTÉ C.O.G.I.T.O. LTEE <i>C.O.G.I.T.O. CORPORATION LTD.</i> 1244-6282	19 10 70	Montréal	4364, rue St-Denis, bureau 400, Montréal.

65115-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Lettres patentes (1re partie)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom	Siège social	Date de constitution
LES AGENCES A.F.W. INC. <i>A.F.W. AGENCIES INC.</i> 1503-2634	16, rue Hermès, Candiac	29 04 76
AGENCES D'ASSURANCES Y. HARRY DANIEL INC. <i>Y. HARRY DANIEL INSURANCE AGENCY INC.</i> 1466-8008	6081, avenue Notre-Dame-de-Grâce, Montréal.	03 05 76
AGENCE BEAUSEJOUR INC. 1468-0037	Québec	23 06 76
LES AGENCES GUY PELLAND INC. <i>GUY PELLAND AGENCIES INC.</i> 1503-9324	10325, rue Laverdure, Montréal	18 06 76
AGENCES J. T. INC. 1463-3549	1945, 1ère Avenue, Québec	28 11 75
S. AIRD INC. 1503-8920	1233 est, Mont-Royal, Montréal	16 06 76
AMENAGEMENT DESJARDINS INC. <i>DESJARDINS DEVELOPMENT INC.</i> 1503-2857	Lesage	30 04 76

Nom	Siège social	Date de constitution
ASPO INC. 1467-0871	12, rue Lachapelle, Pointe-Gatineau	13 05 76
LES ASSURANCES GIROUX & GIROUX INC. 1467-5607	(Saint-Augustin), Mirabel	01 06 76
ATELIER ADRIEN BERNARD INC. 1467-9179	Thetford Mines	18 06 76
L'ATELIER D'USINAGE DE L'EST INC. 1503-8615	1191, rue Notre-Dame, Repentigny	14 06 76
AUTOS & RADIATEURS MODERNE INC. MODERN AUTOS & RADIATORS INC. 1503-8227	13951, Notre-Dame, Pointe-aux-Trembles.	10 06 76
AUTOS ROBERT BEDARD (1976) INC. ROBERT BEDARD AUTO (1976) INC. 1503-9035	Mont-Laurier	17 06 76
LES BATIMENTS P.G.R. INC. 1467-1770	1819, rue Capitol, Laval	19 05 76
BECTOUR INC. 1503-9225	1023 est, Sherbrooke, Montréal	18 06 76
BERNSTEIN & BERNSTEIN LIMITEE BERNSTEIN & BERNSTEIN LIMITED 1502-2627	4866, Côte-des-Neiges, bureau 506, Montréal	23 02 76
LA BIJOUTERIE ATHENA INC. 1467-1069	1620, 24e Rue Québec	13 05 76
BIJOUTERIE M. LEGAULT INC. 1503-9290	1087, rue Notre-Dame, Lachine	18 06 76
BISCUITERIE AU BEC SUCRE INC. 1467-1200	1151, rue Lyonnais, Charlesbourg	14 05 76
LA BOUCHERIE BONENFANT INC. 1466-7364	891, 15e Rue, Grand-Mère	04 05 76
BOUTIQUE PEGGIE INC. 1503-2907	Place Rosemère, Centre commercial, Rosemère.	30 04 76
CARROSSERIE D'AUTO MASSON INC. MASSON AUTO BODY INC. 1503-6734	5375, 12e Avenue, (Rosemont), Montréal.	31 05 76
CENTRE DU PNEU G.R. INC. 1466-4486	Les Escoumins	22 04 76
CENTRE DE REPARATION AUTO & CAMION ALAIN-ROBERT INC. 1466-9378	1753, rue Centre, Montréal	10 05 76
MAURICE CLAVEL INC. 1503-9100	22, rue de Cemey, Lorraine	17 06 76
CLINIQUE MEDICALE STE-ADELE INC. 1503-7807	Sainte-Adèle	08 06 76
COMPAGNIE DE SERVICES D'ENTRETIEN U.A.R. LTEE ... U.A.R. MAINTENANCE SERVICES CO. LTD. 1502-9234	225, rue Ste-Denis, Saint-Lambert	06 04 76

Nom	Siège social	Date de constitution
CONDOMINIUMS DE LA PROMENADE LTEE BOARDWALK CONDOMINIUMS LTD. 1467-0046	Montréal	10 05 76
LES CONSTRUCTIONS AUREORE INC. 1503-8623	4257, 45e Rue, Montréal	14 06 76
CONSTRUCTION C.D.L. INC. 1467-3537	Saint-Joseph-de-Beauce	26 05 76
CONSTRUCTION CHAMPRI LTEE CHAMPRI CONSTRUCTION LTD. 1467-0889	5490, avenue Royalmount, bureau 210, Montréal.	13 05 76
CONSTRUCTION D.P.R. INC. 1467-0061	Granby	10 05 76
CONSTRUCTIONS FLORIAN INC. 1465-4685	1154, rue des Hirondelles, Boucherville	11 03 76
CONSTRUCTIONS G. ROULEAU INC. 1503-9639	2510, rue Dover, Longueuil	21 06 76
CONSTRUCTION GILLES DUPUIS INC. 1503-0828	Maskinongé	15 04 76
CORPORATION IMMOBILIERE GIMENCO LTEE GIMENCO REALTY CORP. LTD. 1466-0419	1010 ouest, rue Ste-Catherine, bureau 410, Montréal.	05 04 76
COURRIER SUPREME INC. 1467-3149	666 ouest, rue Sherbrooke, suite 2006, Montréal.	21 05 76
CYR & DELANEY INC. 1467-3594	Cap-aux-Meules	17 05 76
DECALCOMANIE A.B.C. INC. A.B.C. DECALCOMANIA INC. 1503-1107	2490, Union, Saint-Césaire	20 04 76
DISCOTHEQUE COSMOS 2000 INC. 1467-5771	506, rue Bonaventure, Trois-Rivières	03 06 76
LES DISQUES LA CHUTE MUSICALE LTEE 1503-4093	Lachute	11 05 76
DIVERS DECORS A.M. INC. 1503-7203	184, Harwood, Vaudreuil	03 06 76
DOLAC INC. 1467-1341	500, rue Béchard, Vanier	14 05 76
ANTONIO DUBE INC. 1467-6746	42 ouest, 13e Rue, Rimouski	08 06 76
DULABOVER INC. 1467-3479	Amqui	26 05 76
DURATECH INC. 1466-5699	1, Place Bellerive, app. 804, Laval	27 04 76
LES ENTREPRISES ANDRE ST-JEAN LIMITEE 1465-0345	5798, Belherbe, Saint-Léonard	02 02 76

Nom	Siège social	Date de constitution
LES ENTREPRISES CLAURO INC. 1466-0906	Sainte-Foy	06 04 76
LES ENTREPRISES D.C.F. LTEE 1467-4378	2120, rue Normand, Sherbrooke	28 05 76
LES ENTREPRISES DIMONA INC. <i>DIMONA ENTERPRISES INC.</i> 1503-2279	231, boulevard René-Robert, Sainte-Thérèse.	27 04 76
LES ENTREPRISES DE FORAGE FRONTENAC INC. 1363-5875	Disraëli	25 06 75
LES ENTREPRISES GIRARD & RIOUX INC. 1467-5649	305 ouest, rue Bergeron, Alma	03 06 76
LES ENTREPRISES GUIMARA INC. 1503-7963	1000 ouest, Sherbrooke, suite 2005, Montréal.	09 06 76
LES ENTREPRISES J.B. ET A. DUBE INC. 1467-0285	L'Isle-Verte	12 05 76
LES ENTREPRISES J.B.R.G. INC. 1503-7674	357, rue Tiffin, Longueuil	07 06 76
LES ENTREPRISES JEAN-YVES DUBE INC. 1503-5934	Route rurale numéro 1, Asbestos	25 05 76
ENTREPRISES TREMBLAY & GAGNON INC. 1467-7280	Rue Fraser, La Malbaie	03 06 76
LES ENTREPRISES VITREAURAMA LTEE 1503-9894	Granby	23 06 76
LES ENTREPRISES YVON MASSE INC. 1467-4691	1031, rue Guertin, Granby	31 05 76
EPICERIE KERR INC. <i>KERR'S GROCERY INC.</i> 1465-6425	476, rue Hatley, Magog	19 03 76
EQUIPEMENTS M.B.F. INC. <i>M.B.F. EQUIPMENT INC.</i> 1465-5716	11880, rue Dépatie, Montréal	15 03 76
LES EQUIPEMENTS VALCOURT INC. 1466-9063	330, chemin Boulais, Farnham	07 05 76
ESCI INC. 1503-3558	174, St-Alexandre, Saint-Constant	06 05 76
EXCAVATION J. BERGERON INC. 1503-8755	4825, rue Grier, Pierrefonds	15 06 76
EXCAVATION RAWDON INC. 1467-4303	2191, Lac Brûlé, Chertsey	28 05 76
FERME GOSSELIN INC. 1468-1373	Rivière-du-Sud, Côté Sud Montmagny.	02 07 76
FERME MONTMORENCY LTEE <i>MONTMORENCY FARM LTD.</i> 1466-1946	42, chemin Port Royal, Lucerne	09 04 76

Nom	Siège social	Date de constitution
FOURNITURE DE BUREAU J.P.S. INC. <i>J.P.S. OFFICE SUPPLIES INC.</i> 1504-0108	4353A, rue Bréboeuf, Montréal	25 06 76
FOURRURES LAVAL LAPOINTE INC. 1467-0293	Montréal	12 05 76
JEAN-CHARLES GAGNON INC. 1467-6092	1256, boulevard Raymond, (Sainte-Thérèse) Beauport.	04 06 76
GERCOM INC. 1467-6035	Loretteville	07 06 76
GESTION C.P.M. INC. 1503-7369	155 ouest, Principale, Magog	04 06 76
GESTION DEGIMI INC. 1468-1381	Montréal	02 07 76
GESTION J.A.C. CLOUTIER INC. 1466-8982	Terrebonne	07 05 76
GESTION SECCAR INC. 1503-9746	310, de Ramsay Crescent, Saint-Hilaire.	22 06 76
IMMEUBLES SAGA LTEE 1467-6118	1000 ouest, rue Sherbrooke, suite 2005, Montréal.	04 06 76
IMPAX INTERNATIONAL LTEE <i>IMPAX INTERNATIONAL LTD.</i> 1466-0401	Montréal	05 04 76
INDUSTRIES BROWNING-FERRIS QUEBEC INC. <i>BROWNING-FERRIS INDUSTRIES QUEBEC INC.</i> 1503-6627	LaSalle	28 05 76
INDUSTRIES CONDOR CANADA LTEE 1468-2330	610, boulevard des Laurentides, Saint-Antoine.	08 07 76
INFORMATION CANINE DE MONTREAL LTEE <i>MONTREAL CANINE INFORMATION LTD.</i> 1503-2469	9998, rue Lajeunesse, Montréal	28 04 76
ALDERIC JALBERT INC. 1466-5467	Matagami	23 04 76
JOAILLIERS DUBAC INC. <i>DUBAC JEWELLERS INC.</i> 1503-8805	1254 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal.	15 06 76
LA BELLE CHARCUTERIE ROBIN INC. 1468-0359	Route 170, Jonquière	25 06 76
LAJEUNESSE ET GAUTHIER INC. 1467-4006	340, rue Lortie, Mont-Laurier	27 05 76
LUCIEN LATREILLE INC. 1503-8573	Lac-des-Ecorces	14 06 76
LE MONDE DU PLANCHER QUEBEC INC. <i>QUEBEC WORLD OF FLOORS INC.</i> 1503-8193	1985, Thimens, Saint-Laurent	10 06 76
LITHRO INC. 1467-5433	694 ouest, Notre-Dame, Victoriaville	02 06 76

Nom	Siège social	Date de constitution
L'OISELLERIE TROIS-SAUMONS INC. 1467-1721	Saint-Jean-Port-Joli	17 05 76
MARCHE C. MORIN INC. 1503-6221	Maskinongé	26 05 76
MARCHE G.J. PAPINEAU LTEE 1503-7245	New Glasgow	03 06 76
L. MENARD ET FILS INC. 1467-2281	2940, rue Dessauls, Saint-Hyacinthe	18 05 76
MURAMOD INC. 1503-5587	9358, boulevard Lacordaire, Saint-Léonard.	19 05 76
NIMACO INC. 1503-9142	Montréal	17 06 76
PANOTEX LTEE PANOTEX LTD. 1503-1370	8896, Lajeunesse, Montréal	21 04 76
PATISSERIE LA BOURGEOISE INC. 1467-3636	Ile-Perrot	27 05 76
PAVAGE BRETON INC. 1466-5582	30, rue Chimo, Sept-Iles	23 04 76
PAYSAGISTES CADIEUX INC. 1503-7575	17, Rouen, Sainte-Thérèse	07 06 76
PHOTO PIERRE INC. 1467-8734	Salaberry-de-Valleyfield	18 06 76
PLACEMENTS HUGUES L'AFRICAIN INC. 1503-1248	445, St-Laurent, Montréal	20 04 76
LES PLANTES FOYER INC. FOYER PLANTS INC. 1466-5798	Laval	26 04 76
PNEUS LAROCHE INC. 1503-6502	Longueuil	28 05 76
PORTES ET FENETRES VERDUN LTEE VERDUN DOORS AND WINDOWS LTD. 1503-3244	925, rue Hickson, Verdun	04 05 76
PRODUCTIONS MICHEL LACHANCE INC. 1503-1362	Montréal	21 04 76
LES PROVISIONS BEN INC. BEN PROVISIONS INC. 1503-3814	1593, boulevard St-Laurent, Montréal	10 05 76
REALTIMMOBILIER INC. 1466-5806	Montréal	26 04 76
REINBLATT, RUSH & ASSOCIES INC. REINBLATT, RUSH & ASSOCIATES INC. 1465-3380	1435, rue St-Alexandre, suite 1100, Montréal.	05 03 76
RENOVATION MARCEL BELANGER INC. 1467-3743	257 ouest, rue Leblanc, Longueuil	27 05 76

Nom	Siège social	Date de constitution
RESTAURANT BORD DU RUISSEAU INC. 1503-2899	Saint-Constant	30 04 76
ROSIRENE INC. 1503-3905	637 ouest, rue Craig, Montréal	16 05 76
SALON DU MEUBLE ST-GEORGES (FINANCE) INC. 1465-4560	Saint-Georges	10 03 76
SERVICE D'ENTRETIEN R. & S. LTEE R. & S. MAINTENANCE LTD. 1503-5975	976, rue Lacoste, Montréal	25 05 76
SOCIETE GROUPEC INC. 1466-7265	Chicoutimi	30 04 76
SOLIDTECH LTEE 1466-9899	799, rue Lajoie, Dorval	10 05 76
SOUDURE R.G. INC. R.G. WELDING INC. 1467-5573	1207, Route 170, Chicoutimi	02 06 76
LES SPECIALITES JONES LTEE JONES SPECIALTIES LTD. 1468-0607	Port-Daniel	28 06 76
SPORTAIR INC. 1503-9506	Saint-Gabriel-de-Brandon	21 06 76
TOIT MIRACLE INC. MIRACLE ROOF INC. 1503-9159	Montréal	17 06 76
TRANBORD INC. 1467-6696	225, rue Dessureault, Cap-de-la-Madeleine.	08 06 76
TRANSPORT CAMILLE DIONNE INC. 1466-8370	Saint-Vincent-de-Paul	05 05 76
TRANSPORTS GUENETTE INC. GUENETTE TRANSPORT INC. 1467-6373	Guénette	07 06 76
TRANSPORT JOSEPH INCORPOREE JOSEPH TRANSPORT INCORPORATED 1502-7972	9494, boulevard St-Laurent, Montréal	29 03 76
UDECO, INC. 1467-8932	Armagh	18 06 76
VALIM INC. 1466-8388	3700 est, boulevard St-Joseph, Montréal.	05 05 76
VARIETES EDITH LTEE 1503-9597	Longueuil	21 06 76
VENTES DE CAMIONS DOMINION LTEE DOMINION TRUCK SALES LTD. 1504-0124	870, rue Mill, Montréal	25 06 76
VILLEBEC INC. 1466-7406	Beauport	30 04 76

Nom	Siège social	Date de constitution
VILLERIE REGIONALE LTEE 1503-7666	Gatineau	07 06 76
VOYAGES DU VALLON INC. 1467-3008	Centre Commercial Place Ste-Foy, 2452, boulevard Laurier, Sainte-Foy.	20 05 76
ZIEBART (QUEBEC) LIMITEE ZIEBART (QUEBEC) LIMITED 1503-8680	Montréal	15 06 76

65115-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Lettres patentes (3e partie)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom	Siège social	Date de constitution
ARTISANAT VAL INC. 1466-5343	Amqui	23 04 76
L'ASSOCIATION DES ELECTROLYSTES DU QUEBEC 1465-6680	Québec	18 03 76
L'ASSOCIATION LOCALE DES FAMILLES D'ACCUEIL DE ST-HYACINTHE INC. 1466-9501	Saint-Hyacinthe	12 05 76
ASSOCIATION DES MARCHANDS DE PLACE DONEUIL INC. 1465-8439	325, de l'Eglise, Donnacona	26 03 76
ASSOCIATION DU PERSONNEL DU CEGEP DE RIMOUSKI INC. 1465-0030	Rimouski	20 02 76
ASSOCIATION SOCIO-CULTURELLE BULGARE 1503-5793	347, rue Hall, Saint-Lambert	25 05 76
ATELIERS POPULAIRES SEPT-ILES 1466-1367	Sept-Iles	06 04 76
CENTRE DU LOISIR DE GRANDE-ENTREE INC. 1462-3532	Grande-Entrée, Iles-de-la-Madeleine	06 04 76
CLUB DE L'AGE D'OR DE ST-TITE INC. 1466-5640	601, du Moulin, Saint-Tite	02 07 76
CLUB DE BALLON-BALAI DE RICHMOND INC. 1464-0569	Richmond	28 06 76
CLUB DE CANOT-CAMPING KABEC INC. 1466-4148	Gatineau	21 04 76

Nom	Siège social	Date de constitution
LE CLUB CYCLISTE NORBEC DE SEPT-ILES INC. 1466-2019	500, rue Joliette, Sept-Iles	09 04 76
LE CLUB D'EQUITATION DE ST-ROMAIN INC. 1503-1743	Saint-Romain	23 04 76
CLUB DE MODELE AERONAUTIQUE DE L'OUEST DE L'ILE INC. WEST ISLAND MODEL AERONAUTICS CLUB INC. 1503-9860	24, Oak Court, Kirkland	17 06 76
CLUB SPORTIF LE BOULEAU INC. 1468-2348	Saint-Michel	09 07 76
COMITE DES LOISIRS DE BOIS-FRANC, INC. 1466-5863	Bois-Franc	18 06 76
COMPTOIR JEAN XXIII INC. 1465-8884	Ville-Marie	29 03 76
CORPORATION DE BIEN-ETRE DES EMPLOYES DE SERVICE DE LA BAIE JAMES 1503-7922	8350, boulevard St-Michel, Montréal	09 06 76
CORPORATION DE STATIONNEMENT DE MONTMAGNY INC. 1465-7514	Montmagny	23 03 76
CYCLO-CLUB LACHINE	2801, boulevard St-Joseph, Lachine	20 04 76
ECOLE SECONDAIRE LETENDRE INC. 1465-7712	7321, rue Christophe-Colomb, Montréal.	03 05 76
ENSEMBLE CANTABILE DE MONTREAL INC. 1503-5629	380, rue Pineault, Mont Saint-Hilaire ...	21 05 76
LA FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE PROPRIETAIRES DU CANTON DE CHERTSEY 1503-6098	Saint-Théodore de Chertsey	26 05 76
GARDERIE GALIJODE INC. 1480-3860	Montréal	30 06 76
GARDERIE LE BARON	6, 6e Avenue, Gatineau	30 06 76
GARDERIE SEPHARADE DE MONTREAL	805, rue Gougeon, Saint-Laurent	30 06 76
LE MEDIA DE COMMUNICATION DE LA COMMUNAUTE NOIRE (B.C.C.M.) INC. BLACK COMMUNITY COMMUNICATION MEDIA (B.C.C.M.) INC. 1372-0909	2035, rue Coursol, Montréal	15 04 76
LE PRIX CANADIEN DU DUC D'EDINBOURG, QUEBEC ... THE DUKE OF EDINBURGH CANADIAN AWARD, QUEBEC 1503-4655	Montréal	17 05 76
L'ORDRE LOYAL DES MOOSE LOGE 1607 DE LAPRAIRIE INC. 1504-0983	205, rue St-Laurent, Laprairie	02 07 76

Nom	Siège social	Date de constitution
TRANSPORT PUBLIC DE MONTREAL POUR LES HANDICAPES INC. MONTREAL PUBLIC TRANSPORTATION FOR THE HANDICAPPED INC. 1503-7757	Sainte-Agathe-des-Monts	07 06 76

65115-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Lettres patentes supplémentaires

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes supplémentaires à:

Nom	Incorporation			L. P. S.			Modifications
	Date			Date			
HERVE BOYER INC. 1151-8867	05	12	68	19	05	76	Changeant le nom—ancien nom: LES BLOCS STE-AGATHE INC.
CENTRE COMMERCIAL CITE NOUVELLE INC. 1356-7656	20	05	74	02	07	76	1. Changeant le nom—ancien nom: LABORATOIRE & RECHERCHE B.B. INC. 2. Extension des pouvoirs.
LA COMPAGNIE DONOHUE LIMITEE THE DONOHUE COMPANY LIMITED 1173-8796	30	03	20	20	07	76	Augmentant le capital-actions.
COMPAGNIE D'IMPORTATION & D'EXPORTATION CANUSER LTEE CANUSER IMPORT & EXPORT CO. LTD. 1343-8692	14	08	73	16	07	76	1. Augmentant le capital. 2. Modifiant les privilèges et restrictions.
EL MIRADOR CONSTRUCTION INC. 1256-2864	31	12	63	23	06	76	Modifiant les privilèges et restrictions.
HECTOR FORTIN INC. 1211-2090	21	05	71	23	02	76	1. Etendant les objets. 2. Ajoutant quelques dispositions aux lettres patentes.
D. HAMMER INC. 1106-1090	27	04	62	04	02	76	Changeant le nom—ancien nom: D.K. AUTOMOBILE INC.
MAÇONNERIE ST-NAZAIRE D'ACTON INC. . 1501-8567	22	01	76	06	07	76	Changeant le nom—ancien nom: MAÇONNERIE IDEALE INC.
MARIN RADIO TAXI INC. 1274-2490	12	06	67	14	05	76	Augmentant le capital-actions.
MICHAUD & MARCOTTE INC. 1464-7960	13	02	76	13	05	76	Etendant les objets.
NAGE CORPORATION 1277-2380	31	03	69	23	06	76	Réduisant le capital-actions.
PEPINIERE TRANS-CANADA INC. TRANS-CANADA NURSERY INC. 1298-3102	03	05	72	14	06	76	Modifiant les objets.

Nom	Date de	L. P. S.	Modifications
	constitution	Date	
PIZZA LEO CORNELI INC. <i>LEO CORNELI PIZZA INC.</i> 1355-1049	15 02 74	15 01 76	Changeant le nom—ancien nom: PRODUITS ALIMENTAIRES CORNELI INC. — CORNELI FOOD PRODUCTS INC.
LES PRODUITS NOROL LTEE <i>NOROL PRODUCTS LTD.</i> 1277-8809	17 02 60	26 05 76	Changeant le nom—ancien nom: NOROL PRODUCTS LTD.
SELECTRON INC. 1365-5345	27 05 75	06 07 76	Changeant le nom—ancien nom: SELECTRONIQUE INC.

65115-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Siège social (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont changé leur siège social tel qu'indiqué ci-après:

Nom de la compagnie	Date de constitution	Siège social	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
CACHEE HOLDINGS LIMITED 1242-0840	29 07 46	Montréal	Hôtel Les Cascades, Mont-Tremblant.
LES ENTREPRISES DE CUIR C.H.R. INC. 1371-6352	07 03 75	Montréal	174, rang numéro 5, Saint-Louis-de-Gonzague.
CARL GILBERT INC. 1364-9769	01 08 75	496, St-Augustin, Sainte-Hélène-de-Breakeyville.	188, rue Racine, Loretteville.
NOUVEAUTES EROTIQUES ANJOU INC. <i>ANJOU LOVE NOVELTIES INC.</i> 1502-5984	17 03 76	6940, rue Baldwin, Montréal.	231, rue Ste-Marie, Terrebonne.
ORION FOOD INC. 1209-7085	17 06 71	Montréal	5760, avenue Royalmount, Mont-Royal.
PETBAR INVESTMENTS LTD. 1279-6561	14 02 72	800, Place Victoria, suite 2204, Montréal.	2365, Mantha, Saint-Laurent.
TRANSBEC CONSTRUCTION INC. 1286-5317	15 05 72	1, Place Ville-Marie, suite 3635, Montréal.	29, Fallbrook, Hampstead.

65115-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Associations coopératives

ASSOCIATION COOPERATIVE DE THEATRE ETUDIANT SAINT-LAURENT

(Loi des associations coopératives)

Avis est donné que « ASSOCIATION COOPERATIVE DE THEATRE ETUDIANT SAINT-LAURENT », dont le siège social était situé à Saint-Laurent, Québec, dans le district électoral de St-Laurent, a été dissoute le 16 juillet 1976, conformément aux dispositions de la Loi des associations coopératives et de la Loi de la liquidation des compagnies.

Le sous-ministre associé des consommateurs, coopératives et institutions financières,

65129-o

HUBERT MARCEAU.

HABITATION COOP DE KENOGAMI

(Loi des associations coopératives)

Avis est donné que l'association coopérative « HABITATION COOP DE KENOGAMI », dont le siège social était situé à Kénogami, Québec, dans le district électoral

de Jonquière, a été dissoute le 16 juillet 1976, ce conformément aux dispositions de la Loi des associations coopératives et de la Loi de la liquidation des compagnies.

Le sous-ministre associé des consommateurs, coopératives et institutions financières,

65130-o

HUBERT MARCEAU.

TAXI COOP BEAUPORT

(Loi des associations coopératives)

Avis est donné que le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, a approuvé le règlement spécial, adopté le 31 mai 1976, de l'association coopérative « COOP TAXI DE GIFFARD », changeant son nom en celui de « TAXI COOP BEAUPORT ».

Le sous-ministre associé des consommateurs, coopératives et institutions financières,

65132-o

HUBERT MARCEAU.

Avis divers

AMBULANCE (SHERBROOKE) METROPOLITAIN LTEE

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, sous l'autorité de l'article 12 de la Loi des compagnies, donne avis qu'il a corrigé le 7 juillet 1976 les lettres patentes émises le 17 mai 1976.

Le directeur du service des compagnies,

PIERRE DESJARDINS.

65115-o

1467-1192

Municipalité de canton Lambton et municipalité de Lambton village

Avis est par les présentes donné que le conseil de la municipalité de canton Lambton et le conseil de la municipalité de Lambton village ont adopté, à la majorité de leurs membres, des règlements, soit le règlement no 145 de la municipalité de canton Lambton et le règlement no 123 de la municipalité de Lambton village, autorisant ces municipalités à présenter une requête au lieutenant-gouverneur en conseil pour fusionner les municipalités de canton Lambton et Lambton village, et créer la municipalité de Lambton aux conditions suivantes:

Au lieutenant-gouverneur en conseil

La corporation municipale du village de Lambton et

La corporation municipale du canton Lambton requérantes

Exposent respectueusement:

1. Attendu que la Loi favorisant le regroupement municipal (c. 53 des lois 1971) prévoit que les municipalités qui désirent se fusionner peuvent adopter un règlement autorisant la présentation d'une requête conjointe au lieutenant-gouverneur en conseil, le priant d'octroyer des lettres patentes fusionnant ces municipalités et créant une nouvelle municipalité:

2. Attendu que le conseil de chacune de vos requérantes a adopté un tel règlement:

En conséquence, vos requérantes vous prient d'octroyer des lettres patentes fusionnant les municipalités du village et du canton de Lambton, selon les modalités suivantes:

a) Le nom de la nouvelle municipalité est la « Municipalité de Lambton »;

b) Le territoire de la nouvelle municipalité est celui déterminé par la description technique en date du 6 juillet 1976 préparée par monsieur Henri Perreault, arpenteur-géomètre.

Description technique

Des limites du territoire de la municipalité de Lambton, comté municipal de Frontenac, comprenant le territoire actuel des municipalités du canton de Lambton et du village de Lambton, dans le comté municipal de Frontenac, en référence au cadastre des cantons de Lambton, d'Aylmer et de Price, incluant tous les lots ou parties des lots et leurs subdivisions présentes et futures ainsi que les che-

mins, rues, lacs, cours d'eau ou parties d'iceux, refermés dans les limites ci-après décrites, à savoir:

Partant du coin nord du canton de Lambton; de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes:

partie de la ligne séparative entre les cantons d'Adstock et de Lambton, allant vers le sud-est jusqu'à la ligne sud-est du lot 20 du rang VIII; la ligne séparative entre les lots 19 et 20 des rangs VIII et VII; partie de la ligne séparative entre les rangs VI et VII, à partir de la ligne sud-est du lot 20 jusqu'au rang A; la ligne séparative entre les lots 24*d* et 25*c*, 24*b* et 25*a* du rang A; la ligne séparative entre les lots 24*b* et 25*a*, 24*d* et 25*c* du rang B jusqu'au canton d'Aylmer; partie de la ligne de division entre le canton de Lambton et le canton d'Aylmer, allant vers le sud-ouest, traversant le rang VI; partie de la ligne séparative entre les rangs V et VI du canton d'Aylmer, allant vers le sud-est jusqu'à la ligne sud-est du lot 10*c*; la ligne séparative entre les lots 10*c* et 11*a* du rang V; la ligne séparative entre les lots 10 et 11 du rang IV; la ligne séparative entre les lots 10*b* et 11*a* du rang III; la ligne séparative entre les lots 10*c* et 11 du rang II; la ligne séparative entre les lots 10*b* et 11*a* du rang I; partie de la ligne de division entre le canton d'Aylmer et le canton de Winslow; la ligne de division entre le canton de Lambton et le canton de Winslow, allant vers le nord-ouest et son prolongement à travers le lac Saint-François; partie de la ligne sud-ouest du canton de Price, allant vers le nord-ouest jusqu'à la ligne nord-ouest du lot 8*d* du rang I; la ligne séparative entre les lots 8*d* et 9*a* du rang I et son prolongement à travers la rivière Felton et le lac Saint-François; la ligne médiane du lac Saint-François, allant vers le nord jusqu'au prolongement de la ligne de division entre le canton d'Adstock et le canton de Lambton; ledit prolongement et la ligne nord-ouest du canton de Lambton jusqu'au point de départ.

Lesquelles limites définissent le territoire de la nouvelle municipalité de Lambton, dans le comté municipal de Frontenac, les municipalités actuelles du canton de Lambton et du village de Lambton cessant d'exister par cette fusion.

c) Loi corporative: la nouvelle municipalité est régie par le Code municipal;

d) Conseil provisoire: un conseil provisoire est en poste jusqu'à la première élection générale. Il est composé de tous les membres des deux conseils existant au moment de la fusion. Le quorum est de huit membres. Les deux maires actuels alternent comme maire du conseil provisoire pour deux périodes égales qui couvrent le temps séparant la première assemblée et la date de la première élection générale. Le premier maire à exercer ce rôle est le maire du village de Lambton;

e) Première assemblée: la première assemblée du conseil provisoire est tenue le deuxième mardi juridique suivant l'entrée en vigueur des lettres patentes. Elle a lieu à 20 heures en la salle de l'Hôtel de ville, 230, rue du

Collège, dans l'ex-municipalité du village de Lambton, sans autres avis de convocation;

f) Élection générale: la première élection générale a lieu le premier dimanche du mois suivant le trentième jour de l'entrée en vigueur des lettres patentes. L'élection subséquente, pour le remplacement des deux (2) conseillers tel que prévu par l'article 249*c* du Code municipal, a lieu le premier dimanche de novembre de l'année suivante. La durée du mandat des membres du conseil est de trois (3) ans. Les sièges sont numérotés de un (1) à six (6);

g) Employés municipaux: tous les employés permanents des deux municipalités demeurent à l'emploi de la nouvelle municipalité, aux postes qui leur sont assignés, et ce, sous réserve des dispositions de la loi et de la condition suivante:

Le secrétaire-trésorier des anciennes municipalités du village et du canton de Lambton devient le secrétaire-trésorier de la nouvelle municipalité;

h) Le bureau municipal: le bureau municipal des ex-municipalités devient le bureau municipal de la nouvelle municipalité;

i) Biens mobiliers et immobiliers: tous les biens mobiliers et immobiliers appartenant à chacune des municipalités requérantes deviennent la propriété de la nouvelle municipalité;

j) Règlements, résolutions: les règlements, résolutions, procès-verbaux, rôles de perception et autres actes de chacune des municipalités requérantes demeurent en vigueur dans le territoire pour lequel ils ont été faits jusqu'à ce qu'ils soient amendés, annulés ou abrogés par la nouvelle municipalité;

k) Poursuites: toute dette qui pourrait survenir à la suite d'une poursuite judiciaire, pour un ou des actes posés par une municipalité regroupées est à la charge ou au bénéfice de cette même municipalité;

l) Surplus et déficits accumulés: le surplus ou le déficit accumulé des ex-municipalités devient au bénéfice ou à la charge de la municipalité qui a accumulé le surplus ou occasionné le déficit;

m) Documents des ex-municipalités: dans les douze (12) mois qui suivent la publication des lettres patentes, un inventaire est fait de tous les documents (règlements, procès-verbaux, rôles d'évaluation et de perception, photographies, permis de construire, cartes, plan, rapports ou autres) produits ou reçus par les anciennes municipalités fusionnées, sous la direction du secrétaire-trésorier. Toutes les pièces nécessaires à la bonne marche de la municipalité doivent être conservées;

Quant aux autres pièces, sont confiés, à la garde des Conservateurs des Archives nationales du Québec, celles que ledit secrétaire-trésorier aura jugées d'intérêt historique et ce en vertu de la Législation concernant les Archives nationales du Québec (Chapitre 26, Loi du Québec, 1969):

n) La nouvelle municipalité devient effective selon la loi.

Signé à Lambton, comté de Frontenac, ce 15e jour du mois de juillet 1976.

Le maire,

NORMAND ST-PIERRE,

Municipalité du canton Lambton.

Le secrétaire-trésorier,

WELLIE TURCOTTE,

Municipalité du canton Lambton.

Le maire,

ROMÉO BOUFFARD,

Municipalité du village de Lambton.

Le secrétaire-trésorier,

WELLIE TURCOTTE,

Municipalité du village de Lambton.

Tout propriétaire ou tout locataire des municipalités concernées peut s'opposer au principe de la fusion ou aux modalités de la requête conjointe dans les trente jours qui suivent la date de la dernière parution dans un journal du présent avis et peut faire connaître les motifs de son opposition en s'adressant par écrit à la Commission municipale de Québec, Édifice G, 680, rue St-Amable, Québec.

On peut prendre connaissance et obtenir copie du texte de la requête conjointe aux secrétariats des municipalités de canton Lambton et du village de Lambton.

Donné à Lambton ce 4e jour du mois d'août 1976.

Le secrétaire-trésorier,

WILLIE TURCOTTE,

Municipalité du canton Lambton.

65159-0

DIAL FINANCIAL LTD.

Avis est par les présentes donné que le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières a

accordé, en date du 13e jour de mai 1976, un permis à la corporation «DIAL FINANCIAL LTD.», l'autorisant à faire affaires dans la province de Québec, sous l'égide de la Loi des sociétés de prêts et de placements, Statuts refondus, 1964, c. 289.

L'agent principal, aux fins de recevoir les assignations dans les procédures contre ladite corporation, est M. Joseph R. Nuss, de Montréal.

Le bureau principal de la corporation dans la province est situé au numéro 4111, Tour de la Bourse, Place Victoria, Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le procureur de la compagnie,

65160-32-4-0

PHILLIPS & VINEBERG.

Succession Conrad Martin

Avis est par les présentes donné que par suite du décès de Conrad Martin survenu le 21 janvier 1976 et laissant pour héritiers légaux son épouse Dame Rita Champigny et Christian Martin, un fils mineur âgé de 15 ans, ladite Rita Champigny, en sa qualité de tutrice tel qu'il appert du dossier numéro 750-14-000020-76 de la cour supérieure du district de Saint-Hyacinthe, a accepté sous bénéfice d'inventaire la part de succession dévolu à son fils tel qu'il appert d'un acte d'acceptation sous bénéfice d'inventaire reçu devant le notaire François Deslandes, le 6 avril 1976 et enregistré à Bagot, le 18 juin 1976, sous le numéro 138,025. Toutes personnes intéressées à prendre connaissance de cet acte doivent communiquer avec ledit notaire François Deslandes dont l'adresse est: 1075, rue Beau-grand, Acton-Vale. Tél.: 514-546-2424.

FRANÇOIS DESLANDES, *notaire,*

65137-0

Par: PAULINE HÉBERT, *secrétaire.*

Caisses d'épargne et de crédit

CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE DE BEAUCE-NORD

(Loi des caisses d'épargne et de crédit)

Avis est donné que le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières a approuvé la formation de la caisse d'épargne et de crédit: «CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE DE BEAUCE-NORD». Le territoire dans lequel la caisse recrutera ses membres sera: le district électoral de Beauce-Nord.

Le siège social de cette caisse d'épargne et de crédit est situé à Ste-Marie dans le district électoral de Beauce-Nord.

Cette caisse sera affiliée à la Fédération des Caisses d'Entraide Économique du Québec.

Québec, le 13 juillet 1976.

Le sous-ministre associé des consommateurs, coopératives et institutions financières,

HUBERT MARCEAU.

65152-0

CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE DE ST-JEROME

(Loi des caisses d'épargne et de crédit)

Avis est donné que le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières a approuvé la formation de la caisse d'épargne et de crédit: «CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE DE ST-JEROME».

Le territoire dans lequel la caisse recrutera ses membres sera: le district électoral de Prévost.

Le siège social de cette caisse d'épargne et de crédit est situé à St-Jérôme dans le district électoral de Prévost.

Cette caisse sera affiliée à la Fédération des Caisses d'Entraide Économique du Québec.

Québec, le 13 juillet 1976

Le sous-ministre associé des consommateurs, coopératives et institutions financières,

HUBERT MARCEAU.

65153-0

Changement de nom — Loi du — Demandes

Olivio Abate

Avis est donné que Olivio Abate, journalier, domicilié et résidant au 5610 Gatineau, appartement 4, ville et district de Montréal, s'adressera au ministre de la justice afin de changer son nom pour celui de Olivio Oreste Obad.

Montréal, le 19 juillet 1976.

Le procureur du requérant,

65067-31-2-0 MARC CHENARD, *avocat.*

Joseph, Georges, Jean, Philémon Blouin

Avis est donné que Joseph, Georges, Jean, Philémon Blouin, étudiant, domicilié au 345, rue Des Érables, au Cap-de-la-Madeleine, district de Trois-Rivières, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour l'obtention d'un décret changeant son nom en celui de Joseph, Georges, Jean, Philippe Blouin.

Trois-Rivières, le 20 juillet 1976.

Les procureurs du requérant,

65124-32-2-0 LANGEVIN, VIGEANT, AYOTTE, CRÊTE,
LAPRISE & HAMMOND, *avocats.*

Marie Laurette Georgette Suzette Bouvier

Avis est donné par les présentes que Marie Laurette Georgette Suzette Bouvier, secrétaire, demeurant au 3466, rue Joseph, Verdun, P.Q., épouse séparée de corps et de biens de Rolland Legault, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de Marie Laurette Suzanne Bouvier.

Verdun, le 29 juillet 1976.

Les procureurs de la requérante,

65151-32-2-0 MACKAY & MACKAY, *Notaires.*

Joseph-Edmond Carreault

Avis est donné que Joseph-Edmond Carreault, domicilié et résidant au 23, Blondeau, Loretteville, district de Québec, a déposé une requête auprès du ministère de la justice de la province de Québec pour changer son nom de Joseph-Edmond Carreault en celui de Charles-Edmond Provençal.

Québec, le 13 juillet 1976.

Les procureurs du requérant,

65102-31-2-0 LEVESQUE, BOILY, BERGERON,
GARON & HAMEL.

Francine Dextras

Avis vous est donné que Francine Dextras, épouse de Mehmet Deger, étudiante, résidant et domiciliée au 7873, rue Centrale, Ville LaSalle, district de Montréal, s'adres-

sera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom en celui de Aysegul Leylâ Dextras.

Lachine, le 14 juillet 1976.

Les procureurs de la requérante.

65085-31-2-0 BARRIÈRE, NEUER & LAMARCHE.

Jacques Dufresnes

Avis est donné que Jacques Dufresne, domicilié et résidant à R.R. no 2, Valcourt, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir de porter légalement le nom de Jacques Dufresne.

L'avocat,

65135-32-2-0 ME GUY MORIN.

Jacques Gagnon

Avis est donné que Jacques Gagnon (connu sous le nom de Martin Prével), demeurant au 96, avenue Laurier à Québec, s'adressera au ministre de la justice pour demander que son nom soit changé en celui de Martin Prével. Québec, ce 11e jour de juin 1976.

Le procureur du requérant,

65053-31-2-0 ME MICHELLE BUISSIÈRES, *avocat.*

Léontine Fournier

Prenez avis que mademoiselle Léontine Fournier, domiciliée au 24, rue Ste-Cécile, Beauport, district de Québec, désire, dans les trente (30) jours suivant la dernière publication du présent avis, présenter une requête au ministre de la justice pour changer son nom en celui de Danielle Fournier.

Québec, le 7 juillet 1976.

Le procureur de la requérante,

65068-31-2-0 MARIE LEBLANC, *avocat.*

Samuel Pawel Izraelowicz

Avis est donné que Samuel Pawel Izraelowicz, autrement connu comme Izraelowicz, orthodontiste, domicilié et résidant au 31 Northview Street, Montréal-Ouest, district de Montréal, s'adressera, au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de Samuel Pawel Israelovitch. Ledit changement devant bénéficier également à sa femme, Patricia Helen et à sa fille mineure, Melanie Rose.

Les procureurs du requérant,

65119-32-2-0 ROBINSON, CUTLER, SHEPPARD, BORENSTEIN,
SHAPIRO, LANGLOIS & FLAM.

Jean Roger Le Cochenec

et

Joseph Thierry Stéphan Nerva Le Cochenec

Avis est donné que Jean Roger Le Cochenec, agent d'assurances et Joseph Thierry Stéphan Nerva Le Cochenec, tous deux résidant et domiciliés au numéro 3700, de l'avenue Louis-Dantin, dans les ville et district de Montréal, présenteront une requête au ministre de la justice en vue d'obtenir un décret changeant leur nom de « Le Cochenec » en celui de « Chennec ».

Montréal, le 28 mai 1976.

Le procureur des requérants,

DANIÈLE DORGET-GÉLINAS.

65101-31-2-0

Georgette Lemay-Guimont

Avis est donné que Madame Georgette Lemay, âgée de quarante et un ans, ménagère, fille légitime de monsieur Antonio Lemay et de madame Jeanne Gervais-Lemay, domiciliée et résidante au 7536 de la rue Chabot à Montréal, appartement 3, demande au ministre de la justice du Québec de changer son nom en celui de Ginette Lemay.

Montréal, ce 15 juillet 1976.

65054-31-2-0

Marie-Anne Papineau

Prenez avis que dame Marie-Anne Papineau, résidant et domiciliée au 5999, de la rue Monkland, appartement numéro 1803, présentera une requête au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Tina Marie-Anne Robins.

Montréal, ce 7 juin 1976.

Le procureur de la requérante,

STEPHEN J.-ROTH.

65089-31-2-0

Marie-Joseph Perron

Avis est par la présente donné que Marie-Joseph Perron, domiciliée au 602, rue St-Georges, Jonquière, district de Chicoutimi, demandera au ministre de la justice l'adoption d'un décret pour changer son nom à celui de Marie-Josée Leroux. Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Jonquière, ce 26e jour de juillet 1976.

Les avocats de la requérante,

ME GODIN & MICHAUD.

65140-32-2-0

Lionel Plante

Soyez avisés que Lionel Plante, domicilié et résidant au 234, Route rurale no 1 à Maskinongé, présentera une requête devant le ministre de la justice de la province de Québec pour changement de nom en celui de Barry L. Plante.

Joliette, 21 juin 1976.

DUGAS, DUGAS & MASSICOTTE.

363, rue Notre-Dame,

Joliette, Québec.

65136-32-2-0

Deborah Ann Reed

Avis est donné par les présentes que Deborah Ann Reed, résidant et domiciliée au 1570, 51e Avenue, Laval ouest, ville de Laval (Québec), s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de Deborah Ann Gaumond.

65055-31-2-0

Mlle D. GAUMOND.

Compagnies — Loi des**Demandes d'abandon de charte****APPROVED APPAREL TRIMMINGS INC.**

Avis est par les présentes donné que « APPROVED APPAREL TRIMMINGS INC. », une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies, et ayant son siège social dans la ville de Montréal, s'adressera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Montréal, ce 31e jour de décembre 1975.

Le secrétaire,

SAMUEL FRIDHANDLER.

65118-0

LE CLUB DE SKI ET DE SKI DE FOND LAURENTIEN INC.

Avis est donné que « LE CLUB DE SKI ET DE SKI DE FOND LAURENTIEN INC. », une compagnie constituée en corporation en vertu de la première partie de la Loi des compagnies par lettres patentes et ayant son siège social à Val-Morin, Québec, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte en vertu de la Loi des compagnies.

Donné à Val-Morin, ce 15e jour de juillet, 1976.

L'avocat de la compagnie,

MARC IAN LEITER.

65133-0

CLAUDE GUERTIN LTEE

«CLAUDE GUERTIN LTEE» donne avis par les présentes qu'elle fera une demande au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, pour qu'il accepte l'abandon de sa charte et en obtienne l'annulation et fixe une date à compter de laquelle elle sera dissoute.

Signé, le quatorze juillet mil neuf cent soixante-seize.

Le notaire,

SIMON GRONDIN.

65134-o

LES INVESTISSEMENTS O.G. INC.

Avis est donné que la compagnie «LES INVESTISSEMENTS O.G. INC.», une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social au 10525, rue St-Denis, app. 4, Montréal, dit district, s'adressera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, ce 19 juillet 1976.

Les procureurs de la requérante,

MES SEGUIN & BEAUDOIN.

65123-o

OFFICE CLEANING CO. LTD.

Prenez avis que la compagnie «OFFICE CLEANING CO. LTD.» demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Signé à Châteauguay, Québec, ce 12 juillet 1976.

Le président de la compagnie,

MAURICE GUIMONT.

65117-o

VANDACO INC.

Prenez avis que «VANDACO INC.», corporation légalement constituée selon la Loi des compagnies, et ayant son siège social dans la cité de Sherbrooke, présentera une requête au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Sherbrooke, Québec, ce 8 juillet 1976.

(Sceau)

65141-o

La secrétaire,

MARIELLE G. GAGNÉ.

Compagnies étrangères — Permis**CASCADIAN SALES INC.**

Avis est donné qu'en vertu de la Loi des compagnies étrangères, la compagnie «CASCADIAN SALES INC.» a été autorisée à faire affaires dans la province.

L'agent principal, aux fins de recevoir les assignations dans les procédures contre ladite compagnie, est M. Robert Lévesque, 192-A, Immaculée-Conception, Saint-Ours.

Le bureau principal de la compagnie dans la province est établi à 192-A, Immaculée-Conception, Saint-Ours, district judiciaire de Richelieu.

*Le sous-ministre des consommateurs,
coopératives et institutions financières,*

ALBERT JESSOP.

65115-o

1466-3744

A. FREEN LIMITED

Avis est donné qu'en vertu de la Loi des compagnies étrangères, la compagnie «A. FREEN LIMITED», a été autorisée à faire affaires dans la province.

L'agent principal, aux fins de recevoir les assignations dans les procédures contre ladite compagnie, est M. Lloyd Grant, 4003, boulevard Décarie, Montréal.

Le bureau principal de la compagnie dans la province est établi à 4003, boulevard Décarie, Montréal, district judiciaire de Montréal.

*Le sous-ministre des consommateurs,
coopératives et institutions financières,*

ALBERT JESSOP.

65115-o

1464-3183

EDMUNDE NEWHALL ASSOCIATES LTD.

Avis est donné qu'en vertu de la Loi des compagnies étrangères, la compagnie «EDMUNDE NEWHALL ASSOCIATES LTD.», a été autorisée à faire affaires dans la province.

L'agent principal, aux fins de recevoir les assignations dans les procédures contre ladite compagnie, est M. Jacques Caron, 11462, rue Tardivel, Montréal.

Le bureau principal de la compagnie dans la province est établi à 28, Arundel, Place Bonaventure, Montréal, district judiciaire de Montréal.

*Le sous-ministre des consommateurs,
coopératives et institutions financières,*

ALBERT JESSOP.

65115-o

1484-4989

GEOSOURCE CANADA LTD.

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis que le 15e jour de juillet 1976, il a accordé un nouveau permis à la compagnie «PETTY-RAY CANADA LTD.», l'autorisant à exercer des affaires dans la province, sous son nouveau nom de «GEOSOURCE CANADA LTD.», conformément aux dispositions de la Loi des compagnies étrangères, Statuts refondus, 1964, chapitre 282.

*Le sous-ministre des consommateurs,
coopératives et institutions financières,*

ALBERT JESSOP.

65115-o

1363-7392

Curatelle publique**Succession Mme Lionel Brunette**

Succession de Brunette, Mme Lionel, en son vivant de 11946, Des Enclaves, no 3, Montréal, décédée le 1er août 1975.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (1971, c. 81), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse,
Case postale 51,
Montréal (Qué.) H4Z 1J6 65146-0

Succession Peter Holyk

Succession de Holyk, Peter, en son vivant de 1433, boulevard St-Laurent, Montréal, décédé le 17 février 1975.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (1971, c. 81), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse,
Case postale 51,
Montréal (Qué.) H4Z 1J6 65149-0

Succession Miguel Lebedinsen

Succession de Lebedinsen, Miguel, en son vivant de 167 est, Pine, Montréal, décédé le 3 septembre 1974.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (1971, c. 81), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse,
Case postale 51,
Montréal (Qué.) H4Z 1J6 65150-0

Succession Jean-Guy Ledoux

Succession de Ledoux, Jean-Guy, en son vivant de Montréal, décédé le 22 juillet 1974.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (L.Q. 1971, chapitre 81 et amende-

ments), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse,
Case postale 51,
Montréal (Qué.) H4Z 1J6 65122-0

Succession Simon Moshonka

Succession de Moshonka, Simon, en son vivant de Lachine, Québec, décédé le 11 novembre 1973.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (L.Q. 1971, c. 81 et am.), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse,
Case postale 51,
Montréal (Qué.) H4Z 1J6 65125-0

Succession Mme Joseph Moskovitz

Succession de Moskovitz, Mme Joseph, en son vivant de Montréal, décédée le 28 novembre 1959.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (L.Q. 1971, c. 81 et am.), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse,
Case postale 51,
Montréal (Qué.) H4Z 1J6 65126-0

Succession Haruo, Ohnuma

Succession de Ohnuma, Haruo, en son vivant de 3370, Goyer, app. 26, Montréal, décédé le 29 avril 1973.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (L.Q. 1971, c. 81 et am.), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse,
Case postale 51,
Montréal (Qué.) H4Z 1J6 65138-0

Demande (s) à la Législature

CAM MINES LIMITED

(No Personal Liability)

Prenez avis que «CAM MINES LIMITED» (No Personal Liability) s'adressera à l'Assemblée nationale de la province de Québec pour demander l'adoption d'une loi remédiant à certaines irrégularités dans l'émission d'actions de son capital-actions et pour modifier son entité corporative ainsi que son capital-actions.

Montréal, le 26 juillet 1976.

Les procureurs de la requérante.

65121-32-4-o

BYERS, CASGRAIN & STEWART.

The Hellenic-Canadian Community of the Island of Montreal

Dans l'affaire de:

Les amendements, remplacements et additions à l'Acte d'incorporation de «The Hellenic-Canadian Community of the Island of Montreal».

1er décret acquis le 24 mars 1926

(George V, 16 - c. 99)

1er amendement acquis le 2 février 1956
(Elizabeth II, 4 et 5 - c. 152)

2e amendement acquis le 11 février 1959
(Elizabeth II, 7 et 8 - c. 174)

Avis est donné par les présentes que Basile Papachristou, avocat, et Evangelos A. Hadjis, avocat, tous deux de la cité de Montréal, respectivement président et secrétaire de ladite communauté, dûment autorisés en vertu d'une résolution des membres du bureau des directeurs et des membres de l'Assemblée générale de ladite communauté, s'adresseront à l'Assemblée nationale de la province de Québec à sa prochaine session ou à la session ultérieure pour demander l'adoption d'un bill amendant les dispositions du présent Acte d'incorporation, quant au nom et mode de dissolution, aussi bien qu'en remplacement des dispositions du bureau des gouverneurs par un conseil consultatif, en y ajoutant les dispositions concernant la création de compagnies filiales.

Montréal, ce 14 juillet 1976.

Le procureur de la requérante,

65052-31-4-o

ME EVANGELOS, A. HADJIS.

Liquidation — Loi de la

SYNDICAT COOPÉRATIF DE L'AQUEDUC DE ST-HERMAS

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres du «SYNDICAT COOPÉRATIF DE L'AQUEDUC DE ST-HERMAS», tenue à St-Hermas, dans le district électoral de Deux-Montagnes, le 13 mai 1976, il a été résolu de liquider la coopérative et qu'elle

soit dissoute, ce conformément aux dispositions de la Loi des syndicats coopératifs et de la Loi de la liquidation des compagnies, et que M. Georges Labelle soit nommé liquidateur.

*Le sous-ministre associé des consommateurs,
coopératives et institutions financières,*

65131-o

HUBERT MARCEAU.

Loi électorale du Québec

*État sommaire du montant versé au
représentant officiel du Parti Québécois,
monsieur Pierre Renaud, pour le mois de juin 1976*

1. Location de locaux	Aucune
2. Services	Aucun
3. Frais de déplacements et location de voiture	Aucun
4. Articles fournis	\$ 3,565.66
5. Publicité	6,507.34
	Total: \$ 10,073.00

Le président général des élections,

FRANÇOIS DROUIN,

65154-o

Juge de la Cour provinciale.

*État sommaire du montant versé au
représentant officiel du parti de l'Union Nationale,
monsieur Roger Ouellet, pour le mois de juin 1976*

1. Location de locaux	\$ 899.41
2. Services	2,817.55
3. Frais de déplacements et location de voiture	Aucun
4. Articles fournis	449.71
5. Publicité	Aucune
	Total: \$ 4,166.67

Le président général des élections,

FRANÇOIS DROUIN,

65154-o

Juge de la Cour provinciale.

État sommaire du montant versé au représentant officiel du parti du Ralliement Créditiste, monsieur André Bergeron, pour le mois de juin 1976

1. Location de locaux	Aucun
2. Services	Aucun
3. Frais de déplacements et location de voiture	Aucun

4. Articles fournis	Aucun
5. Publicité	\$ 4,166.67
	<u>Total: \$ 4,166.67</u>

Le président général des élections,
FRANÇOIS DROUIN,
Juge de la Cour provinciale.

65154-o

Ministère des affaires municipales

Cité de Lachute

J'ai approuvé, en vertu de l'article 22 du chapitre 48 des Lois de 1970, «Loi concernant les environs du nouvel aéroport international», le règlement no 111 du conseil municipal de la cité de Lachute, concernant la création d'une Commission conjointe d'urbanisme.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis dans la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 21 juillet 1976.

Le ministre des affaires municipales,

VICTOR C. GOLDBLOOM.

65127-o

Village de Lafontaine

J'ai approuvé, en vertu de l'article 22 du chapitre 48 des Lois de 1970, «Loi concernant les environs du nouvel aéroport international», les règlements numéros 103 modifié par le règlement numéro 103A et 120 modifié par les règlements numéros 120A et 120B du conseil municipal du village de Lafontaine, comté de Terrebonne, concernant la création d'une Commission conjointe d'urbanisme, le zonage, la construction et le lotissement.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis dans la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 27 juillet 1976.

Le ministre des affaires municipales,

VICTOR C. GOLDBLOOM.

65127-o

Village de New Glasgow

J'ai approuvé, en vertu de l'article 22 du chapitre 48 des Lois de 1970, «Loi concernant les environs du nouvel aéroport international», les règlements nos 58, 60 modifié par les règlements nos 61 et 62 du conseil municipal du village de New Glasgow, comté de Terrebonne, concernant la création d'une Commission conjointe d'urbanisme, le zonage, la construction et le lotissement.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis dans la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 26 juillet 1976.

Le ministre des affaires municipales,

VICTOR C. GOLDBLOOM.

65127-o

Paroisse de Sainte-Anne-des-Plaines

J'ai approuvé, en vertu de l'article 22 du chapitre 48 des Lois de 1970, «Loi concernant les environs du nouvel aéroport international», les règlements nos 242, 260 et 287 modifié par le règlement no 314-1 du conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-des-Plaines, comté de Terrebonne, concernant la création d'une Commission locale d'urbanisme et celle d'une Commission conjointe d'urbanisme, le zonage, la construction et le lotissement.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis dans la *Gazette officielle du Québec*.
Québec, le 23 juillet 1976.

Le ministre des affaires municipales,

VICTOR C. GOLDBLOOM.

65127-o

Cité de Saint-Jérôme

J'ai approuvé, en vertu de l'article 22 du chapitre 48 des lois de 1970, «Loi concernant les environs du nouvel aéroport international», les règlements numéros C-790, C-859 modifié par les règlements numéros C-903, C-906, C-908, C-912, C-917, C-920, C-921 et C-922 du conseil municipal de la cité de Saint-Jérôme concernant la création d'une Commission conjointe d'urbanisme, le zonage, le lotissement, la construction et la création d'une Commission locale d'urbanisme.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis dans la *Gazette officielle du Québec*.
Québec, le 27 juillet 1976.

Le ministre des affaires municipales,

VICTOR C. GOLDBLOOM.

65127-o

Paroisse de Saint-Placide

J'ai approuvé, en vertu de l'article 22 du chapitre 48 des Lois de 1970, «Loi concernant les environs du nouvel aéroport international», les règlements nos 4, 19 modifié par le règlement no 25, 20 modifié par le règlement no 26 et 21 modifié par le règlement no 27 du conseil municipal de la paroisse de Saint-Placide, comté des Deux-Montagnes, concernant la création d'une Commission conjointe d'urbanisme, le zonage, la construction et le lotissement.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis dans la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 27 juillet 1976.

65127-o
Le ministre des affaires municipales,
VICTOR C. GOLDBLOOM.

Village de Saint-Placide

J'ai approuvé, en vertu de l'article 22 du chapitre 48 des Lois de 1970, «Loi concernant les environs du nouvel aéroport international», les règlements nos 32, 37 modifié par le règlement no 42, 38 modifié par le règlement no 43, 39 modifié par le règlement no 44 du conseil municipal du village de Saint-Placide, comté des Deux-Montagnes, concernant la création d'une Commission conjointe d'urbanisme, le zonage, la construction et le lotissement.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis dans la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 22 juillet 1976.

65127-o
Le ministre des affaires municipales,
VICTOR C. GOLDBLOOM.

Ville de Terrebonne

J'ai approuvé, en vertu de l'article 22 du chapitre 48 des Lois de 1970, Loi concernant les environs du nouvel aéroport international, les règlements numéros 873 et 950 du conseil municipal de la ville de Terrebonne, concernant la création d'une Commission locale d'urbanisme et celle d'une Commission conjointe d'urbanisme.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis dans la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 23 juillet 1976.

65127-o
Le ministre des affaires municipales,
VICTOR C. GOLDBLOOM.

Ministère des richesses naturelles

Révocation de droits miniers

Prenez avis que les concessions minières ci-après énumérées seront révoquées en faveur de la couronne par le ministre, conformément aux articles 202, 204 et 205 de la Loi des mines (ch. 34 des Lois du Québec, 1965, 1^{re} session, et amendements), pour défaut de paiement de la taxe annuelle prévue à l'article 119 de cette loi, à moins que la taxe et les frais de publication n'aient été payés dans les 90 jours qui suivront la dernière publication de cet avis:

<i>District électoral</i>	<i>Canton ou paroisse</i>	<i>No de la concession</i>	<i>Nom du propriétaire et numéros des lots ou des blocs</i>	<i>Superficie en acres</i>	<i>Date d'émission</i>	<i>Lettres patentes</i>
Portneuf	Deschambault	480	Portneuf Mineral Corporation: Lots 291-1, 291-2, 291-3, 292-1, 292-2, 293-1, 293-2, 293-3 et pties 523 et 524; concession souterraine seulement;	49	31 juillet 1961	7 oct. 1963
Rouyn-Noranda	Preissac	391	Molybia Mines Limited: bloc F; superficière et souterraine;	193	23 août 1951	non patentée
Rouyn-Noranda	Rouyn	152	Thomas Joseph Day: blocs 8 et 9; souterraine seulement;	173	15 avril 1924	28 août 1924

Donné dans la ville de Québec, le 16 juillet 1976.

65092-31-2-o

Le sous-ministre adjoint,
D. PERLSTEIN.

Régie de l'assurance-maladie du Québec

Liste par région de noms et adresses d'affaires des professionnels de la santé, qui entendent exercer leur profession en dehors des cadres du régime en qualité de professionnels désengagés ou de professionnels non participants ou qui ont cessé d'exercer leur activité en cette qualité, ainsi que la date à laquelle prend effet leur désengagement ou leur non-participation ou la cessation de celle-ci, publiée conformément à l'article 7.01 des règlements concernant la Loi de l'assurance-maladie, adoptés par arrêté en conseil no 27, en date du 6 janvier 1971.

<i>Professionnels désengagés</i>	<i>Date effective du désengagement</i>	<i>Date effective de la fin du désengagement</i>
<i>Médecins omnipraticiens</i>		
<i>Région de Montréal</i>		
Ayre, W. Burton, 1481 Regent Road, Montréal, (Québec) H3P 2L1	05-06-76	
Duchesne, Laurent, 75, boul. Dorchester ouest, app. 1017, Montréal, (Québec) H2Z 1A4	29-01-71	
<i>Région de Québec</i>		
Tremblay, Jacques, 590, St-Cyrille ouest, Québec (Québec) G1S 2J1	23-05-71	
<i>Chirurgiens-dentistes</i>		
<i>Région de Montréal</i>		
Chamard, John McLean, 1509, rue Sherbrooke ouest, app. 18A, Montréal (Québec) H3G 1M1	16-08-72	
Edmison, Ralph Staples, 1414 Drummond, app. 826, Montréal (Québec) H3G 1W1	12-04-74	
Lamb, Roland Thomas, 1414 Drummond, app. 1121, Montréal (Québec) H3G 1W1	15-06-74	
Morin, J.L., 20, rue St-Jean-Baptiste, Beloeil (Québec) J3G 2T9	18-08-76	
<i>Région de Québec</i>		
Lauzier, Cundide, 146, rue Lafontaine, Case postale 455, Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3A2	11-06-75	
<i>Professionnels non participants</i>	<i>Date effective de la non-participation</i>	<i>Date effective de la fin de la non-participation</i>
<i>Médecins spécialistes</i>		
<i>Région de Montréal</i>		
Aldous, Normand R., 4485, rue Sherbrooke ouest, Westmount (Québec) H3Z 1E7	25-06-75	
Almudevar, Manuel, 612 St. John's Blvd., Apt. 114, Pointe-Claire (Québec) H3R 3K3	01-12-70	
Aronovitch, Michael, 4119, rue Sherbrooke ouest, Westmount (Québec) H3Z 1A7	01-12-70	
Barker, Charles S., 9, rue Nelson, Montréal-Ouest (Québec) H4X 1E9	01-12-70	
Bérard, Michel J., 1440, rue Ste-Catherine ouest, app. 914, Montréal (Québec) H3G 1S5	06-06-75	
Black, Donald Kenneth, Case postale 95, Hudson Heights (Québec) J0P 1J0	01-12-70	
Bossé, Jean, 6555, boul. Gouin ouest, Montréal-Nord (Québec) H4K 1B3	24-09-72	
Boulangier, Jean-Baptiste, 3610, avenue Atwater, Montréal (Québec) H3H 1Y6	16-04-71	
Brabander, Joachim, 1390, rue Sherbrooke ouest, Montréal (Québec) H3G 1J9	01-12-70	
Brow, George Raymond, 1374, rue Sherbrooke ouest, app. 7, Montréal (Québec) H3G 1J6	01-12-70	
Browman, Mark, 7841, 2e Avenue, Montréal (Québec) H1Z 2S2	30-07-71	
Butler, Albert A., 1538, rue Sherbrooke ouest, Montréal (Québec) H3G 1L5	01-12-70	
Cantero, Antonio, 1396, rue Ste-Catherine ouest, Montréal (Québec) H3G 1P9	01-12-70	
Copping, Gordon A., 724 Upper Belmont Avenue, Westmount (Québec) H3Y 1K2	01-12-70	

<i>Professionnels non participants</i>	<i>Date effective de la non-participation</i>	<i>Date effective de la fin de la non-participation</i>
Médecins spécialistes		
<i>Région de Montréal</i>		
David, Paul, 8705, rue Barbeau, St-Léonard (Montréal) (Québec) H1R 2N3	01-12-70	
Dawson, Howard L., 14 Bellevue Avenue, Westmount (Québec) H3Y 1G5	01-12-70	
Dumais, Gaston, 12245, rue Grenet, app. 112, Montréal (Québec) H4J 2J6	27-03-71	
Eakin, W. W., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 704, Montréal (Québec) H3G 1L5	15-01-71	
Feeny, Neil, 27 Holton Avenue, Westmount (Québec) H3Y 2E9	27-04-74	
Fullerton, C. W., 1414, Drummond, Montréal (Québec) H3G 1W1	01-12-70	
Gélinas, André, 565, rue Javelin, Dorval (Québec) H9P 2C1	01-12-70	
Genest, Armand, 30, boul. St-Joseph est, app. 818, Montréal (Québec) H2T 1G9	29-01-71	
Gibbard, Bruce A., 4324, rue Sherbrooke ouest, app. 48, Westmount (Québec) H3Z 1E1	30-06-74	
Gold, Michael M., 5785, Côte-des-Neiges, app. 105, Montréal (Québec) H3S 1Y8	01-12-70	
Gratton, Armand, 55, chemin Ste-Catherine, app. 706, Outremont (Québec) H2V 2A5	03-12-75	
Hunt, Brian R., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 622, Montréal (Québec) H3G 1L5	03-01-73	
Johnston, Kenneth B., Main Road, Hudson (Québec) J0P 1H0	31-12-70	
Korenberg, Lela C., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 601, Montréal (Québec) H3G 1L5	26-08-72	
Korenberg, Morton, 1538, rue Sherbrooke ouest, Montréal (Québec) H3G 1L5	01-12-70	
Kravitz, Henry, 4994 Circle Road, Montréal (Québec) H3W 1Z7	10-06-72	
Larivière, Paul, 3484, avenue Laval, Montréal (Québec) H2X 3C8	01-12-70	
Legendre, Henri, 969, boul. St-Joseph est, app. 3, Montréal (Québec) H2J 1K9	01-12-70	
Levin, Douglas C., 176 Bedbrook Avenue, Montreal-West (Québec) H4X 1R9	03-08-75	
Levy, Léonard, 3545, Côte-des-Neiges, app. 118, Montréal (Québec) H3H 1V1	06-04-73	
MacDonald, Allison D., 3550, Côte-des-Neiges, app. 110, Montréal (Québec) H3H 1V4	01-12-70	
MacFarlane, Malcolm R., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 601, Montréal (Québec) H3G 1L5	26-08-72	
Maguire, J. Gordon, 4485, rue Sherbrooke ouest, Westmount (Québec) H3Z 1E7	13-02-71	
Manseau, Arthur, 960, boul. St-Joseph est, Montréal (Québec) H2J 1K8	01-12-70	
Mason, Edward Halton, 452, Stanstead Avenue, Mt-Royal (Québec) H3R 1X6	07-01-71	
Moll, Albert Edward, 3550, Côte-des-Neiges, app. 570, Montréal (Québec) H3H 1V4	25-04-72	
Montgomery, Lorne C., 556 Grosvenor Avenue, Westmount (Québec) H3Y 2S4	01-12-70	
Morin, Paul, 1280, rue Girouard, St-Hyacinthe (Québec) J2S 2Z1	01-12-70	
Nadler, Norman J., 4141, rue Sherbrooke ouest, app. 540, Westmount (Québec) H3Z 1B8	01-12-70	
Naiman, James, 4330, rue Sherbrooke ouest, Westmount (Québec) H3Z 1E1	01-03-72	
Nerman, Yale, 1115, rue Sherbrooke ouest, app. 1403, Montréal (Québec) H3A 1H3	03-01-71	
Pearson, George J. R., 5715, avenue Darlington, app. 1, Montréal (Québec) H3S 2H6	01-12-70	
Robert, Paul, 3489, avenue Atwater, app. 6, Montréal (Québec) H3H 1Y2	03-02-71	
Scott, W. Clifford M., 1260 McGregor Avenue, Apt. 405, Montréal (Québec) H3G 1B6	01-12-70	
Smith, Clifton Conway, 637, Côte Ste-Catherine, Outremont (Québec) H2V 2C4	01-12-70	
Stein, Samuel, 1025, avenue des Pins ouest, Montréal (Québec) H3A 1A1	01-07-72	
Tucker, Elrie Clifford, 1390, rue Sherbrooke ouest, app. 2, Montréal (Québec) H3G 1J9	01-12-70	
Wood, David John, 4119, rue Sherbrooke ouest, Westmount (Québec) H3Z 1A7	17-05-74	
Wyndowe, Jeffrey, 4700 Bonnavista Avenue, Apt. 202, Montréal (Québec) H3W 2C5	20-07-75	
<i>Région de Québec</i>		
Lapointe, Donat, 220, avenue Grande-Allée est, app. 650, Québec (Québec) G1R 2J1	13-01-71	
Larue, Lucien, 964, avenue Casot, Québec (Québec) G1S 2Y1	26-12-70	
Parrot, Paul, 1238, avenue des Pins, Sillery (Québec) G1S 4J5	01-12-70	

Professionnels non participants

*Date effective
de la non-
participation* *Date effective
de la fin
de la non-
participation*

Médecins omnipraticiens

Région de Montréal

Archambault, Paul A., 2805 Willowdale Avenue, Montréal (Québec) H3T 1H6	01-05-71
Brouille, Raynald, 3775, rue St-Hubert, app. 10, Montréal (Québec) H2L 3Z9	02-01-71
Chevrefils, Paul E., 7960, rue St-Denis, Montréal (Québec) H2R 2G1	13-12-70
Cholette, Albert M., 5001, rue Garnier, Montréal (Québec) H2J 3T1	01-01-74
Gordon, Lionel, 6235A Lennox Avenue, Montréal (Québec) H3S 2N6	15-01-72
Jacques, Elphège, 190, rue Principale est, Farnham (Québec) J2N 1L4	01-12-70
Joannette, Jean-Paul, 4930 Mayfair Avenue, Montréal (Québec) H4V 2E7	01-12-70
Mayman, Abe, 5845, Côte-des-Neiges, app. 690, Montréal (Québec) H3S 1Z4	17-12-70
Ricard, Michel, 1455, avenue Morgan, Montréal, Québec H1V 2P6	11-04-76
Rouleau, L. P., 6632, rue Christophe-Colomb, Montréal (Québec) H2S 2G8	05-08-76
Scott, Benjamin H., 5146 Westbury Avenue, Montréal (Québec) H3W 2W3	22-07-71
Vines, Norman M., 5675, Côte-St-Luc, app. 201, Hampstead (Québec) H3X 2E5	01-12-70

Médecins omnipraticiens

Région de Trois-Rivières

Marcotte, Gaston, Case postale 457, Cap-de-la-Madeleine (Québec) G8T 7W6	21-10-71
--	----------

Région de Québec

Leclaire, Yves, 2832, rue Valcourt, Ste-Foy (Québec) G1W 1W3	01-12-70
Samson, J. W., 4, Parc Samuel Holland, app. 1607, Québec (Québec) G1S 3R3	27-07-72

Région des Cantons de l'Est

Grainger, Thomas R., Case postale 1500, John Manville Clinic, Asbestos (Richmond) (Québec) J1T 3N2	01-12-70
--	----------

Chirurgiens-dentistes

Région de Montréal

Asselin, Charles, 3410, avenue Benny, app. 2A, Montréal (Québec) H4B 2R8	17-08-74
Asselin, Raymond, 45, rue St-Georges, St-Jean (St-Jean) (Québec) J3B 2S2	17-08-74
Baril, Claude, 3703, avenue Dupuis, Montréal (Québec) H3T 1E5	17-08-74
Beaulieu, J. Édouard, Case postale 148, St-Rémy (Napierville) (Québec) J0L 2L0	30-03-71
Beaulieu, Mario, 3333 Queen Mary Road, Apt. 465, Montréal (Québec) H3V 1A2	04-02-76
Beaumier, Georges A., 489, avenue Victoria, app. 440, St-Lambert (Chambly) (Québec) J4P 2J3	26-09-74
Beauséjour, Guy, 3766 Queen Mary Road, Montréal (Québec) H3V 1A6	17-08-74
Bertrand, Jean-Louis, 435, avenue Oakville, Dorval (Québec) H9S 2R7	17-08-74
Bieniecki, Irena, 531 Rockland Avenue, Outremont (Québec) H2V 2Z4	02-09-72
Bisaillon, Jean-Jacques, 3333 Queen Mary Road, Apt. 450, Montréal (Québec) H3V 1A2	17-08-74
Bossé, Lucien, 345, avenue Dorval, app. 2, Dorval (Québec) H9S 3H6	17-08-74
Bourcier, René, 5450, Côte-des-Neiges, app. 600, Montréal (Québec) H3T 1Y6	17-08-74
Bourgoin, Jean-Charles, 1248, avenue Lajoie, Outremont (Québec) H2P 1P1	15-04-71
Bourke, Edward T., 18 Thornhill Avenue, Westmount (Québec) H3Y 2E2	09-03-71
Boyles, Williams Howard, 1414, Drummond, app. 422, Montréal (Québec) H3G 1W1	02-03-71
Burns, Frank Léonard, 1414, Drummond, app. 1022, Montréal (Québec) H3G 1W1	13-02-71

Professionnels non participants

Date effective
de la non-
participation

Date effective
de la fin
de la non-
participation

Chirurgiens-dentistes

Région de Montréal

Bushell, Winston C., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 1006, Montréal (Québec) H3G 1L5	10-02-71
Caplan, Herbert, 3535 Queen Mary Road, Apt. 315, Montréal (Québec) H3V 1H8	11-01-73
Casabon, Jacques, 2100, rue Jean-Talon est, Montréal (Québec) H2E 1V3	30-06-74
Chicoine, Claude, 4290, rue Beaubien est, Montréal (Québec) H1T 1S6	10-10-75
Chicoine, Claude R., 1553, rue Viel, Montréal (Québec) H3M 1G6	17-08-74
Coen, Irving Isaac, 43 Donegani Avenue, Apt. 2, Pointe-Claire (Québec) H9R 2V8	21-06-74
Cohen, Robert Harold, 5153 Coolbrook Avenue, Montréal (Québec) H3X 2L2	17-08-74
Colle, Albert Joseph, 5253, boul. Décarie, app. 218, Montréal (Québec) H3W 3C3	03-02-71
Copelovitch, Bernard, 5845, Côte-des-Neiges, app. 485, Montréal (Québec) H3S 1Z4	17-08-74
Coulombe, Roger, 4660, boul. St-Joseph, Lachine (Québec) H8T 1R5	13-03-76
Couture, Jean-Paul, 55 Church Avenue, Apt. 36, Verdun (Québec) H4G 3E7	17-08-74
Décary, Rémi, 245 Lakeshore Drive, Dorval (Québec) H9S 2A3	08-02-75
Dégrandmont, Claude, 4934, rue Adam, Montréal (Québec) H1V 1W3	08-04-72
De Grandmont, Madeleine, 5870, rue Sherbrooke est, Montréal (Québec) H1N 1B5	17-08-74
De la Fuente, Napoléon, 1000, rue Jean-Talon ouest, Montréal (Québec) H3N 1T1	08-03-76
Déom, Guy, 915, avenue Suzanne, St-Vincent-de-Paul (Laval) (Québec) H7C 2J1	21-02-75
Déom, Marguerite, 915, avenue Suzanne, St-Vincent-de-Paul (Laval) (Québec) H7C 2J1	21-02-75
Dufresne, Roger, 3333 Queen Mary Road, Apt. 440, Montréal (Québec) H3V 1A2	17-08-74
Dundass, Georges M., 4545, rue Sherbrooke ouest, Westmount (Québec) H3Z 1E8	03-03-73
Elo, James Thomas, 1414, Drummond, app. 909, Montréal (Québec) H3G 1W1	16-02-71
Faith, Robert W., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 605, Montréal (Québec) H3G 1L5	17-08-74
Flam, David J., 4495, rue Sherbrooke ouest, Montréal (Québec) H3Z 1E7	17-08-74
Fortin, Jean-Marc, 2025, boul. de la Concorde, Duvernay (Laval) (Québec) H7G 2G3	17-08-74
Franklin, Gérald, 4078 Gage Road, Montréal (Québec) H3Y 1R5	19-11-72
Gagnon, Pierre, 415, boul. St-Joseph est, Montréal (Québec) H2J 1J6	17-08-74
Gendron, Roland, 900, rue Sherbrooke ouest, app. 12, Montréal (Québec) H3A 1G3	07-03-73
Geoffrion, Paul, 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 604, Montréal (Québec) H3G 1L5	17-08-74
Geoffrion, Roland, 48 Lakeshore Drive, Pointe-Claire (Québec) H9S 4H4	20-06-74
Griffiths, Victor Brian, 6600 Trans Canada Highway, Apt. 802, Pointe-Claire (Québec) H9R 4S2	17-08-74
Guimond, Jean, 4352, rue Beaubien est, Montréal (Québec) H1T 1S9	05-06-75
Hale, George K., 465, avenue Victoria, app. 131, St-Lambert (Chambly) (Québec) J4P 2J2	29-06-74
Harvey, Robert F., 1650 Cedar Avenue, Dental Clinic Apt., Montréal (Québec) H3G 1A4	15-04-71
Henry, Donald Ward, 227 Kenaston Avenue, Mt-Royal (Québec) H3R 1M3	31-01-71
Houde, Maurice, 3333 Queen Mary Road, app. 410, Montréal (Québec) H3V 1A2	17-06-76
Huot, Jean, 3, rue Canal nord, Case postale 268, Grenville (Québec) J0V 1J0	14-02-75
Jenne, Ross E., 90 Morgan Road, Baie-d'Urfé (Québec) H9X 3A8	03-01-76
Jones, Ronald G., 3550, Côte-des-Neiges, app. 320, Montréal (Québec) H3H 1V4	31-08-74
Kennedy, Duncan J., 6717 Trans Canada Highway, Pointe-Claire (Québec) H9R 1C4	17-08-74
Kent, Leonard E., 4695, rue Sherbrooke ouest, Westmount (Québec) H3Z 1G2	07-04-71
Kimura, Akira, 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 907, Montréal (Québec) H3G 1L5	31-05-74
Kleinman, Ezra, 4415, boul. Notre-Dame ouest, app. 206, Chomedey (Laval) (Québec) H7W 1T7	17-08-74
Kopytov, Oleg S., 3535 Queen Mary Road, Apt. 309, Montréal (Québec) H3V 1H8	30-04-76
Kutzman, Ernest-Abraham, 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 410, Montréal (Québec) H3G 1L5	01-02-71
Labelle, Hubert, 666, rue Sherbrooke ouest, app. 501, Montréal (Québec) H3A 1E7	10-07-74

Professionnels non participants

*Date effective
de la non-
participation* *Date effective
de la fin
de la non-
participation*

Chirurgiens-dentistes

Région de Montréal

Labelle, Paul, 12271, Henri-d'Arles, Montréal (Québec) H4K 1T4	11-08-71
Lafleur, Roland, 250, avenue Willibrord, Verdun (Québec) H4G 2T6	06-06-74
Lafortune, Jean-Paul, 5704, rue Laurendeau, Montréal (Québec) H4E 3W4	13-02-71
Lajeunesse-Brousseau, Andrée, 454, boul. Beaconsfield, app. 4, Beaconsfield (Québec) H9W 4B9	25-06-75
Lajoie, J. Gaston, 5305 Queen Mary Road, Montréal (Québec) H3X 1T9	27-07-74
Lalanne, Jean-Guy, 719, 1ère Rue, Iberville (Québec) J2X 3C2	17-01-73
Lamarche, Roger, 6119 Monkland Avenue, Montréal (Québec) H4A 1H5	13-01-74
Lamoureux, Maurice, 187, boul. Sauvé, St-Eustache (Québec) J7P 2A6	11-06-75
Lancot, Michel, 3875, rue St-Urbain, app. 419, Montréal (Québec) H2W 1V1	04-01-76
Laporte, J.-Octave-Lucien, 8655, rue Foucher, app. 405, Montréal (Québec) H2P 2C4	08-01-75
Larue, Charles-Arthur, 6746, rue St-Denis, Montréal (Québec) H2S 2S2	21-06-74
Lawlor, Robert, 3333 Queen Mary Road, Apt. 440, Montréal (Québec) H3V 1A2	18-02-71
Lefebvre, Pierre L., 2225, boul. Lapinière, Brossard (Québec) J4W 1M3	02-02-71
Lefort, Guy, 42, rue Principale est, Ste-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 1J6	20-06-74
Le François, Guy, 2150, Crescent, Montréal (Québec) H3G 2B8	04-01-75
Legault, J. Victor, 5757 Decelles Avenue, Apt. 336, Montréal (Québec) H3S 2C3	01-12-73
Lépine, Louis, 3703, avenue Dupuis, Montréal (Québec) H3T 1E5	17-08-74
Lerner, Earl, 23 Valois Bay Avenue, Pointe-Claire (Québec) H9R 4B4	17-08-74
Levitt, Harvey Lawrence, 5757 Decelles Avenue, Apt. 3, Montréal (Québec) H3S 2C3	17-08-74
Lussier, Raoul-Eugène, 55 Church Avenue, Apt. 36, Verdun (Québec) H4G 3E7	19-09-74
Marchand, Paul R., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 1006, Montréal (Québec) H3G 1L5	03-05-74
Martin, Laurent, 3333 Queen Mary Road, app. 410, Montréal (Québec) H3V 1A2	17-06-76
Mathieu, Léopold, 1103, boul. St-Joseph est, Montréal (Québec) H2J 1L3	15-06-74
Miller, Seymour S., 5025, rue Sherbrooke ouest, app. 230, Montréal (Québec) H4A 1S9	17-08-74
Miller, Stephen, 6600 Trans Canada Hwy., Apt. 803, Pointe-Claire (Québec) H9R 4S2	17-08-74
Moran, C. Léo, 1509, rue Sherbrooke ouest, app. 3, Montréal (Québec) H3G 1M1	03-10-75
Munro, David John, 3550, Côte-des-Neiges, app. 400, Montréal (Québec) H3H 1V4	07-12-73
Muroff, Frédéric, 1414, Drummond, app. 1104, Montréal (Québec) H3G 1W1	10-03-71
Myles, Thomas A., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 412, Montréal (Québec) H3G 1L5	01-02-71
Nadeau, J.-Roland, 3550, Côte-des-Neiges, app. 350, Montréal (Québec) H3H 1V4	17-08-74
Oliver, Austen W., 1414, Drummond, app. 522, Montréal (Québec) H3G 1W1	17-08-74
Parent, Benoît, Place Victoria, app. 808, Montréal (Québec)	23-08-72
Pearson, Hyman H., 4780, Côte-des-Neiges, app. 19, Montréal (Québec) H3V 1G2	06-02-71
Pelletier, Georges, 2150, Crescent, Montréal (Québec) H3G 2B8	10-02-75
Poch, Lewis Neville, 1 Westmount Square, Apt. 346, Westmount (Québec) H3Z 2P9	14-04-71
Prosterman, Leonard, 6000, Côte-des-Neiges, app. 230, Montréal (Québec) H3S 1Z8	17-08-74
Reich, Eric, 7005 Kildare Road, Apt. 4, Côte-St-Luc (Québec) H4W 1C1	17-08-74
Remise, Claude, Faculté de chirurgie dentaire, Case postale 6128, Succ. A, Montréal (Québec) H3C 3J7	17-08-74
Rennert, Michael D., 5165 Queen Mary Road, Apt. 511, Montréal (Québec) H3W 1X7	17-08-74
Robinson, Wilfrid R., 3410 Benny Avenue, Apt. 1, Montréal (Québec) H4B 2R8	17-01-74
Rogers, Mervyn Allen, 4300, boul. de Maisonneuve ouest, app. 702, Westmount (Québec) H3Z 1K8	06-02-71
Rosen, Harry, 3545, Côte-des-Neiges, app. 107, Montréal (Québec) H3H 1V1	03-02-74
Rouleau, François, 520, rue Cherrier, Montréal (Québec) H2L 1H3	23-05-75
Saint-Denis, Ronald, 2819, rue Masson, Montréal (Québec) H1Y 1W8	20-06-74

Professionnels non participants

Date effective
de la non-
participation

Date effective
de la fin
de la non-
participation

Chirurgiens-dentistes

Région de Montréal

Samis, Philip L., 1, Place Ville-Marie, app. 1521, Montréal (Québec) H3B 2B5	17-01-74
Shamy, Frank E., 1414, Drummond, app. 806, Montréal (Québec) H3G 1W1	17-08-74
Shevell, Melvyn, 6000, Côte-des-Neiges, app. 200, Montréal (Québec) H3S 1Z8	13-04-74
Small, Stanton S., 1414, Drummond, app. 1124, Montréal (Québec) H3G 1W1	26-05-74
Solomon, Charles Melvyn, 5165 Queen Mary Road, Apt. 506, Montréal (Québec) H3W 1X7	17-08-74
Steinberg, Marvin H., 5800, boul. Cavendish, app. 303, Côte-St-Luc (Québec) H4W 2T5	19-11-75
Stockwell, William Gordon, 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 805, Montréal (Québec) H3G 1L5	09-03-71
Swiston, Walter, 4695, rue Sherbrooke ouest, Westmount (Québec) H3Z 1G2	17-08-74
Sykora, Oskar Paul, Dental Clinic, 1660 Cedar Avenue, Montréal (Québec) H3G 1A3	31-01-71
Vachon, Claude, 1464, Crescent, Montréal (Québec) H3G 2B6	17-08-74
Van Vliet, Jonathan E., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 805, Montréal (Québec) H3G 1L5	08-03-71
Vinet, Éphrem, 200, rue Desnoyers, app. 815A, Pont-Viau (Laval) (Québec) H7G 1A6	08-02-71
Vinet, Luc, 500, boul. St-Joseph est, Montréal (Québec) H2J 1J9	03-05-74
Wainberg, Allen, 5845, Côte-des-Neiges, app. 300, Montréal (Québec) H3S 1Z4	15-02-75
Walford, Wallace Francis, 1414, Drummond, Montréal (Québec) H3G 1W1	30-05-74
Ward, Daryl B., 1414, Drummond, app. 517, Montréal (Québec) H3G 1W1	08-06-74
Wechsler, M. Hershell, 5800, boul. Cavendish, app. 510, Côte-St-Luc (Québec) H4W 2T5	17-08-74

Région de Québec

Bernier, Louis, 1575, chemin St-Louis, Sillery (Québec) G1S 1G4	30-12-75
Boucher, Marc, 1000, chemin Ste-Foy, app. 302, Québec (Québec) G1S 2L6	31-01-71
Crutchfield, Charles Bruce, 990, avenue des Érables, app. 1, Québec (Québec) G1R 2M7	13-06-74
Dion, Majella, 1575, chemin St-Louis, Sillery (Québec) G1S 1G4	17-08-74
Massicotte, Gérard, 1575, chemin St-Louis, Sillery (Québec) G1S 1G4	17-08-74
McGibbon, D. P., 990, avenue des Érables, app. 2, Québec (Québec) G1R 2M7	09-06-74
Plamondon, Viger, 835, avenue des Érables, Québec (Québec) G1R 2M4	06-06-75
Simard, Armando, 1179, avenue des Érables, Québec (Québec) G1R 2N4	26-05-74
Veillette, Denis, 2860, Quatre-Bourgeois, Ste-Foy (Québec) G1V 1Y3	20-06-74

Région des Cantons de l'Est

Belleville, Paul, 510, Galt ouest, Sherbrooke (Québec) J1H 1Y7	31-05-74
Dugal, Paul-Laurent, 459A, rue Lindsay, Drummondville (Québec) J2B 1G9	08-02-71
Gendron, Georges, 189, Notre-Dame sud, Thetford Mines (Québec) G6G 1J5	06-06-74
Gosselin, Viateur, 854, rue Belvédère sud, Sherbrooke (Québec) J1H 4C1	16-05-73
Lemay, Jules E. Jr., 1855, boul. Portland, Sherbrooke (Québec) J1J 3V7	17-08-74
Lessard, Pierre, 189, rue Notre-Dame sud, Thetford Mines (Québec) G6G 1J5	30-05-74
McLeod, Hector, 16 Academy, Lennoxville (Québec) J0B 1Z0	15-08-75
Olivier, Valmore H., 843, rue Belvédère sud, Sherbrooke (Québec) J1H 4B9	07-02-71

Région de l'Outaouais

Côté, Roger, 153, rue Principale, Hull (Québec) J8X 2K4	07-02-75
L'Arrivée, Roland, 689, boul. St-Joseph, Hull (Québec) J8Y 4B4	07-11-75
Proulx, Jacques, 214, boul. St-Joseph, Hull (Québec) J8Y 3X4	05-05-71

<i>Professionnels non participants</i>	<i>Date effective de la non-participation</i>	<i>Date effective de la fin de la non-participation</i>
<i>Chirurgiens-dentistes</i>		
<i>Région de Témiscamingue</i>		
Bellehumeur, Claude, 10, McQuaig est, Rouyn (Québec) J9X 3B4	11-04-74	
<i>Région du Saint-Maurice</i>		
Dontigny, Vincent, 1350, rue Royale, app. 803, Trois-Rivières (Québec) G9A 4J4	17-08-74	
Prud'homme, Pierre-P., 1930, 5e Avenue, Shawinigan-Sud (Québec) G9P 1N4	05-05-74	
<i>Région du Saguenay</i>		
Bergeron, Yvon, 72, rue Jacques-Cartier ouest, Chicoutimi (Québec) G7J 1G2	17-08-74	
<i>Région de l'Abitibi</i>		
Lafontaine, Jean-Guy, 24, 6e Avenue Est, c.p. 700, La Sarre, J9Z 1L6	21-07-76	
<i>Pharmaciens</i>		
<i>Région du Québec</i>		
Laliberté, Jean, Fortierville, Lotbinière (Québec)	26-10-72	
Thibault, Urbain, 9926, Royale, Ste-Anne-de-Beaupré (Québec)	13-06-76	
<i>Région de Montréal</i>		
Moisan, Maurice, 3477, Drummond, app. 503, Montréal 107 (Québec)	05-01-73	
Venne, Rosario, St-Hyppolyte, Terrebonne (Québec)	04-04-73	
Levy, Mortimer, 67 Holtham Road, Montréal 254 (Québec)	09-02-75	
<i>Région du Saguenay, Lac-St-Jean</i>		
Tremblay, Jean-Marie, Case postale 40, Sacré-Coeur-de-Jésus, Saguenay (Québec)	05-10-73	
<i>Région du Nord-Ouest</i>		
Morin, Léo-Paul, Case postale 570, rue Notre-Dame-de-Lourdes, Ville-Marie, Témiscamingue (Québec)	01-10-72	
Surkis, Max, 68, avenue des Pins, Lebel-sur-Quévillon, Abitibi (Québec)	16-11-72	

Services de santé et services sociaux — Loi sur

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES GRANDE-RIVIERE

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis qu'en vertu de l'article 41 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, chapitre 48 des lois de 1971, il a accordé des lettres patentes supplémentaires en date du 30 juin 1976 à la corporation «CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES LUCERNE-PONTIAC», changeant son nom en celui de «CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES GRANDE-RIVIERE».

*Le ministre des consommateurs,
coopératives et institutions financières,*

LISE BACON,
1362-3608

65115-o

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DU RICHELIEU

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, donne avis qu'en vertu de l'article 41 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, chapitre 48 des lois de 1971, il a accordé des lettres patentes supplémentaires en date du 30 juin 1976 à la corporation «CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES CHAMBLY-MARIEVILLE», changeant son nom en celui de «CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DU RICHELIEU».

*Le ministre des consommateurs,
coopératives et institutions financières,*

LISE BACON,
1461-3558

65115-o

Soumissions — Demandes de

Commission scolaire régionale de l'Estrie

Siège social: 740, rue Galt ouest, Sherbrooke
(Sherbrooke)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Gérard Tousignant, directeur général, Centre administratif, 740, rue Galt ouest, Sherbrooke (Sherbrooke), P.Q. jusqu'à 8.00 heures du soir, lundi, le 23 août 1976, pour l'achat de \$6,215,000 d'obligations de la Commission scolaire régionale de l'Estrie datées du 15 septembre 1976 et remboursables en série du 15 septembre 1977 au 15 septembre 1996 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10¹/₂%, payable semi-annuellement les 15 mars et 15 septembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 septembre 1996.

Tableau d'amortissement — \$6,215,000 — 20 ans

Année	Capital
15 09 1977	\$175,000
15 09 1978	193,000
15 09 1979	213,000
15 09 1980	234,000
15 09 1981	144,000
15 09 1982	159,000
15 09 1983	176,000

Année	Capital
15 09 1984	\$194,000
15 09 1985	214,000
15 09 1986	237,000
15 09 1987	262,000
15 09 1988	289,000
15 09 1989	320,000
15 09 1990	353,000
15 09 1991	391,000
15 09 1992	432,000
15 09 1993	476,000
15 09 1994	527,000
15 09 1995	583,000
15 09 1996	643,000

La Commission scolaire régionale de l'Estrie se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (Chapitre 63 des Lois de 1968) (Bill 64), demandera au ministre de l'éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicomis, entre les mains du ministre des finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, pour cette dernière modalité, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à \$643,000, et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 15 septembre 1996.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à \$643,000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 15 septembre de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La Commission scolaire régionale de l'Estrie s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 septembre 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions suivantes: 01-12-69 — \$365,000 — renouvellement d'emprunt; 19-01-76 — \$5,000,000 — construction école polyvalente d'Asbestos; 26-04-76 — \$850,000 — acquisition du pavillon no 2 de CEGEP de Sherbrooke.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles ou l'un de ses comités selon le cas, lundi le 23 août 1976 à 8.00 heures du soir, au Centre administratif, 740, rue Galt ouest, Sherbrooke (Sherbrooke), P.Q.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Commission scolaire régionale de l'Estrie, Sherbrooke (Sherbrooke).

Le directeur général,
GÉRARD TOUSIGNANT.

Centre administratif,

740, rue Galt ouest, Sherbrooke (Sherbrooke), P.Q.

Téléphone: 565-3700

565-3766, code 819.

65143-0

Village de Saint-Bernard

Comté de Dorchester

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par la soussignée, Mme Madeleine Nadeau, secrétaire-trésorière, bureau du secrétaire-trésorier, 301, rue Garon, St-Bernard (Dorchester), P.Q., jusqu'à 5.30 heures de l'après-midi, et par la suite jusqu'à 7.30 heures du soir, à la salle municipale, rue Vaillancourt, St-Bernard (Dorchester), P.Q., mercredi, le 25 août 1976, pour l'achat de \$800,000 d'obligations du village de Saint-Bernard, comté de Dorchester, datées du 15 septembre 1976, et remboursables en série du 15 septembre 1977 au 15 septembre 1996 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 15 mars et 15 septembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 septembre 1976.

Tableau d'amortissement — \$800,000 — 20 ans

Année	Capital
15 09 1977	\$ 48,000
15 09 1978	53,000
15 09 1979	59,000
15 09 1980	65,000
15 09 1981	72,000
15 09 1982	79,000
15 09 1983	88,000
15 09 1984	97,000
15 09 1985	107,000
15 09 1986	118,000
15 09 1987	1,000
15 09 1988	1,000
15 09 1989	1,000
15 09 1990	1,000
15 09 1991	1,000
15 09 1992	1,000
15 09 1993	2,000
15 09 1994	2,000
15 09 1995	2,000
15 09 1996	2,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série I à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série I à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série I à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à \$2,000, et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 15 septembre 1996.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20

ans pour un montant supérieur à \$2,000, et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 15 septembre de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

Le village de Saint-Bernard s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 septembre 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 28 — \$800,000 — aqueduc et égouts.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance du conseil ou l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 7.30 heures du soir, mercredi, le 25 août 1976, à la salle municipale, rue Vaillancourt, St-Bernard (Dorchester), P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Village de Saint-Bernard (comté de Dorchester), ce 19 juillet 1976.

La secrétaire-trésorière,

MME MADELEINE NADEAU.

Bureau du secrétaire-trésorier,

301, rue Garon, St-Bernard (Dorchester), Québec,

Téléphone: 475-6623, code 418. 65155-0

Municipalité de Saint-Cyprien

Comté de Rivière-du-Loup

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Madame Berthe Rousseau, secrétaire-trésorier, Bureau du secrétaire-trésorier, municipalité de Saint-Cyprien, comté de Rivière-du-Loup, P.Q., C.P. 9, jusqu'à 4.30 heures de l'après-midi et par la suite jusqu'à 8.00 heures du soir à la Salle du conseil, Poste incendie, municipalité de Saint-Cyprien (Rivière-du-Loup), jeudi le 26 août 1976, pour l'achat de \$1,000,000 d'obligations pour la municipalité de Saint-Cyprien, datées du 15 septembre 1976 et remboursables en séries du 15 septembre 1977 au 15 septembre 1986 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10 1/2%, payable semi-annuellement les 15 mars et 15 septembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 septembre 1976.

Tableau d'amortissement — \$1,000,000 — 10 ans

Année	Capital
15 09 1977	\$ 61,000
15 09 1978	68,000
15 09 1979	75,000
15 09 1980	83,000
15 09 1981	91,000
15 09 1982	101,000
15 09 1983	111,000
15 09 1984	123,000
15 09 1985	136,000
15 09 1986	151,000

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La municipalité de Saint-Cyprien s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 septembre 1976, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement no 161 — \$1,000,000 — aqueduc et égouts.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil qui sera tenue, jeudi le 26 août

1976, à 8.00 heures du soir à la Salle du conseil, Poste incendie, municipalité de St-Cyprien (Rivière-du-Loup), P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Municipalité de Saint-Cyprien, (comté de Rivière-du-Loup), ce 27 juillet 1976.

Le secrétaire-trésorier,

MADAME BERTHE ROUSSEAU,

Bureau du secrétaire-trésorier, Saint-Cyprien, C.P. 9

(Comté de Rivière-du-Loup) Québec G0L 2P0

Téléphone: 963-2730, code 418. 65145-0

La commission scolaire de Sainte-Foy

Siège social: 1000, rue Joli-Bois, Ste-Foy, Québec

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Jacques Fleurant, directeur général, Centre administratif, 1000, rue Joli-Bois, Ste-Foy, Québec, jusqu'à 4.00 heures de l'après-midi et par la suite jusqu'à 8.00 heures du soir au Pavillon Technique, 1135, rue de Lavigerie, Ste-Foy, Québec, mardi le 24 août 1976, pour l'achat de \$597,500 d'obligations de la Commission scolaire de Ste-Foy, datées du 15 septembre 1976 et remboursables en série du 15 septembre 1977 au 15 septembre 1986 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10 1/2%, payable semi-annuellement les 15 mars et 15 septembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 septembre 1976.

Tableau d'amortissement — \$597,500 — 10 ans

Année	Capital
15 09 1977	\$42,000
15 09 1978	44,500
15 09 1979	47,000
15 09 1980	50,500
15 09 1981	62,000
15 09 1982	63,500
15 09 1983	68,500
15 09 1984	73,000
15 09 1985	78,000
15 09 1986	68,500

La commission scolaire de Sainte-Foy, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (Chapitre 63 des Lois de 1968) (Bill 64), demandera au ministre de l'éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire de Sainte-Foy s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 septembre 1976, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées des: 10-03-70 — \$60,500 — renouvellement d'emprunt; 05-01-65 — \$92,000 — renouvellement d'emprunt; 12-10-65 — \$150,000 — renouvellement d'emprunt; 01-09-65 — \$288,000 — renouvellement

d'emprunt: 27-05-75 — \$2,500 — frais de refinancement;
22-07-75 — \$4,500 — frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue, mardi le 24 août 1976, à 8.00 heures du soir, au Pavillon Technique, 1135, rue de Lavigerie, Ste-Foy, Québec.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Sainte-Foy, ce 28 juillet 1976.

Le directeur général,
JACQUES FLEURANT.

Centre administratif,

1000, rue Joli-Bois, Ste-Foy, P.Q.

Téléphone: 657-3104

657-3229, code: 418.

65144-0

Ville de Sainte-Thérèse

Comté de Terrebonne

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné, Charles-Édouard Desjardins, greffier, édifice de la mairie, 37, rue Blainville-Ouest, ville de Sainte-Thérèse (Terrebonne), C.P. 100, P.Q., jusqu'à 8.00 heures du soir, mardi, le 24 août 1976, pour l'achat de \$1,773,000 pour la ville de Sainte-Thérèse, comté de Terrebonne, datées du 15 septembre 1976 et remboursables en série du 15 septembre 1977 au 15 septembre 1996 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10 $\frac{1}{2}$ %, payable semi-annuellement les 15 mars et 15 septembre de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 septembre 1976.

Tableau d'amortissement — \$1,773,000 — 20 ans

Année	Capital
15 09 1977	\$ 32,000
15 09 1978	35,000
15 09 1979	37,000
15 09 1980	42,000
15 09 1981	46,000
15 09 1982	50,000
15 09 1983	55,000
15 09 1984	59,000
15 09 1985	66,000
15 09 1986	71,000
15 09 1987	79,000
15 09 1988	85,000

Année	Capital
15 09 1989	\$ 92,000
15 09 1990	102,000
15 09 1991	111,000
15 09 1992	122,000
15 09 1993	133,000
15 09 1994	145,000
15 09 1995	160,000
15 09 1996	251,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, pour cette dernière modalité, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à \$251,000 et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 15 septembre 1996.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'échéance du 15 septembre 1996 au montant de \$251,000 comprend un solde de \$79,000 renouvelable pour une période additionnelle de 10 ans et échéant comme suit:

Année	Capital
15 09 1997	\$ 5,000
15 09 1998	6,000
15 09 1999	6,000
15 09 2000	7,000
15 09 2001	7,000
15 09 2002	8,000
15 09 2003	9,000
15 09 2004	9,000
15 09 2005	10,000
15 09 2006	12,000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à \$251,000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 15 septembre de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La ville de Sainte-Thérèse s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 septembre 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 452 N.S. (502 N.S.) — \$161,000 — aqueduc, égouts, voirie etc.; 458 N.S. — \$49,000 —

aqueduc, égouts, voirie: 467 N.S. — \$27,000 — aqueduc, égouts, voirie: 474 N.S. — \$126,000 — élargissement du tunnel: 480 N.S. — \$110,000 — voirie: 482 N.S. — \$600,000 — aqueduc, égouts, voirie: 483 N.S. — \$700,000 — construction poste de police et caserne de pompiers.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil (ou l'un de ses comités selon le cas), qui sera tenue, mardi, le 24 août 1976 à 8.00 heures du soir, à l'édifice de la mairie, 37, rue Blainville-Ouest, ville de Sainte-Thérèse (Terrebonne), P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Sainte-Thérèse (comté de Terrebonne), ce 25 juillet 1976.

Le greffier,

CHARLES-ÉDOUARD DESJARDINS.

Édifice de la mairie,

37, rue Blainville-Ouest, C.P. 100,

Ville de Sainte-Thérèse (Terrebonne) Québec.

Téléphone: 435-9521, code: 514.

65142-0

Syndicats professionnels

SYNDICAT PROFESSIONNEL DES INFIRMIERES ET INFIRMIERS DE MONTREAL

(Loi des syndicats professionnels)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis que le 22 juillet 1976, il a autorisé le changement de nom de «SYNDICAT PROFESSIONNEL DES INFIRMIERES ET INFIRMIERS DE MONTREAL», dont la constitution a été autorisée le 11 novem-

bre 1970, avec siège social situé à Montréal, en celui de «SYNDICAT PROFESSIONNEL DES INFIRMIERES ET INFIRMIERS DE MONTREAL», et ce, en vertu de la Loi des syndicats professionnels, Statuts refondus, 1964, chapitre 146.

*Le sous-ministre des consommateurs,
coopératives et institutions financières,*

ALBERT JESSOP.

65120-0

1292-9154

Proclamation

Canada
Province de
Québec
[L.S.]

JEAN TURGEON

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE le conseil municipal du village de Saint-Sauveur-des-Monts, comté de Terrebonne, a soumis pour approbation son règlement numéro 214-1975 à l'effet de

Proclamation

Canada
Province of
Québec
[L.S.]

JEAN TURGEON

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS the Municipal Council of the Village of Saint-Sauveur-des-Monts, Terrebonne County, has submitted for approval its By-law No. 214-1975, to place the

soumettre le territoire de cette municipalité à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la ville d'Estérel a soumis pour approbation son règlement numéro 76-145 à l'effet de soumettre le territoire de cette municipalité à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Morin-Heights, comté d'Argenteuil, a soumis pour approbation son règlement numéro 91 à l'effet de soumettre le territoire de cette municipalité à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Piedmont, comté de Terrebonne, a soumis pour approbation son règlement numéro 136 à l'effet de soumettre le territoire de cette municipalité à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Mont-Rolland, comté de Terrebonne, a soumis pour approbation son règlement numéro 207 à l'effet de soumettre le territoire de cette municipalité à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Adèle, par son règlement numéro 283-76, a concouru dans la teneur desdits règlements adoptés par le conseil municipal du village de Saint-Sauveur-des-Monts, comté de Terrebonne, le conseil municipal de la ville d'Estérel, le conseil municipal de Morin-Heights, comté d'Argenteuil, le conseil municipal de Piedmont, comté de Terrebonne, et le conseil municipal de Mont-Rolland, comté de Terrebonne;

ATTENDU QUE, sous l'autorité de l'article 7 de la Loi des Cours municipales (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 24), le lieutenant-gouverneur en conseil a donné son approbation à ces règlements;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 2298-76, du 30 juin 1976, et vu les dispositions des articles 693 à 697 de la Loi des cités et villes (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 193), et des articles 3 à 7 de la Loi des Cours municipales (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 24), Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des affaires municipales:

QU'à compter de trente et un jours après la publication de la présente proclamation dans la *Gazette officielle du Québec*, les territoires du village de Saint-Sauveur-des-Monts, comté de Terrebonne, de la ville d'Estérel, de la municipalité de Morin-Heights, comté d'Argenteuil, de la municipalité de Piedmont, comté de Terrebonne, et de la municipalité de Mont-Rolland, comté de Terrebonne, seront soumis à la juridiction de la Cour municipale établie dans la ville de Sainte-Adèle, comme si les six municipalités n'en formaient qu'une pour ces fins seulement.

territory of that municipality under the jurisdiction of the Municipal Court of the Town of Sainte-Adèle;

WHEREAS the Municipal Council of the Town of Estérel has submitted for approval its By-law No. 76-145 to place the territory of that municipality under the jurisdiction of the Municipal Court of the Town of Sainte-Adèle;

WHEREAS the Municipal Council of Morin-Heights, Argenteuil County, has submitted for approval its By-law No. 91 to place the territory of that municipality under the jurisdiction of the Municipal Court of Sainte-Adèle;

WHEREAS the Municipal Council of Piedmont, Terrebonne County, has submitted for approval its By-law No. 136 to place the territory of that municipality under the jurisdiction of the Municipal Court of the Town of Sainte-Adèle;

WHEREAS the Municipal Council of Mont-Rolland, Terrebonne County, has submitted for approval its By-law No. 207 to place the territory of that municipality under the jurisdiction of the Municipal Court of the Town of Sainte-Adèle;

WHEREAS, by its By-law No. 283-76, the Municipal Council of the Town of Sainte-Adèle agrees as to the tenor of the by-laws passed by the Municipal Council of the Village of Saint-Sauveur-des-Monts, Terrebonne County, the Municipal Council of the Town of Estérel, the Municipal Council of Morin-Heights, Argenteuil County, the Municipal Council of Piedmont, Terrebonne County and the Municipal Council of Mont-Rolland, Terrebonne County;

WHEREAS in accordance with section 7 of the Municipal Courts Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 24), the Lieutenant-Governor in Council has approved such by-laws;

THEREFORE, with the consent and advice of Our Executive Council, expressed in Order No. 2298-76, dated June 30, 1976, and in accordance with sections 693 to 697 of the Cities and Towns Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 193), and with sections 3 to 7 of the Municipal Courts Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 24), We have directed and, upon the recommendation of the Minister of Municipal Affairs, do hereby direct:

THAT, effective thirty-one days after the publication of this proclamation in the *Québec Official Gazette*, the territory of the Village of Saint-Sauveur-des-Monts in Terrebonne County, the Town of Estérel and the Municipality of Morin-Heights in Argenteuil County, the Municipality of Piedmont in Terrebonne County and the Municipality of Mont-Rolland in Terrebonne County shall be submitted to the jurisdiction of the Municipal Court of the Town of Sainte-Adèle as if those six municipalities formed a single municipality for such purposes only.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable JEAN TURGEON, LL.D., juge de la Cour d'appel, administrateur du gouvernement du Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce trentième jour de juin en l'année mil neuf cent soixante-seize de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-cinquième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

RENÉ LANGEVIN,
65128-o

Libro: 503
Folio: 122

ALL OUR LOYAL SUBJECTS and all others whom these letters may concern must take notice hereof and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF We have caused these letters to be made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec to be hereunto affixed;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable JEAN TURGEON, LL.D., Judge of the Court of Appeal, Administrator of the Government of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this thirtieth day of June in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-six and in the twenty-fifth year of Our Reign.

By Command,

RENÉ LANGEVIN,
Assistant Deputy Attorney General.
65128

Libro: 503
Folio: 122

Renseignements sur les compagnies

Révocation de dissolution

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, en vertu du paragraphe a de l'article 5f de la Loi des renseignements sur les compagnies, qu'il a jugé à propos de faire droit à la demande d'intéressés faite dans les délais légaux à l'effet de révoquer la dissolution de

Nom des compagnies	Date de dissolution	Gazette officielle no
LES CONSTRUCTIONS DEUX MONTAGNES INC. <i>TWO-MOUNTAINS CONSTRUCTIONS INC.</i>	16 02 74	7
LES INVESTISSEMENTS GRACE PARK INC. <i>GRACE PARK INVESTMENT INC.</i>	12 01 74	2
JET PORT INTERNATIONAL CORPORATION	12 06 76	24
LAKEFIELD CORPORATION	29 12 73	52

en vertu de ladite loi et qu'il révoque la dissolution desdites compagnies.

En conséquence, lesdites compagnies sont censées n'avoir jamais été dissoutes en vertu de ladite loi, sans préjudice aux droits acquis par toute personne entre la dissolution et la révocation.

Ventes par Shérifs

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

CHICOUTIMI

Fieri Facias

Cour supérieure

No 150-05-403-76 { SOCIÉTÉ CENTRALE D'HY-
Shérif: 482-76 { POTHEQUES ET DE LO-
GEMENT, corporation légalement
constituée ayant son siège social à Ottawa et une place
d'affaires à Chicoutimi, dit district, demandeur, vs OVI-
LA ST-GELAIS, domicilié au 1497, rue Voltaire, Chi-
coutimi, dit district, défendeur.

« Un terrain ou emplacement formé du lot numéro sept-A-cent deux (No 7-A-102) dans le rang Neuf sud-ouest, chemin Sydenham, au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi, avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. »

Pour être vendu au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Chicoutimi, au palais de justice de Chicoutimi, le QUINZIÈME jour du mois de SEPTEMBRE 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif.

JEAN-CLAUDE BASQUE.

Bureau du shérif,

Chicoutimi, le 22 juillet 1976.

65147-0

Fieri Facias

Cour supérieure

No 150-05-000782-75 { MARS FINANCE INC.,
Sherif no 479-76 { corporation légalement
constituée, ayant sa principale
place d'affaires en les cité et district de Chicoutimi, de-
manderesse, vs CINEMA ST-FELICIEEN INC., corpo-
ration légalement constituée, ayant son siège social à
Saint-Félicien, district de Roberval, défenderesse.

« Un terrain formant partie du lot P. 268, paroisse Saint-Alphonse, mesurant environ 86', environ 151' et 150' le long de la route 16 et 2 largeurs de 75' et une de 100' à l'arrière des terrains vendus du côté sud-ouest, environ 3570' de profondeur pour les côtés nord-ouest et sud-est et environ 636' pour le côté nord-est: borné au sud-ouest partie par la route 16 et partie par des parties du lot 268, propriétés de Jules Gagné, Roméo Labelle, Jean-Pierre Michaud et Monique Boivin, au nord-ouest au lot 267,

Sheriff's Sales

PUBLIC NOTICE, is hereby given that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below.

CHICOUTIMI

Fieri Facias

Superior Court

No. 150-05-403-76 { CENTRAL MORTGAGE
Sheriff: 482-76 { AND HOUSING CORPO-
RATION, a corporation legally
constituted whose head office is in Ottawa and which has
a place of business in Chicoutimi, District of Chicoutimi,
plaintiff, vs OVILA ST-GELAIS, domiciled at 1497
Voltaire Street, Chicoutimi, District of Chicoutimi, defend-
ant.

“Land forming part of lot seven-A-one hundred and two (No. 7-A-102) in southwest Range Nine, Sydenham Road, on the official cadastre for the Parish of Chicoutimi, with the building erected there, appurtenances and dependencies.”

To be sold at the Office of the Registrar of the Chicoutimi Registration Division, Chicoutimi Court House, on the FIFTEENTH day of SEPTEMBER, 1976, at TEN o'clock in the morning.

JEAN-CLAUDE BASQUE,

Sheriff.

Sheriff's Office,

Chicoutimi, July 22, 1976.

65147

Fieri Facias

Superior Court

No. 150-05-000782-75 { MARS FINANCE INC., a
Sheriff No. 479-76 { corporation legally con-
stituted, whose principal place
of business is the City and District of Chicoutimi, plain-
tiff, vs CINEMA SAINT-FELICIEEN INC., a corpo-
ration legally constituted, whose head office is in Saint-
Félicien, District of Roberval, defendant.

“Land forming part of lot P. 268 in the Parish of Saint-Alphonse, measuring approximately 86' and approximately 151' and 150' along route 16 and two widths of 75' each and one of 100' at the rear of the lots sold on the southwest side, approximately 3570' deep on the north-west and southeast sides and approximately 636' on the northeast side: bounded southwesterly partly by route 16 and partly by parts of lot 268, properties of Jules Gagné, Roméo Labelle, Jean-Pierre Michaud et Monique Boivin,

au nord-est par la ligne séparative des rangs 1 et 2 au sud-est par le lot 269. Superficie: 53 acres.»

Pour être vendus au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Chicoutimi, au palais du justice de Chicoutimi, le QUINZIÈME jour du mois de SEPTEMBRE 1976, à DEUX heures de l'après-midi.

Le shérif,

JEAN-CLAUDE BASQUE.

Bureau du shérif,

Chicoutimi, le 23 juillet 1976.

65156-0

northwesterly by lot 267, northeasterly by the dividing line between Ranges 1 and 2 and southeasterly by lot 269. Area: 53 acres."'

To be sold at the Office of the Registrar of the Registration Division of Chicoutimi, on the FIFTEENTH day of SEPTEMBER, 1976, at TWO o'clock in the afternoon.

JEAN-CLAUDE BASQUE,

Sheriff.

Sheriff's Office,

Chicoutimi, July 23, 1976.

65156

ROBERVAL

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Roberval

No 155-18-000004-75 { OFFICE DU CREDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi du crédit agricole du Québec, ayant son siège social dans la ville de Ste-Foy, au 1020, de l'Église, district de Québec, demanderesse, vs FERNAND ST-PIERRE, journalier, domicilié et résidant au rang 8 à Ste-Jeanne-d'Arc, comté de Roberval, district de Roberval, défendeur, et DAME SUZANNE BOILY, rang 8, Ste-Jeanne-d'Arc, mis-en-cause.

« Une ferme en la paroisse de Ste-Jeanne-d'Arc, comté de Roberval, comprenant:

Les lots connus et désignés sous les numéros quarante-trois et quarante-quatre (43 et 44) du Huitième rang, du cadastre officiel du canton Dolbeau; avec les bâtisses dessus construites et dépendances. »

« Une ferme en la paroisse de Ste-Jeanne-d'Arc, comté de Roberval, comprenant:

Les lots connus et désignés sous les numéros trente-six, trente-sept, trente-huit, trente-neuf, quarante et un et quarante-deux, du Neuvième rang, du cadastre officiel du canton Dolbeau; avec les bâtisses dessus construites et dépendances.

Sous réserve de la servitude en faveur de la Coopérative d'électricité régionale de Péribonka suivant acte enregistré sous le numéro 85607.

À distraire un certain terrain de figure triangulaire mesurant cent cinquante pieds dans sa ligne sud-ouest et ayant une superficie de un acre et six cent quatre-vingt-treize millièmes (1.693 acres), le tout plus ou moins mesure anglaise; faisant partie des lots trente-six et trente-sept (Ptie 36 et 37) du Neuvième rang, du cadastre officiel du canton Dolbeau et borné comme suit: vers le nord-ouest à partie des lots trente-cinq et trente-six du Dixième rang, cadastre susdit; vers le sud-est au résidu desdits lots

ROBERVAL

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Superior Court — District of Roberval

No. 155-18-000004-75 { OFFICE DU CREDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, a corporation governed by the Farm Credit Act of Québec, with its head office at 1020 de l'Église, in the City of Sainte-Foy, District of Québec, plaintiff, vs FERNAND ST-PIERRE, labourer, domiciled and residing in Range 8, Sainte-Jeanne-d'Arc, Roberval County, District of Roberval, defendant, and DAME SUZANNE BOILY, Range 8, Sainte-Jeanne-d'Arc, mis-en-cause.

"A farm in the Parish of Sainte-Jeanne-d'Arc, Roberval County, consisting of:

Lots known and designated as numbers forty-three and forty-four (43 and 44), Range Eight, on the official cadastre of Dolbeau Township; with the buildings constructed thereon and dependencies."'

"A farm in the Parish of Sainte-Jeanne-d'Arc, Roberval County, consisting of:

Lots known and designated as numbers thirty-six, thirty-seven, thirty-eight, thirty-nine, forty-one and forty-two, Range Nine, on the official cadastre for Dolbeau Township; with the buildings constructed thereon and dependencies.

Subject to the servitude in favour of the Coopérative d'électricité Régionale de Péribonka in accordance with the deed registered under number 85607.

Less a certain piece of land of triangular shape measuring one hundred and fifty feet on its southwest line and having an area of one and six hundred and ninety-three thousandths acres (1.693 acres), the whole in English measure and more or less; forming part of lots thirty-six and thirty-seven (Pt. 36 and 37) of Range Nine on the official cadastre of Dolbeau Township and bounded as follows: on the northwest by part of lots thirty-five and thirty-six of Range Ten of the same cadastre, on the

trente-six et trente-sept du Neuvième rang et vers le sud-ouest à une partie du lot trente-cinq du même rang; avec dépendances.

Sauf aussi à distraire les autres parties vendues et servitudes concédées.»

Pour être vendu en bloc au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement Lac-St-Jean-Ouest à Roberval, district de Roberval, le NEUVIÈME jour de SEPTEMBRE 1976, à ONZE heures de l'avant-midi.

Le shérif,
LÉON-AURICE LAVOIE,

Bureau du shérif,
Palais de justice,
Roberval, le 26 juillet 1976.

65157-o

southeast by the remainder of the same lots thirty-six and thirty-seven of Range Nine, and on the southwest by part of lot thirty-five of the same range; with dependencies.

Less the other parts sold and the servitudes granted."'

To be sold *en bloc* at the Registry Office of the Lac-Saint-Jean-Ouest Registration Division, in Roberval, District of Roberval, on the NINTH day of SEPTEMBER, 1976, at ELEVEN o'clock in the morning.

LEON-AURICE LAVOIE,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Court House,
Roberval, July 26, 1976.

65157

Vente pour taxes

Cité de Rouyn

Avis public est par les présentes donné que le soussigné, secrétaire-trésorier de la cité de Rouyn, que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux enchères, à l'Hôtel de ville de Rouyn, 205, avenue du Portage, Rouyn, le VINGT-CINQUIÈME jour d'AOÛT 1976, à DEUX heures de l'après-midi, pour les taxes municipales et/ou scolaires et toute autre taxe, avec intérêts, tel que mentionné ci-après, à moins que lesdites taxes, intérêts, ainsi que les frais, ne soient acquittés avant la date de la vente à l'enchère.

Les immeubles ci-après mentionnés sont du cadastre du canton de Rouyn.

Lesdites ventes seront en outre faites avec toutes les servitudes actives et passives ou occultes attachées aux immeubles.

Nom des propriétaires	No du cadastre	Taxes	Taxes	Total
		municipales	scolaires	
Abitibi Real Estate	Bloc 200			
	lots 121-207	\$ 43.76	\$ 44.73	\$ 88.49
	121-208	168.51	172.13	340.64
	121-209	168.51	172.13	340.64
	121-210	168.51	172.13	340.64
	121-211	222.42	223.42	445.84
Lionel Bossé	Bloc 125			
	lots 117	46.30	18.78	65.08
	141	46.30	18.78	65.08

Donné en la cité de Rouyn, ce 14^e jour de juillet 1976.

65088-31-2-o

Le secrétaire-trésorier,
TÉLESPHORE MOREAU.

Errata

Gazette	Rubrique	Page Lire:	Au lieu de:
29 (17-07-76)	Lettres patentes 1ère partie	5927 RENE BROCHU INC.	RENE BROCHU

65114-o

**Paroisse Sainte-Marie de Blandford
et
Village Ste-Marie**

Prenez note que dans l'avis concernant la fusion des municipalités de paroisse Ste-Marie de Blandford et village Ste-Marie paru dans la *Gazette officielle* du 19 juin 1976 à la page 5379, l'article *f* aurait dû se lire comme suit:

«La première élection générale aura lieu à la plus rapprochée de l'une des deux dates suivantes compte tenu de l'entrée en vigueur des lettres patentes: soit le premier

dimanche de novembre 1976, soit le soixantième jour de l'entrée en vigueur des lettres patentes.

Les élections subséquentes, tel que prévu par l'article 81, par l'article 82, par l'article 248 du Code municipal auront lieu le premier dimanche de novembre de chaque année. La durée du mandat des membres du Conseil sera de deux ans. Les sièges seront numérotés de un (1) à six (6).»

*La secrétaire-trésorière de la municipalité
de la paroisse Ste-Marie de Blandford,*

65148-o

CÉCILE DESHAIES.

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne

No 700-05-000265-763 { LES IMMEUBLES MI-
NUIT LTEE, demande-
resse, vs HUBERT DAGE-
NAIS, défendeur.

Erratum

À l'avis de vente paru dans la *Gazette officielle du Québec*, le dix-sept juillet mil neuf cent soixante-seize (17-07-1976) no 29-108e année à la page 5978, l'adresse de l'emplacement aurait dû se lire «3158, chemin Oka» et non «852, chemin Oka».

Le shérif adjoint,
GABRIELLE FOURNELLE.

Bureau du shérif,
St-Jérôme, le 26 juillet 1976.

65158-o

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Terrebonne

No. 700-05-000265-763 { LES IMMEUBLES MI-
NUIT LTEE, plaintiff,
vs HUBERT DAGENAIS,
defendant.

Erratum

In the notice of sale appearing on page 5978 of the *Québec Official Gazette* on July seventeenth, nineteen seventy-six (17-07-1976), No. 29-108th year, the address of the site should have read "3158, chemin Oka" and not "852, chemin Oka".

GABRIELLE FOURNELLE,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint-Jérôme, July 26, 1976.

65158

INDEX No 32

Partie I: avis juridiques

ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES

ASSOCIATION COOPERATIVE DE THEATRE ETUDIANT SAINT-LAURENT (<i>Dissolution</i>)	6427
HABITATION COOP DE KENOGAMI (<i>Dissolution</i>)	6427
TAXI COOP BEAUPORT (<i>Changement de nom</i>)	6427

AVIS DIVERS

AMBULANCE (SHERBROOKE) METROPOLITAIN LTEE (<i>L.P. article 12</i>) (<i>Correction</i>)	6427
CANTON LAMBTON (<i>Requête</i>)	6427
DIAL FINANCIAL LTD. (<i>Sociétés de Prêts et de Placements</i>)	6429
LAMBTON VILLAGE (<i>Requête</i>)	6427
SAINTE-MARIE, VILLAGE (<i>Requête</i>) (<i>Erratum</i>)	6455
SAINTE-MARIE DE BLANDFORD, (<i>Requête</i>) (<i>Erratum</i>)	6455
SUCCESSION CONRAD MARTIN (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	6429

CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT

CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE DE BEAUCE-NORD (<i>Formation</i>)	6429
CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE DE ST-JEROME (<i>Formation</i>)	6429

CHANGEMENT DE NOM — LOI DU

DEMANDES:

ABATE, OLIVIO	6430
BLOUIN, JOSEPH. GEORGES, JEAN, PHILEMON	6430
BOUVIER, MARIE LAURETTE GEORGETTE SUZETTE	6430
CARREAULT, JOSEPH-EDMOND	6430
DEXTRAS, FRANCINE	6430
DUFRESNE, JACQUES	6430
FOURNIER, LEONTINE	6430
GAGNON, JACQUES	6430
IZRAELEWICZ, SAMUEL PAWEL	6430
LE COCHENNEC, JEAN ROGER	6431
LEMAY-GUIMONT, GEORGETTE	6431
PAPINEAU, MARIE-ANNE	6431
PERRON, MARIE-JOSEPH	6431
PLANTE, LIONEL	6431
REED, DEBORAH ANN	6431

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

DECISIONS RENDUES	6384
INTRODUCTION DE REQUETES:	
— MONTREAL	6347
— QUEBEC	6380
PROPRIO MOTU	6346

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI DES

PERMIS:

CASCADIAN SALES INC.	6432
FREEM (A.) LIMITED	6432
GEOSOURCE CANADA LTD.	6432
NEWHALL (EDMUNDE) ASSOCIATES LTD.	6432

COMPAGNIES — LOI DES**ABANDON DE CHARTE**

ARTWIL INC.	6413
BOUTIQUE DES TISSUS ST-MARC INC.	6413
CLUB LA RENCONTRE DE MONT-JOLI, INC. (LE)	6413
ENTREPOTS D'ALIMENTATION BONIS INC. (LES)	6413
ENTREPRISES X.A.F. LIMITEE (LES)	6413
MORIDE FILMS PRODUCTION INC.	6413
PARKWAY SECURITY SYSTEMS INC.	6413
PLACEMENTS SERBER LIMITEE (LES)	6413
SALLE DE QUILLES ST-ODILON INC.	6413

ADMINISTRATEURS (ARTICLE 84)

AGRABEC LIMITED.	6413
AGRABEC LIMITEE.	6413
DELICATESSEN CARTIER INC.	6413
DIDIER, CORPORATION DE PRODUITS REFRACTAIRES.	6414
DIDIER REFRACTORIES CORPORATION.	6414
INTERNATIONAL HOBBIES LTD.	6414
MAINVILLE & FILS INC.	6414
MARQUIS (ADRIEN & JACQUES) INC.	6414
PLACEMENTS HARVEY INC.	6414
RODIMAR INC.	6414
SOCIETE DE GESTION GUIVCAN LTEE.	6414
SOCIETE DE GESTION VIAG LTEE.	6414
THERMATIC LTD.	6414
THERMATIC LTEE.	6414

CHANGEMENT DE NOM

BAS ET CHAUSSETTES CAPRICE LTEE.	6414
C.L.E. LEASING INC.	6415
CAPRICE HOSIERY LTD.	6414
CENTRE DE SERVICE LA VOIE DU PNEU INC.	6414
E.M. HOLDINGS LIMITED.	6414
ENTREPRISES JULIEN INC. (LES)	6414
INSTITUT D'OPTOMETRIE DU QUEBEC.	6414
INVESTISSEMENTS E.M. LIMITEE (LES)	6414
JULIEN ENTERPRISES INC. (THE)	6414
LANG EDWARDS CREATIVE SERVICES INC.	6415
LEPINE & POLONSKY INC.	6415
LOCATION C.L.E. INC.	6415
LOCATIONS QUEBEC LTEE.	6415
QUEBEC RENT-ALLS LTD.	6415
SERVICES CREATIFS LANG EDWARDS INC. (LES)	6415
SOFIDEL LTD.	6415
SOFIDEL LTEE.	6415

DEMANDES D'ABANDON DE CHARTE

APPROVED APPAREL TRIMMINGS INC.	6431
CLUB DE SKI ET DE SKI DE FOND LAURENTIEN INC. (LE)	6431
GUERTIN (CLAUDE) LTEE.	6432
INVESTISSEMENTS O.G. INC. (LES)	6432
OFFICE CLEANING CO. LTD.	6432
VANDACO INC.	6432

DOMICILE LÉGAL (ARTICLE 30)

ASSOCIATION TEMISCAMINGUE DE MONTREAL INC. (L')	6415
C.O.G.I.T.O. CORPORATION LTD.	6416

DOMICILE LÉGAL (ARTICLE 30)

(suite)

CAPITAL CONSULTANTS LTD.....	6415
CIMENT INDEPENDANT INC.....	6415
CONGREGATION NOTRE-DAME DE LA TERRE.....	6415
CONSEILLERS CAPITAL LTEE.....	6415
CONSTRUCTION MICA INC.....	6415
DUGUAY (GERARD) & FILS LTEE.....	6415
FRANSUE HOLDINGS LTD.....	6415
INDEPENDANT CEMENT INC.....	6415
MAISON SCOTT LTEE (LA).....	6416
MATERIAUX LAURIER INC.....	6416
MICA CONSTRUCTION INC.....	6416
PEINTURES UNITEX INC.....	6416
QUINCAILLERIE A. POULIOT LTEE.....	6416
RESTAURANT LA ROCADÉ INC.....	6416
SOCIÉTÉ C.O.G.I.T.O. LTEE.....	6416
UNITEX PAINTS INC.....	6416

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

A.B.C. DECALCOMANIA INC.....	6418
A.F.W. AGENCIES INC.....	6416
AMBULANCE (SHERBROOKE) METROPOLITAIN LTEE (<i>Correction</i>).....	6427
AGENCES A.F.W. INC. (LES).....	6416
AGENCE D'ASSURANCES Y. HARRY DANIEL INC.....	6416
AGENCE BEAUSEJOUR INC.....	6416
AGENCES GUY PELLAND INC. (LES).....	6416
AGENCES J.T. INC.....	6416
AIRD (S.) INC.....	6416
AMENAGEMENT DESJARDINS INC.....	6416
ASPO INC.....	6417
ASSURANCES GIROUX & GIROUX INC. (LES).....	6417
ATELIER ADRIEN BERNARD INC.....	6417
ATELIER D'USINAGE DE L'EST INC. (L').....	6417
AUTOS & RADIATEURS MODERNE INC.....	6417
AUTOS ROBERT BEDARD (1976) INC.....	6417
BATIMENTS P.G.R. INC. (LES).....	6417
BECTOIR INC.....	6417
BEDARD (ROBERT) AUTO (1976) INC.....	6417
BEN PROVISIONS INC.....	6421
BERNSTEIN & BERNSTEIN LIMITED.....	6417
BERNSTEIN & BERNSTEIN LIMITEE.....	6417
BIJOUTERIE ATHENA INC. (LA).....	6417
BIJOUTERIE M. LEGAULT INC.....	6417
BISCUITERIE AU BEC SUCRE INC.....	6417
BROCHU (RENE) INC. (<i>Erratum</i>).....	6455
BOARDWALK CONDOMINIUMS LTD.....	6418
BOUCHERIE BONENFANT INC. (LA).....	6417
BOUTIQUE PEGGIE INC.....	6417
BROWNING-FERRIS INDUSTRIES QUEBEC INC.....	6420
CARROSSERIE D'AUTO MASSON INC.....	6417
CENTRE DU PNEU G.R. INC.....	6417
CENTRE DE REPARATION AUTO & CAMION ALAIN-ROBERT INC.....	6417
CHAMPRI CONSTRUCTION LTD.....	6418
CLAVEL (MAURICE) INC.....	6417
CLINIQUE MEDICALE STE-ADELE INC.....	6417
COMPAGNIE DE SERVICES D'ENTRETIEN U.A.R. LTEE.....	6417
CONDOMINIUMS DE LA PROMENADE LTEE.....	6418
CONSTRUCTIONS AUREOLE INC. (LES).....	6418

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

CONSTRUCTION C.D.L. INC.....	6418
CONSTRUCTION CHAMPRI LTEE.....	6418
CONSTRUCTION D.P.R. INC.....	6418
CONSTRUCTIONS FLORIAN INC.....	6418
CONSTRUCTIONS G. ROULEAU INC.....	6418
CONSTRUCTION GILLES DUPUIS INC.....	6418
CORPORATION IMMOBILIERE GIMENCO LTEE.....	6418
COURRIER SUPREME INC.....	6418
CYR & DELANEY INC.....	6418
DANIEL (Y. HARRY) INSURANCE AGENCY INC.....	6416
DECALCOMANIE A.B.C. INC.....	6418
DESJARDINS DEVELOPMENT INC.....	6416
DIMONA ENTERPRISES INC.....	6419
DISCOTHEQUE COSMOS 2000 INC.....	6418
DISQUES LA CHUTE MUSICALE LTEE (LES).....	6418
DIVERS DECORS A.M. INC.....	6418
DOLAC INC.....	6418
DOMINION TRUCK SALES LTD.....	6422
DUBAC JEWELLERS INC.....	6420
DUBE (ANTONIO) INC.....	6418
DULABOVER INC.....	6418
DURATECH INC.....	6418
ENTREPRISES ANDRE ST-JEAN LIMITEE (LES).....	6418
ENTREPRISES CLAURO INC. (LES).....	6419
ENTREPRISES D.C.F. LTEE (LES).....	6419
ENTREPRISES DIMONA INC. (LES).....	6419
ENTREPRISES DE FORAGE FRONTENAC INC. (LES).....	6419
ENTREPRISES GIRARD & RIOUX INC. (LES).....	6419
ENTREPRISES GUIMARA INC. (LES).....	6419
ENTREPRISES J.B. ET A. DUBE INC. (LES).....	6419
ENTREPRISES J.B.R.G. INC. (LES).....	6419
ENTREPRISES JEAN-YVES DUBE INC. (LES).....	6419
ENTREPRISES TREMBLAY & GAGNON INC.....	6419
ENTREPRISES VITREAU RAMA LTEE (LES).....	6419
ENTREPRISES YVON MASSE INC. (LES).....	6419
EPICERIE KERR INC.....	6419
EQUIPEMENTS M.B.F. INC.....	6419
EQUIPEMENTS VALCOURT INC. (LES).....	6419
ESCI INC.....	6419
EXCAVATION J. BERGERON INC.....	6419
EXCAVATION RADON INC.....	6419
FERME GOSSELIN INC.....	6419
FERME MONTMORENCY LTEE.....	6419
FOURNITURE DE BUREAU J.P.S. INC.....	6420
FOURRURES LAVAL LAPOINTE INC.....	6420
FOYER PLANTS INC.....	6421
GAGNON (JEAN-CHARLES) INC.....	6420
GERCOM INC.....	6420
GESTION C.P.M. INC.....	6420
GESTION DEGIMI INC.....	6420
GESTION J.A.C. CLOUTIER INC.....	6420
GESTION SECCAR INC.....	6420
GIMENCO REALTY CORP. LTD.....	6418
GUENETTE TRANSPORT INC.....	6422
IMMEUBLES SAGA LTEE.....	6420
IMPAX INTERNATIONAL LTD.....	6420
IMPAX INTERNATIONAL LTEE.....	6420

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

INDUSTRIES BROWNING-FERRIS QUEBEC INC.....	6420
INDUSTRIE CONDOR CANADA LTEE.....	6420
INFORMATION CANINE DE MONTREAL LTEE.....	6420
J.P.S. OFFICE SUPPLIES INC.....	6420
JALBERT (ALDERIC) INC.....	6420
JOAILLIERS DUBAC INC.....	6420
JONES SPECIALTIES LTD.....	6422
JOSEPH TRANSPORT INCORPORATED.....	6422
KERR'S GROCERY INC.....	6419
LA BELLE CHARCUTERIE ROBIN INC.....	6420
LAJEUNESSE ET GAUTHIER INC.....	6420
LATREILLE (LUCIEN) INC.....	6420
LE MONDE DU PLANCHER QUEBEC INC.....	6420
LITHRO INC.....	6420
L'OISELLERIE TROIS-SAUMONS INC.....	6421
M.B.F. EQUIPMENT INC.....	6419
MARCHE C. MORIN INC.....	6421
MARCHE G.P. PAPINEAU LTEE.....	6421
MASSON AUTO BODY INC.....	6417
MENARD (L.) ET FILS INC.....	6421
MIRACLE ROOF INC.....	6422
MODERN AUTOS & RADIATORS INC.....	6417
MONTMORENCY FARM LTD.....	6419
MONTREAL CANINE INFORMATION LTD.....	6420
MURAMOD INC.....	6421
NIMACO INC.....	6421
PANOTEX LTD.....	6421
PANOTEX LTEE.....	6421
PATISSERIE LA BOURGEOISE INC.....	6421
PAVAGE BRETON INC.....	6421
PAYSAGISTES CADIEUX INC.....	6421
PELLAND (GUY) AGENCIES INC.....	6416
PHOTO PIERRE INC.....	6421
PLACEMENTS HUGUES L'AFRICAIN INC.....	6421
PLANTES FOYER INC. (LES).....	6421
PNEUS LAROUCHE INC.....	6421
PORTES ET FENETRES VERDUN LTEE.....	6421
PRODUCTIONS MICHEL LACHANCE INC.....	6421
PROVISIONS BEN INC. (LES).....	6421
QUÉBEC WORLD OF FLOORS INC.....	6420
R.G. WELDING INC.....	6422
R. & S. MAINTENANCE LTD.....	6422
REALTIMMOBILIER INC.....	6421
REINBLATT, RUSH & ASSOCIATES INC.....	6421
REINBLATT, RUSH & ASSOCIES INC.....	6421
RENOVATION MARCEL BELANGER INC.....	6421
RESTAURANT BORD DU RUISSEAU INC.....	6422
ROSIRENE INC.....	6422
SALON DU MEUBLE ST-GEORGES (FINANCE) INC.....	6422
SERVICE D'ENTRETIEN R. & S. LTEE.....	6422
SOCIETE GROUPEC INC.....	6422
SOLIDTECH LTEE.....	6422
SOUDURE R.G. INC.....	6422
SPECIALITE JONES LTEE (LES).....	6422
SPORTAIR INC.....	6422
TOIT MIRACLE INC.....	6422
TRANSBORD INC.....	6422
TRANSPORT CAMILLE DIONNE INC.....	6422

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

TRANSPORTS GUENETTE INC.....	6422
TRANSPORTS JOSEPH INCORPOREE.....	6422
U.A.R. MAINTENANCE SERVICES CO. LTD.....	6417
UDECO, INC.....	6422
VALIM INC.....	6422
VARIETES EDITH LTEE.....	6422
VENTES DE CAMIONS DOMINION LTEE.....	6422
VERDUN DOORS AND WINDOWS LTD.....	6421
VILLEBEC INC.....	6422
VITRERIE REGIONALE LTEE.....	6423
VOYAGE DU VALLON INC.....	6423
ZIEBART (QUEBEC) LIMITED.....	6423
ZIEBART (QUEBEC) LIMITEE.....	6423

LETTRES PATENTES (3e PARTIE)

ARTISANAT VAL INC.....	6423
ASSOCIATION DES ELECTROLYSTES DU QUEBEC (L').....	6423
ASSOCIATION LOCALE DES FAMILLES D'ACCUEIL DE ST-HYACINTHE INC. (L').....	6423
ASSOCIATION DES MARCHANDS DE PLACE DONEUIL INC.....	6423
ASSOCIATION DU PERSONNEL DU CEGEP DE RIMOUSKI INC.....	6423
ASSOCIATION SOCIO-CULTURELLE BULGARE.....	6423
ATELIERS POPULAIRES SEPT-ILES.....	6423
BLACK COMMUNITY COMMUNICATION MEDIA (B.C.C.M.) INC.....	6424
CENTRE DU LOISIR DE GRANDE-ENTREE INC.....	6423
CLUB DE L'AGE D'OR DE ST-TITE INC.....	6423
CLUB DE BALLON-BALAI DE RICHMOND INC.....	6423
CLUB DE CANOT-CAMPING KABEC INC.....	6423
CLUB CYCLISTE NORBEC DE SEPT-ILES INC. (LE).....	6424
CLUB D'EQUITATION DE ST-ROMAIN INC. (LE).....	6424
CLUB DE MODELE AERONAUTIQUE DE L'OUEST DE L'ILE INC.....	6424
CLUB SPORTIF LE BOULEAU INC.....	6424
COMITE DES LOISIRS DE BOIS-FRANC, INC.....	6424
COMPTOIR JEAN XXIII INC.....	6424
CORPORATION DE BIEN-ETRE DES EMPLOYES DE SERVICE DE LA BAIE JAMES.....	6424
CORPORATION DE STATIONNEMENT DE MONTMAGNY INC.....	6424
CYCLO-CLUB LACHINE.....	6424
DUKE OF EDINBURGH CANADIAN AWARD, QUEBEC (THE).....	6424
ECOLE SECONDAIRE LETENDRE INC.....	6424
ENSEMBLE CANTABILE DE MONTREAL INC.....	6424
FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE PROPRIETAIRES DU CANTON DE CHERTSEY.....	6424
GARDERIE GALIJODE INC.....	6424
GARDERIE LE BARON.....	6424
GARDERIE SEPHARADE DE MONTREAL.....	6424
MEDIA DE COMMUNICATION DE LA COMMUNAUTE NOIRE (B.C.C.M.) INC. (LE).....	6424
MONTREAL PUBLIC TRANSPORTATION FOR THE HANDICAPPED INC.....	6425
PRIX CANADIEN DU DUC D'EDINBOURG, QUEBEC (LE).....	6424
ORDRE LOYAL DES MOOSE LOGE 1607 DE LAPRAIRIE INC. (L').....	6424
TRANSPRT PUBLIC DE MONTREAL POUR LES HANDICAPES INC.....	6425
WEST ISLAND MODEL AERONAUTICS CLUB INC.....	6424

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

BOYER (HERVE) INC.....	6425
CANUSER IMPORT & EXPORT CO. LTD.....	6425
CENTRE COMMERCIAL CITE NOUVELLE INC.....	6425
COMPAGNIE DONOHUE LIMITEE (LA).....	6425
COMPAGNIE D'IMPORTATION & D'EXPORTATION CANUSER LTEE.....	6425
CORNELI (LEO) PIZZA INC.....	6426

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES*(suite)*

DONOHUE COMPANY LIMITED (THE).....	6425
EL MIRADOR CONSTRUCTION INC.....	6425
FORTIN (HECTOR) INC.....	6425
HAMMER (D.) INC.....	6425
MAÇONNERIE ST-NAZAIRE D'ACTON INC.....	6425
MARIN RADIO TAXI INC.....	6425
MICHAUD & MARCOTTE INC.....	6425
NAGE CORPORATION.....	6425
NOROL PRODUCTS LTD.....	6426
PEPINIERE TRANS-CANADA INC.....	6425
PIZZA LEO CORNELI INC.....	6426
PRODUITS NOROL LTEE (LCS).....	6426
SELECTION INC.....	6426
TRANS-CANADA NURSERY INC.....	6425

SIÈGE SOCIAL (ARTICLE 84)

ANJOU LOVE NOVELTIES INC.....	6426
CACHEE HOLDINGS LIMITED.....	6426
ENTREPRISES DE CUIR C.H.R. INC. (LES).....	6426
GILBERT (CARL) INC.....	6426
NOUVEAUTES EROTIQUES ANJOU INC.....	6426
ORION FOOD INC.....	6426
PETBAR INVESTMENTS LTD.....	6426
TRANSBEC CONSTRUCTION INC.....	6426

CURATELLE PUBLIQUE*AVIS DE QUALITE:*

BRUNETTE, LIONEL.....	6433
HOLYK, PETER.....	6433
LEBEDINSEN, MIGUEL.....	6433
LEDOUX, JEAN-GUY.....	6433
MOSHONKA, SIMON.....	6433
MOSKOVITZ, MME JOSEPH.....	6433
OHNUMA, HARUO.....	6433

DEMANDES À LA LÉGISLATURE

CAM MINES LIMITED (N.P.L.).....	6434
HELENIC-CANADIAN COMMUNITY OF THE ISLAND OF MONTREAL (THE).....	6434

LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI DE LA

SYNDICAT COOPERATIF DE L'AQUEDEC DE ST-HERMAS.....	6434
--	------

LOI ÉLECTORALE DU QUÉBEC*DIVERS:*

PARTI QUEBECOIS, ETAT SOMMAIRE DU MONTANT VERSE AU REPRESENTANT OFFICIEL POUR LE MOIS DE JUIN 76.....	6434
PARTI DU RALLIEMENT CREDITISTE, ETAT SOMMAIRE DU MONTANT VERSE AU REPRESENTANT OFFICIEL POUR LE MOIS DE JUIN 76.....	6435
PARTI DE L'UNION NATIONALE, ETAT SOMMAIRE DU MONTANT VERSE AU REPRESENTANT OFFICIEL POUR LE MOIS DE JUIN 76.....	6434

MINISTÈRES**AFFAIRES MUNICIPALES****DIVERS:**

LACHUTE, CITE (<i>Commission d'urbanisme</i>)	6435
LAFONTAINE, VILLAGE (<i>Commission d'urbanisme</i>)	6435
NEW GLASGOW, VILLAGE (<i>Règ. zonage, lotissement et construction</i>)	6435
SAINTE-ANNE-DES-PLAINES (<i>Règ. zonage, lotissement et construction</i>)	6435
SAINT-JEROME, CITE (<i>Commission d'urbanisme</i>)	6436
SAINT-PLACIDE, PAROISSE (<i>Règ. zonage, lotissement et construction</i>)	6435
SAINT-PLACIDE, VILLAGE (<i>Règ. zonage, lotissement et construction</i>)	6435
TERREBONNE, VILLE (<i>Commission d'urbanisme</i>)	6436

RICHESSSES NATURELLES

REVOCAION DE DROITS MINIERS	6436
-----------------------------	------

PROCLAMATION

Extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de <i>Sainte-Adèle</i> au village de Saint-Sauveur-des-Monts, comté de Terrebonne <i>et al.</i>	6449
Extension of the jurisdiction of the Municipal Court of the town of <i>Sainte-Adèle</i> to the village of Saint-Sauveur-des-Monts, county of Terrebonne <i>et al.</i>	6449

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

PROFESSIONNELS DESENGAGES ET NON PARTICIPANTS	6437
---	------

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES**REVOCAION DE DISSOLUTION:**

CONSTRUCTIONS DEUX MONTAGNES INC. (LES)	6451
GRACE PARK INVESTMENT INC.	6451
INVESTISSEMENTS GRACE PARK INC. (LES)	6451
JET PORT INTERNATIONAL CORPORATION	6451
LAKEFIELD CORPORATION	6451
TWO-MOUNTAINS CONSTRUCTIONS INC.	6451

SERVICES DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES GRANDE-RIVIERE (<i>L.P.S.</i>)	6444
CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DU RICHELIEU (<i>L.P.S.</i>)	6444

SOUSSIONS

L'ESTRIE, COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE	6444
SAINT-BERNARD, VILLAGE	6445
SAINT-CY PRIEN, MUNICIPALITE	6446
SAINTE-FOY, COMMISSION SCOLAIRE	6447
SAINTE-THERESE, VILLE	6448

SYNDICATS PROFESSIONNELS

SYNDICAT PROFESSIONNEL DES INFIRMIERES ET INFIRMIERS DE MONTREAL (<i>Changement de nom</i>)	6449
---	------

VENTES**PAR SHÉRIFS****CHICOUTIMI**

CENTRAL MORTGAGE AND HOUSING CORPORATION 18 ST-GELAIS	6452
MARS FINANCE INC. 18 CINEMA ST-FELICIEN INC.	6452
SOCIETE CENTRALE D'HYPOTHEQUES ET DE LOGEMENT 18 ST-GELAIS	6452

ROBERVAL	
OFFICE DU CREDIT AGRICOLE DU QUEBEC <i>vs</i> ST-PIERRE ET AL.....	6453
TERREBONNE	
IMMEUBLES MINUIT LTEE (LES) <i>vs</i> DAGENAI (Erratum).....	6455
TAXES	
ROUYN, CITE.....	6454

SOMMAIRE

ASSOCIATIONS COOPERATIVES	6427
AVIS DIVERS	6427-6455
CAISSES D'EPARGNE ET DE CREDIT	6429
CHANGEMENT DE NOM, LOI DU	6430
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC	6345
COMPAGNIES, AVIS CONCERNANT LA LOI DES	6413-6427-6431-6455
COMPAGNIES ETRANGERES	6432
CURATELLE PUBLIQUE	6433
DEMANDES A LA LEGISLATURE	6434
LIQUIDATION	6434
LOI ELECTORALE DU QUEBEC	6434
MINISTERES	6435
PROCLAMATION	6449
REGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE	6437
RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES	6451
SERVICES DE SANTE ET SERVICES SOCIAUX	6444
SOUMISSIONS	6449
SYNDICATS PROFESSIONNELS	6449
VENTES:	
PAR SHERIFS	6452-6455
POUR TAXES	6454



nouveautés

ADMINISTRATION PUBLIQUE

Discours sur le budget 1976-77:

Prononcé à l'Assemblée nationale du Québec par
M. Raymond Garneau, ministre des Finances

Min. Finances

Québec, 1976. 53-(21) p., tabl., graph., 26 cm

ISBN 0-7754-2439-0

EOQ 2647, broché

\$ 1.50

Budget Speech 1976-77:

Delivered before the Québec National Assembly
by Raymond Garneau, Minister of Finance

Min. Finances

Québec, 1976. 53-(21) p., tabl., graph., 26 cm

ISBN 0-7754-2440-4

EOQ 2648, broché

\$ 1.50

Rapport du Vérificateur général:

Année financière terminée le 31 mars 1975

Assemblée nationale du Québec

Québec, 1976. Pagination diverse, 28 cm

ISBN 0-7754-2531-1

EOQ 2634, broché

\$ 4.00

Quatrième rapport de la commission permanente de la réforme des districts électoraux

Assemblée nationale du Québec

Québec, mars 1976. 47 p., 24 cm & 5 cartes

ISBN 0-7754-2536-2

EOQ 2650, broché

\$ 4.50

JUSTICE ET LÉGISLATION

Annuaire de jurisprudence du Québec 1974

Min. Communications. Éditeur officiel du Québec

Québec, 1976. 281 p., Tables et index, 24 cm

ISBN 0-7754-2488-9

EOQ 2652, cartonné

\$ 5.00

Justice Today*

by Jérôme Choquette, q.c.

Minister of Justice

Min. Justice

Québec, 1976. 328 p., tabl., 28 cm

ISBN 0-7754-2538-9

EOQ 2651, broché

\$ 3.50

* Traduction de "La justice contemporaine"
Québec, 1975. par le même auteur.

Recueils de jurisprudence:

Cour d'appel

Fascicule no 4; 1975 c.a. (497 à 658)

Min. Communications. Éditeur officiel du Québec

Québec, 1975. 161-LXVIII p., 24 cm

EOQ 2631, broché

\$ 4.00

TRAVAIL

Fermetures d'usines et reclassement de la main- d'oeuvre au Québec

par Jean Sexton, professeur adjoint,

Département des relations industrielles

Université Laval

Min. Travail et Main-d'oeuvre

Québec, octobre 1975. 295 p., tabl., bibl., 28 cm

ISBN 0-7754-2468-4

EOQ 2620, broché

\$ 4.50

La sécurité d'emploi en cas de changements technologiques et la convention collective

par Jean Bernier, professeur,

Département des Relations industrielles,

Université Laval

Min. Travail et Main-d'oeuvre

Québec, février 1976, 248 p., tabl., 28 cm

ISBN 0-7754-2442-0

EOQ 2619, broché

\$ 3.75

Travail Québec

Volume 12, no 2; Avril 1976

Min. Travail et Main-d'oeuvre

Québec, avril 1976. 47 p., ill., 28 cm

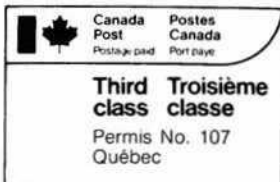
EOQ 2633, broché

\$ 1.00



L'ÉDITEUR OFFICIEL
DU QUÉBEC

1283, BOUL. CHAREST OUEST
QUÉBEC G1N 2C9



1976

répertoire administratif du Québec

Collection L'État et le citoyen

Le Répertoire administratif du Québec s'adresse, non seulement à diverses catégories de serviteurs de l'État, mais aussi aux citoyens qui désirent connaître mieux l'administration provinciale ou communiquer plus facilement avec l'État, ses services, ses administrateurs.

Les associations diverses, les corps intermédiaires, les institutions financières y puiseront aussi une foule de données et renseignements utiles, qui les aideront dans leurs relations avec le gouvernement.

Collection: L'État et le citoyen

EOQ 2731 -

576 p., cartonné toile \$7.75

Commandes postales



**Éditeur officiel
du Québec**

1283, boul. Charest ouest
Québec G1N 2C9

